

# Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

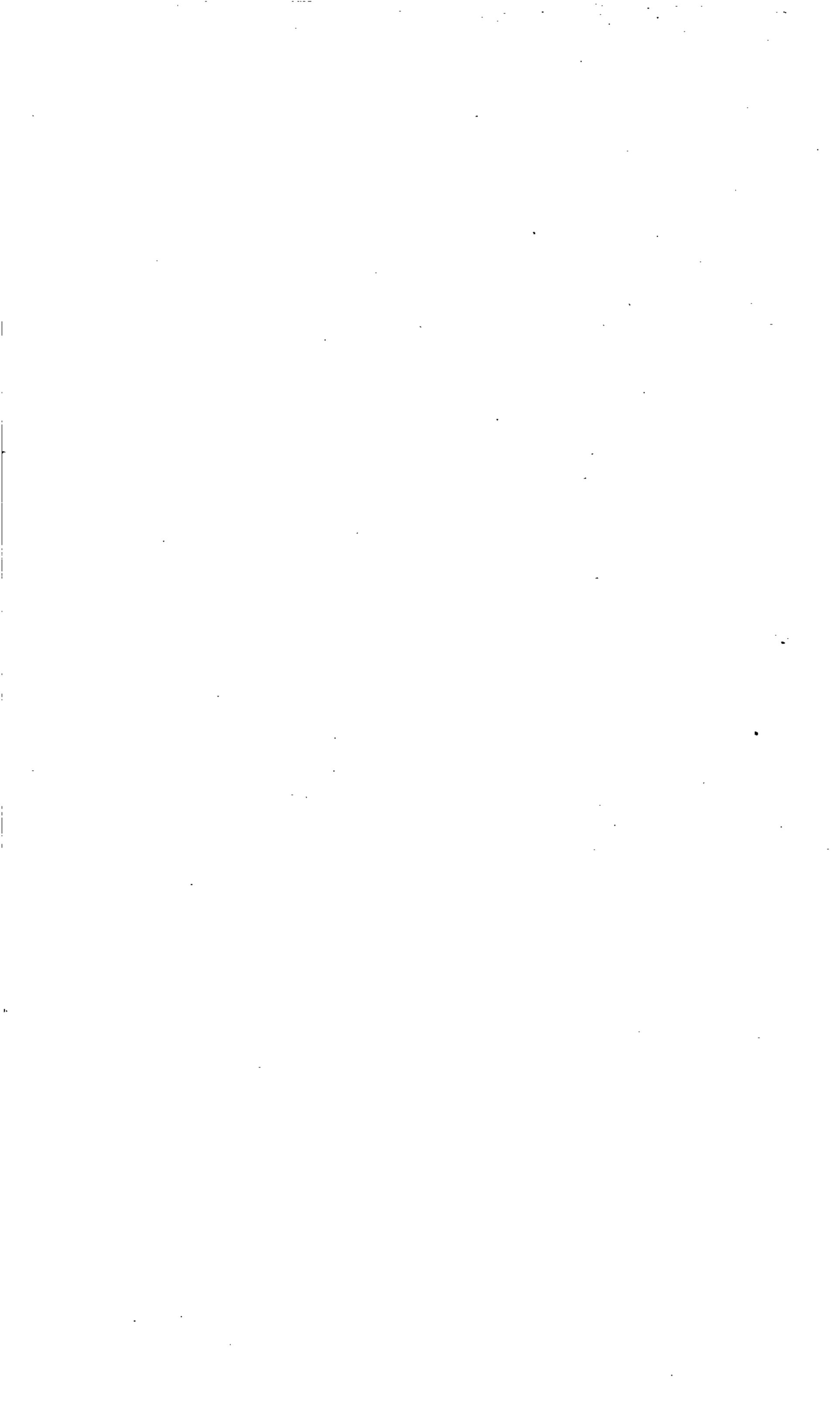
**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).





# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1844.



# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1844.



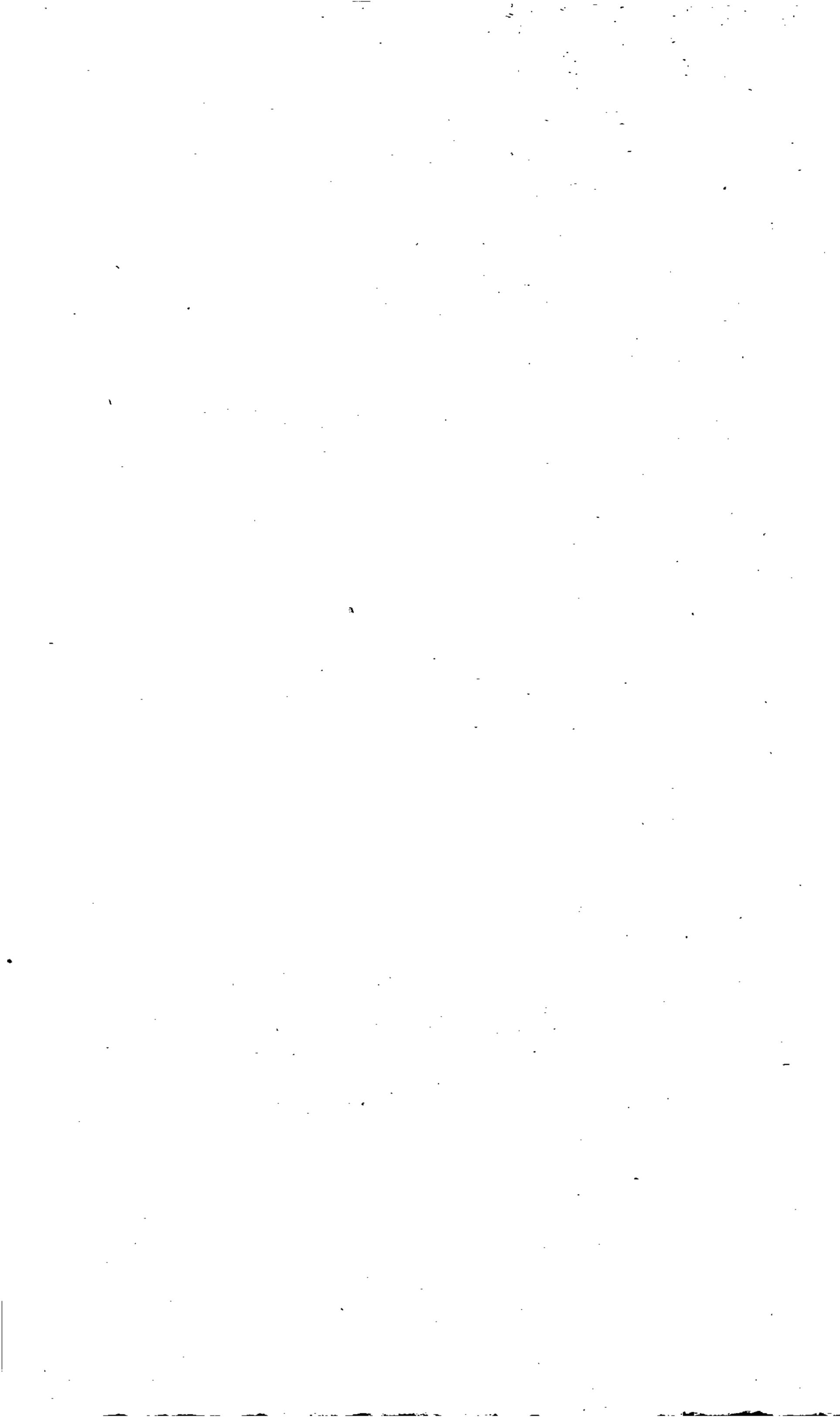
ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—  
1844.

B 80  
1291



**PRÉCIS ANALYTIQUE**  
**DES TRAVAUX**  
**DE**  
**L'ACADÉMIE ROYALE**  
**Des Sciences, Belles-Lettres et Arts**  
**DE ROUEN,**  
**PENDANT L'ANNÉE 1844.**



**DISCOURS D'OUVERTURE**

**De la Séance publique du 8 Août 1844**

(Anniversaire séculaire de la Fondation de l'Académie).

**Prononcé par M. MAGNIER, Président.**



**MESSIEURS,**

Il y a cent ans, presque à pareil jour (c'était le 18 août 1744), la ville de Rouen vit naître une institution dont l'existence collective devait triompher des accidents ordinaires à la vie humaine. Le privilège des corps de cette nature, quand ils sont constitués en harmonie avec eux-mêmes et avec la société, c'est que le temps et la mort

n'ont d'action que sur les individus dont ils se composent : ceux-ci passent , et le corps se soutient : il vit toujours. Oui , Messieurs , notre Académie , telle qu'elle existe aujourd'hui , est bien encore celle qui fut instituée dans le siècle dernier. L'esprit dont elle fut animée d'abord , s'est maintenu jusqu'à nous , et cet esprit étant pour nous la vie , nous pouvons le dire avec assurance : nous avons aujourd'hui cent ans.

Cent ans ! Il n'est pas souvent donné à l'homme de parcourir une aussi vaste carrière. A mesure qu'il approche de ce terme , et à plus forte raison quand il y est parvenu , il ne voit que de plus près la tombe ouverte à ses pieds. Nous , mes chers confrères , avec nos cent années d'existence , nous sommes pleins de vie et d'avenir : il n'y a pas pour nous de vieillesse. Cependant , ne ferions-nous pas bien , à l'exemple du vieillard qui aime à se reporter en arrière , de faire un retour sur nous-mêmes , et de nous rendre compte de l'espace que nous avons parcouru ? Vous aussi , Messieurs , qui nous faites l'honneur d'assister à notre fête séculaire , j'espère qu'en ce jour de congratulation , vous trouverez quelque charme à considérer avec nous , dans notre passé , le bien qu'il a produit , et les jouissances dont nous lui sommes redevables.

Un autre privilège d'une telle vie , Messieurs , c'est qu'elle n'a presque jamais d'enfance ; souvent même ses premières années sont celles où sa vigueur se signale au plus haut degré : car le mouvement qui l'engendre provient presque toujours d'esprits éminents et nés pour entraîner les autres dans leur sphère. Long-temps déjà avant la fondation de notre Société , les efforts réunis de quelques hommes distingués prouvent assez combien ils en sentaient le besoin ; mais , quand ils se furent associé Lecat , leur vœu ne devait plus tarder à s'accomplir. Lecat était un de ces esprits qui ne peuvent contenir en eux-mêmes le feu qui les anime ,

et dont l'ardeur se communique à tout ce qui les entoure. Son nom est compté parmi ceux qui honorent la France de cette époque. Il fut un de nos fondateurs ; son activité hâta le moment de notre existence , et , pendant vingt-cinq ans, il fut l'ame de l'Académie. Né en Picardie , il avait fait de Rouen sa patrie. Né dans le même pays, il a fait aussi de Rouen sa patrie , celui qui , grâce à vos suffrages , a l'honneur de célébrer aujourd'hui votre année séculaire. Ce faible rapport , le seul qui existe entre cet homme illustre et moi , m'aurait entraîné plus loin dans son éloge , si d'autres noms ne réclamaient aussi notre reconnaissance.

Il manquait une base essentielle à l'établissement de notre Société. L'abbé Legendre y avait pourvu par son testament ; mais l'exécution en était restée douteuse. Un conseiller au parlement de Rouen, M. de Cideville, dont le nom se trouve mêlé à la littérature de son siècle, entreprit notre cause. Son succès nous assura le bienfait du vénérable abbé , et l'Académie de Rouen fut enfin fondée. Les lettres patentes qui la constituent ont été signées par le roi Louis XV, à peu de distance du champ de bataille de Fontenoy.

C'est Cideville qui , le premier , prit la parole dans cette assemblée. A l'entraînement de son discours , on reconnaît la satisfaction du citoyen content de lui-même et de son œuvre. Permettez-moi d'en citer le derniers mots : « J'ai  
« tout tenté pour vous , Messieurs ; obstacles , retarde-  
« ments , refus , j'ai tout surmonté pour m'acquitter de  
« la commission honorable de travailler à notre établis-  
« sement : j'ai vu confirmer votre legs ; voici vos lettres  
« patentes , voilà mes travaux et mes succès. Si je m'arrête  
« trop à les détailler , pardonnez , dans ce jour de notre  
« triomphe , à l'excès de ma joie , pardonnez à l'orgueil  
« que je ressens de vous avoir été utile. » Grâces te soient  
rendues , généreux Cideville , non plus seulement par les

confrères à qui tu t'adressais, mais par tous ceux qui, depuis, ont joui de ton œuvre ! Ces paroles prononcées il y a cent ans, je me plais à te les faire redire aujourd'hui dans cette même Académie, où tu sembles reparaître pour recueillir de nous une reconnaissance d'autant plus belle et plus sûre, qu'elle est confirmée par le succès et par le temps !

Fontenelle, qui, douze ans plus tard, devait mourir dans sa centième année, avait activement concouru à l'établissement de l'Académie de Rouen. « C'est notre guide, disait encore Cideville; notre Académie est réglée sur ses conseils, nous sommes des nourrissons qu'il couvre de ses ailes. » En effet, c'est Fontenelle qui avait rédigé nos premiers statuts, et son nom, que nous comptons parmi ceux de nos confrères, ennoblit notre origine : nous pourrions presque dire que, par le neveu de Corneille, nous remontons à Corneille lui-même.

Parmi nos fondateurs, Messieurs, n'oublions pas le maréchal de Luxembourg, gouverneur de Normandie. Le titre de protecteur, que nos lettres patentes lui décernent, lui était bien acquis. Il continua de le mériter par sa générosité à pourvoir aux prix qui, chaque année, devaient être décernés aux sciences et aux lettres.

Ce qui achève de montrer l'enthousiasme avec lequel notre Société fut accueillie, c'est que les dames y prirent part, comme il arrive partout où le cœur est en action. Je me plais à joindre au nom du duc de Luxembourg ceux de Mesdames de Marle et Lecat, qui firent elles-mêmes les frais des médailles décernées par l'Académie aux élèves de l'École de dessin. Bien plus, notre premier lauréat pour le prix de poésie était une dame de Rouen, M<sup>me</sup> Dubocage, dont le nom, connu pendant sa longue vie par toute l'Europe, mérite encore aujourd'hui nos hommages. Notre compagnie l'admit au nombre de ses membres, glorieuse

exception que d'autres Sociétés imitèrent en sa faveur. Son poème en l'honneur de l'Académie lui fut inspiré par le sentiment public : c'était son début, c'est encore une de ses œuvres les plus remarquables.

La ville de Rouen, Messieurs, est, avant tout, et parmi toutes les autres, une ville d'action. Cette activité a fait dans tous les temps sa gloire et sa prospérité. Quel est l'enfant de Rouen qui, seulement à la vue de ce fleuve où abordent les navires de toutes les nations, et parmi le mouvement sans cesse entretenu par l'affluence des riches contrées dont cette ville est le centre, ne se sente animé du besoin de prendre part à la vie active? Ainsi, notre Académie comprit, dès son principe, qu'elle n'était pas uniquement créée pour la satisfaction intérieure de ses membres, et, qu'au milieu de ce mouvement général, elle devait signaler son existence au dehors. Elle se chargea de tourner les esprits vers un genre d'activité dont les moyens publics manquaient encore à la ville de Rouen.

L'Académie avait conçu d'abord le projet d'établir un jardin de botanique ; cette pensée était même antérieure à sa fondation, et peut en être regardée comme le principe. Le terrain lui fut cédé par la ville ; un de nos confrères va vous raconter à quel prix, bien mieux que je ne saurais le faire. Elle obtint du roi une somme annuelle pour l'entretien du jardin et pour le traitement d'un professeur. Une serre fut construite, et tous les travaux furent achevés aux frais de l'Académie. Nous serions encore à nous demander comment elle put suffire à tant de dépenses, si nous n'avions à tenir compte du dévouement de ses membres et des offrandes extérieures qui venaient à son secours. On a retrouvé, sous la première pierre de la serre, et bien plus tôt sans doute que ne l'avaient présumé ses fondateurs, le bronze où l'Académie avait gravé ses droits à la reconnaissance des temps à venir, et, cette année même, nous l'avons suspendu

dans la salle de nos séances, comme un des titres les plus glorieux de notre compagnie.

Vingt-cinq ans après la fondation de l'Académie, M. de Cideville était sur le bord de sa tombe. Voulant associer la compagnie au bienfait qu'il méditait, il lui céda, pour une modique somme viagère dont elle ne fut que trop peu de temps chargée, une bibliothèque considérable et parfaitement composée. Aussitôt qu'elle put en disposer, l'Académie se hâta de l'ouvrir au public. Les dons de ses membres et de nouveaux achats ajoutaient chaque année à son importance. Quoiqu'une propriété si bien acquise et si bien employée ne soit plus aujourd'hui dans son domaine, elle n'en a pas moins la gloire d'avoir devancé, dans cette ville, la pensée qui, depuis, a fait établir dans toute la France tant d'autres dépôts du même genre. A la bibliothèque, l'Académie avait joint un grand nombre de tableaux, de gravures et d'objets d'histoire naturelle, provenant également des dons de ses membres et d'autres offrandes volontaires; de sorte que la ville de Rouen peut encore faire remonter à elle l'établissement, ou, du moins, la pensée de la belle galerie et des cabinets d'antiquités et d'histoire naturelle qui sont au nombre des beautés et des ornements de cette grande cité.

Ce n'est pas tout, Messieurs. L'Académie avait compris toute l'étendue de sa mission. Les moyens de haute instruction offerts aux habitants de cette ville, se bornaient à l'enseignement du collège. Depuis quelques années seulement, Lecat avait tenté de donner des leçons publiques d'anatomie. L'influence de l'Académie l'aida à triompher de la superstition populaire, et les prix qu'elle décerna achevèrent de consolider les cours institués par l'illustre professeur.

Dès l'année 1740, Cideville avait arrêté, à son passage, un jeune artiste flamand qui se rendait à Londres. C'était Descamps, ce peintre distingué dont Rouen conservera la

mémoire tant qu'on s'y occupera des Beaux-Arts. Une école de dessin et de peinture fut établie : c'est à l'Académie que ses travaux étaient soumis ; chaque année, elle couronnait sa séance publique par les prix distribués aux lauréats de cette école, qui compta bientôt jusqu'à trois cents élèves, et, parmi eux, il s'en trouva qui lui méritèrent le nom d'école normande. Il nous suffira de nommer Lemonnier.

Je ne parle point des cours de botanique et d'histoire naturelle qui étaient la conséquence, ou, plutôt, le but des grands travaux entrepris pour l'établissement d'un jardin des plantes. D'autres institutions sortirent encore du sein de l'Académie. La première fois qu'elle distribua les prix de mathématiques, nous lisons, parmi les noms des élèves couronnés, le nom de Bernardin de Saint-Pierre. Mais rien ne montre mieux la nature et l'étendue des vues qui présidaient à ces divers établissements, que celui d'un cours d'hydrographie ou de navigation. Pouvait-il être mieux placé que dans une ville dont le commerce embrasse toutes les régions du globe ? Les mathématiques et l'astronomie en étaient la base. Les leçons de Dulague, le savant professeur qui le fit pendant quarante ans sous les auspices de l'Académie, furent adoptées pour les cours d'hydrographie institués par Napoléon dans la plupart des ports de France.

Pour achever de montrer l'esprit qui animait l'Académie dans ses institutions et dans ses travaux, il nous faudrait parcourir ses annales et ses archives où se trouvent un si grand nombre de mémoires relatifs à la chimie, et surtout à la teinture. Plusieurs de ses membres s'étaient aussi tournés vers les inventions mécaniques, et c'est par elle que furent d'abord constatées plusieurs de celles qui dès lors ajoutèrent à la facilité et à l'étendue des plus importantes fabrications. Ce genre de mérite, Messieurs, sem-

ble appartenir à notre ville , si nous en jugeons par les inventions qui viennent de figurer encore à la dernière exposition nationale , où plusieurs de nos concitoyens ont si bien représenté cette glorieuse partie de l'industrie normande.

Par la nature de ses travaux et de ses établissements , l'Académie de Rouen s'était , pour ainsi dire , identifiée avec le caractère et les besoins du pays ; mais les lettres occupent aussi dans ses annales une part digne de la contrée qui a produit tant d'écrivains et de si grands poètes. C'est à l'Académie de Rouen que le P. Giraut lisait son ingénieuse traduction latine des fables de Lafontaine , et l'abbé Auger, ses traductions de Démosthènes , d'Isocrate et de Cicéron. Gaillard , l'historien de Charlemagne et de François I<sup>er</sup>, venait recevoir de ses mains le prix d'éloquence , dont le sujet était l'éloge du grand Corneille. Laharpe chantait pour elle les chevaliers normands. C'est à elle que M. de Fontanes offrait ses élégantes prémices , et , dans ce nombre , son *Jour des Morts* , la plus belle de ses productions poétiques.

Pendant un demi-siècle d'existence , l'Académie de Rouen avait soutenu et continué l'œuvre et l'intention de ses fondateurs. Mais pouvait-elle échapper à la tempête qui entraîna dans une même ruine toutes les institutions de tant de siècles ? Elle disparut tout comme le reste. Sur ses débris , d'autres sociétés tentèrent bientôt de s'élever : tant il est vrai que les réunions scientifiques et littéraires étaient devenues un besoin pour les esprits éclairés ! L'Académie elle-même , après dix ans de silence , se retrouva de nouveau constituée par les soins d'un homme dont notre reconnaissance joindra toujours le nom à celui de nos fondateurs. M. Beugnot , le premier préfet de ce département , réunit à sa voix les anciens membres de l'Académie , dont il restait à peine la moitié. Il voulut en faire partie ; il prit

mémoire tant qu'on s'y occupera des Beaux-Arts. Une école de dessin et de peinture fut établie : c'est à l'Académie que ses travaux étaient soumis ; chaque année, elle couronnait sa séance publique par les prix distribués aux lauréats de cette école, qui compta bientôt jusqu'à trois cents élèves, et, parmi eux, il s'en trouva qui lui méritèrent le nom d'école normande. Il nous suffira de nommer Lemonnier.

Je ne parle point des cours de botanique et d'histoire naturelle qui étaient la conséquence, ou, plutôt, le but des grands travaux entrepris pour l'établissement d'un jardin des plantes. D'autres institutions sortirent encore du sein de l'Académie. La première fois qu'elle distribua les prix de mathématiques, nous lisons, parmi les noms des élèves couronnés, le nom de Bernardin de Saint-Pierre. Mais rien ne montre mieux la nature et l'étendue des vues qui présidaient à ces divers établissements, que celui d'un cours d'hydrographie ou de navigation. Pouvait-il être mieux placé que dans une ville dont le commerce embrasse toutes les régions du globe ? Les mathématiques et l'astronomie en étaient la base. Les leçons de Dulague, le savant professeur qui le fit pendant quarante ans sous les auspices de l'Académie, furent adoptées pour les cours d'hydrographie institués par Napoléon dans la plupart des ports de France.

Pour achever de montrer l'esprit qui animait l'Académie dans ses institutions et dans ses travaux, il nous faudrait parcourir ses annales et ses archives où se trouvent un si grand nombre de mémoires relatifs à la chimie, et surtout à la teinture. Plusieurs de ses membres s'étaient aussi tournés vers les inventions mécaniques, et c'est par elle que furent d'abord constatées plusieurs de celles qui dès lors ajoutèrent à la facilité et à l'étendue des plus importantes fabrications. Ce genre de mérite, Messieurs, sem-

ble appartenir à notre ville , si nous en jugeons par les inventions qui viennent de figurer encore à la dernière exposition nationale , où plusieurs de nos concitoyens ont si bien représenté cette glorieuse partie de l'industrie normande.

Par la nature de ses travaux et de ses établissements , l'Académie de Rouen s'était , pour ainsi dire , identifiée avec le caractère et les besoins du pays ; mais les lettres occupent aussi dans ses annales une part digne de la contrée qui a produit tant d'écrivains et de si grands poètes. C'est à l'Académie de Rouen que le P. Giraut lisait son ingénieuse traduction latine des fables de Lafontaine , et l'abbé Auger, ses traductions de Démosthènes, d'Isocrate et de Cicéron. Gaillard, l'historien de Charlemagne et de François I<sup>er</sup>, venait recevoir de ses mains le prix d'éloquence, dont le sujet était l'éloge du grand Corneille. Laharpe chantait pour elle les chevaliers normands. C'est à elle que M. de Fontanes offrait ses élégantes prémices, et, dans ce nombre, son *Jour des Morts*, la plus belle de ses productions poétiques.

Pendant un demi-siècle d'existence, l'Académie de Rouen avait soutenu et continué l'œuvre et l'intention de ses fondateurs. Mais pouvait-elle échapper à la tempête qui entraîna dans une même ruine toutes les institutions de tant de siècles ? Elle disparut tout comme le reste. Sur ses débris, d'autres sociétés tentèrent bientôt de s'élever : tant il est vrai que les réunions scientifiques et littéraires étaient devenues un besoin pour les esprits éclairés ! L'Académie elle-même, après dix ans de silence, se retrouva de nouveau constituée par les soins d'un homme dont notre reconnaissance joindra toujours le nom à celui de nos fondateurs. M. Beugnot, le premier préfet de ce département, réunit à sa voix les anciens membres de l'Académie, dont il restait à peine la moitié. Il voulut en faire partie ; il prit

part à ses travaux, et, en occupant lui-même ce fauteuil, le chef de l'administration fit comprendre l'importance et la dignité d'une compagnie où devaient se trouver réunies, comme au foyer commun, les plus éclatantes lumières du pays.

Le docteur Gosseaume, dont l'âge n'avait pas affaibli l'ardeur, dérochant à ses nombreuses occupations un temps précieux qu'il employait à fouiller dans nos archives, entreprit de renouer le présent avec le passé, par la publication des travaux antérieurs de l'Académie. C'est un des hommes qu'il ne nous est pas permis d'oublier.

L'Académie, à sa renaissance, trouva le monde bien changé. Qu'étaient devenues toutes ces corporations qui semblaient tenir d'elles-mêmes un pouvoir consolidé par le temps et les coutumes ? Dans sa vaste organisation, la puissance publique avait embrassé tous les pouvoirs distincts des temps précédents, et son immense unité avait établi une régularité qui, du moins, avait l'avantage de ne plus exister seulement pour quelques pays privilégiés, mais pour la France tout entière. Ainsi, l'Académie de Rouen avait perdu ses moyens d'influence extérieure et ses titres les plus évidents à la considération. Le jardin des plantes n'était plus sa propriété : ce n'était plus elle qui tenait ouvert au public son riche et précieux dépôt de sciences et de lumières : il ne lui appartenait plus de nommer aux chaires qu'elle avait instituées, et dont les professeurs, choisis dans son sein, portaient au dehors et dans l'esprit des jeunes générations les connaissances et les lumières dont elle était le foyer ; et cette jeunesse qui, chaque année, venait recevoir de ses mains le prix de son travail et de ses succès, il fallait renoncer à jouir de l'intérêt et de la joie qu'elle répandait sur ses séances publiques : il fallait enfin que l'Académie se suffit à elle-même !

Cependant le souvenir de ses services passés était resté

gravé dans les cœurs des citoyens. On lui assigna pour lieu de ses séances une partie de cette Bibliothèque qu'elle avait créée, et, plus tard, quand l'hôtel de ville fut agrandi, elle eut, dans les nouvelles constructions, une des plus belles salles, qu'il lui est presque permis de regarder comme sa propriété.

Une dotation, qui lui fut, avec autant de justice que de générosité, assurée par la ville, lui permet encore de remplir quelques-unes des nobles vues de sa première institution. Le département lui-même est venu quelquefois à son aide. C'est ainsi qu'il lui a été possible de provoquer et de publier le grand et beau travail de M. A. Passy sur la Géologie de la Seine-Inférieure, digne résultat du concours qu'elle avait ouvert, et l'un des plus importants qu'aucune Académie ait jamais obtenus et couronnés.

Le magnifique tableau du grand Corneille, commandé par elle à un enfant de Rouen, M. Court, dont le pinceau promettait dès-lors d'honorer son pays, restera placé dans la salle de nos séances, pour rappeler à nos successeurs qu'à la plus ancienne, à la première des sociétés scientifiques et littéraires de ce département, appartient le droit et le devoir de soutenir toutes les gloires du pays, celles du passé par des monuments qui les consacrent, celles du présent et de l'avenir par des encouragements qui les préparent et les assurent. Nous l'avons bien compris, Messieurs, ce devoir sacré. L'église de Saint-Ouen, la gloire de notre cité, avait laissé périmer par le temps le nom de l'abbé Marc-d'Argent, son fondateur : l'Académie, en le faisant rétablir sur sa tombe, a voulu acquitter à ses frais la dette de la postérité. Nous avons été et nous allons encore à la recherche des lieux et des maisons honorés par la naissance ou par la demeure des hommes illustres. Il suffit que notre vœu soit exprimé ; l'autorité municipale, toujours prête à nous seconder dans cette voie toute pa-

triotique, y place des marbres et des inscriptions qui, pour peu qu'ils se multiplient, finiront par consacrer la ville entière, aussi bien que les rues et les maisons où figurent ces noms glorieux. Nous devançons même la sanction de l'avenir : à mesure que la mort, trop prompte à nous servir, met à notre disposition quelque nom contemporain, nous demandons pour lui cet honneur : Boïeldieu, Géricault et Dulong ne l'ont pas attendu long-temps. Si, dans le ressort où domine notre cité, il se présente un nom qui honore la France entière, nous appelons la France elle-même à célébrer sa gloire. Bernardin de Saint-Pierre venait à peine d'expirer, l'Académie de Rouen mit son éloge au concours ; et le discours qui fut couronné était l'œuvre et le début d'un des membres actuels de l'Académie Française. A notre appel, les sons harmonieux et touchants de la lyre ont ému dans sa tombe le cœur de Boïeldieu ; et ne semble-t-il pas aussi revivre pour nous, le grand artiste, dans le tableau dont M. de Boisfrémont, notre confrère, a orné la salle de nos séances ? Enfin, cette année même, sans attendre la séance publique où les sujets de prix sont ordinairement proclamés, nous nous sommes associés à l'hommage que la ville du Havre s'est empressée de rendre à son poète. Casimir Delavigne, dans la personne de celui que sa vie et ses œuvres auront le mieux inspiré, recevra de nos mains une couronne destinée à relever l'éclat de toutes celles qu'il a reçues pendant sa vie mortelle.

C'est assez, Messieurs, pour faire comprendre l'esprit dont l'Académie de Rouen fut animée pendant sa vie séculaire. Il ne me reste plus qu'un devoir à remplir.

A l'abbé Legendre et à Cideville, nos bienfaiteurs, j'aurais déjà dû joindre l'abbé de Courbesatre : si son legs nous a été enlevé, nous n'en sommes pas moins ses légataires par la reconnaissance. Il nous serait bien moins permis d'omettre des noms plus récents, et qui, pour cette raison,

doivent parler de plus près à nos cœurs ? Il y a quelques années, le digne abbé Gossier, dont l'aménité, jointe à son zèle pour la science, nous a laissé de si doux souvenirs, a voulu, même après sa mort, rester associé par son bienfait aux trois compagnies qui l'ont compté parmi leurs membres.

Quelques mois se sont à peine écoulés depuis qu'un de nos concitoyens, que nous regrettons de n'avoir pas eu pour confrère, est venu aussi prendre sa part de notre reconnaissance. Associé à d'autres corps, où il exerçait, en faveur du commerce ou des pauvres, cette activité d'esprit qui lui avait acquis une si brillante fortune, M. Bouctot, qui les a si généreusement dotés, n'en a pas moins porté sa munificence sur quelques-unes des sociétés scientifiques et littéraires, dont il avait compris l'importance. Un jour viendra où cet honorable nom sera proclamé, à nos séances publiques, avec celui des lauréats dont sa dernière volonté aura animé l'émulation et fécondé le talent. Pouvait-il mieux ennoblir le nom qu'il laisse à ses enfants ? Pouvait-il leur transmettre un plus digne héritage ?

Si j'étais moins borné par le temps, je voudrais, en rassemblant dans un court espace la continuité des noms qui, depuis cent ans, ont honoré notre Académie, faire revivre à vos yeux son siècle tout entier. C'était le seul moyen de satisfaire à la confraternité qui nous unit avec eux. Pour y suppléer, et produire une illusion qui trompât nos regrets, nous avons voulu, en les offrant aux regards de cette assemblée, les faire, en quelque sorte, assister à notre séance séculaire.

Ainsi, parmi ceux que nous avons connus, nous croirions presque revoir encore Marquis, avec ses qualités de cœur et d'esprit qui nous l'avaient rendu si cher et si précieux ; Langlois, avec sa vive et originale érudition de

peintre et d'antiquaire ; Vigné, l'excellent Vigné, avec sa noble passion d'humanité. Combien d'autres, si nous avons eu avec eux des relations contemporaines, nous auraient personnellement laissé d'aussi beaux, d'aussi bons souvenirs !

C'est ce sentiment qui, dès le principe, a dicté l'article de nos statuts qui veut que, chaque année, après sa rentrée, l'Académie en corps assiste à un service solennel célébré en mémoire de ses bienfaiteurs et des académiciens décédés. Cette pensée est touchante, Messieurs ; elle établit, entre les vivants et les morts, le seul lien réel qui puisse encore exister entre eux ; bien plus, elle nous unit à nos confrères des temps à venir : ce que nous faisons maintenant pour nos prédécesseurs, nos successeurs le feront un jour pour nous. Un jour aussi, quand depuis long-temps nous appartiendrons au passé, le présent reportera sur nous ses regards, et sur nous, peut-être, plus que sur d'autres, parce que nous nous serons trouvés au point d'arrêt qui marque notre premier siècle d'existence. Par un effet tout naturel du temps, nous serons, pour ceux qui nous auront remplacés, un objet d'attention et de souvenir. Puissions-nous, comme nos devanciers, et aux mêmes titres, mériter leur reconnaissance et leur vénération !

---



# CLASSE DES SCIENCES.

---

## Rapport

FAIT

PAR M. LÉVY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

---

MESSIEURS,

Lorsqu'une Académie, par sa séance publique, vient se mettre en rapport avec les hommes qui prennent intérêt à ses travaux, elle doit non-seulement leur faire connaître quelques productions, plus ou moins intéressantes, préparées pour cette solennité, et se présenter à eux, parée pour ainsi dire de ses habits de fête, mais se faire voir dans l'exercice ordinaire de ses travaux; de cette manière elle semble dire : voilà ce que nous avons fait; telles sont les opinions émises, et les discussions auxquelles elles ont donné lieu. Notre correspondance, établie dans toute la

France et dans quelques pays étrangers, nous a procuré l'avantage de nous tenir au courant des progrès de la science, de nous faire connaître toutes les découvertes importantes, et de nous mettre ainsi à même d'apprécier les travaux soumis à notre jugement.

Elle espère encore, par cette publication de ses travaux habituels, exciter le zèle des hommes d'intelligence, et leur faire connaître à quelles conditions elle ouvre ses portes à ceux qui s'y présentent.

Je pourrais exposer d'autres raisons encore en faveur de cet usage généralement adopté, mais je ne dois pas perdre de vue que, tout en le maintenant, les Académies recommandent à leurs secrétaires de se renfermer dans des limites aussi resserrées que possible. C'est pourquoi je me hâte d'entrer en matière.

#### *Mathématiques.*

Nous devons à M. Amyot, professeur de mathématiques au collège royal de Saint-Louis, membre correspondant, un mémoire sur une nouvelle méthode de génération et de discussion des surfaces de second ordre.

Nous aurions été heureux de faire ressortir les idées nouvelles de notre confrère, et de proclamer le mérite de ce travail, dans lequel il a présenté la théorie des foyers sous un aspect qui n'avait pas encore attiré l'attention des géomètres; mais nous avons mieux à faire, c'est de rappeler qu'à la suite d'un rapport très favorable de MM. Liouville et Cauchy, et conformément à leurs conclusions, l'Académie royale des sciences a approuvé ce mémoire.

M. Busset, membre correspondant, nous a envoyé deux brochures, l'une ayant pour titre : *Exposition des vrais principes mathématiques*; l'autre : *De Pythagore et des Pythagoriciens*.

Ces mémoires font suite au premier mémoire de M. Buset couronné par l'Académie. Nous devons féliciter notre confrère de sa persévérance, et hâter de nos vœux le moment où il entrera dans la voie pratique, c'est-à-dire l'application de ses principes à l'enseignement des mathématiques.

M. P. Brémond a fait hommage à l'Académie d'un ouvrage ayant pour titre : *l'Uraniade*, ou *Esope à la cour d'Uranie*. Cet ouvrage a pour but de détruire le système du monde, de Newton. L'Académie, placée entre son admiration pour Newton et son respect pour Esope parlant par l'organe de M. Brémond, a cru devoir s'abstenir.

Nous avons aussi reçu de M. Modeste Claudel un discours de la Méthode, autre que celui de Descartes, et le programme d'un cours d'Algorithmie.

#### *Physique, Chimie et Arts industriels.*

Nous devons au docteur Zantédeschi un traité élémentaire de physique, et à M. Boutigny, membre correspondant, la suite de son mémoire sur les phénomènes que présentent les corps projetés sur des surfaces chaudes.

On est justement alarmé en entendant chaque jour signaler quelques-unes de ces fraudes qui, non-seulement trompent les consommateurs, et parfois compromettent leur santé, mais discréditent le commerce et lui portent les coups les plus funestes. Honneur aussi soit rendu aux hommes qui font tourner la science au profit du commerce et de l'industrie, en s'empressant d'inventer des moyens propres à déjouer les ruses de la mauvaise foi!

Depuis que les falsifications des vins ont pris une extension aussi effrayante, on sent le besoin de renseignements

plus précis que ceux que l'on possédait sur les différents crûs de chaque région viticole. M. Fauré, de Bordeaux, a compris ce besoin, et a cherché à le satisfaire pour ce qui concerne les vins du département de la Gironde.

Une commission, par l'organe de M. Girardin, a fait connaître à l'Académie que le travail de M. Fauré est tel, qu'il serait à désirer, dans l'intérêt de la science et du commerce des vins, que les chimistes des autres districts viticoles pussent faire, pour leur pays, ce que M. Fauré a si habilement fait pour le sien.

Un travail dont le résultat a une plus grande importance encore, parce qu'il trouve une application plus étendue, est celui de M. Lefebvre, d'Amiens, par rapport à la falsification des huiles. Nous aurons l'honneur de vous en entretenir dans un instant, à l'occasion de la récompense qui sera décernée à M. Lefebvre. (*Voir page 78.*)

M. d'Arcet, membre correspondant, a fait parvenir à l'Académie une note sur l'altération de l'eau pluviale dans les citernes nouvellement construites.

Lorsqu'on reçoit l'eau pluviale dans une citerne nouvellement construite, elle se charge de chaux et n'est pas potable.

Les architectes grecs et romains connaissaient bien ce fait, mais ils employaient, pour y remédier, des moyens qui donnaient lieu à de longs retards dans l'emploi de ces constructions.

M. d'Arcet indique un moyen qui consiste à carbonater les parois; au bout de huit jours, la citerne conserve l'eau aussi pure qu'on puisse la désirer.

Ce célèbre chimiste se plaît à reconnaître, qu'en 1840, notre confrère M. Girardin a employé avec succès un moyen différent du sien, pour rendre potable l'eau d'une citerne, chez feu M. Arsène Maille, à la Vaupalière.

Le docteur Pasquier, de Lille, pharmacien de première classe de l'armée, etc., a fait parvenir à l'Académie plusieurs mémoires qui ont été soumis à l'examen d'une commission. Le rapport fait par M. Girardin nous a mis à même de reconnaître que la compagnie, en accordant à M. Pasquier le titre de membre correspondant, se donnait, en Belgique, un associé instruit, laborieux, et d'autant plus intéressant à ses yeux, qu'il s'attache surtout à appliquer la science à tout ce qui peut concourir au bien-être de l'humanité.

Nous avons dit, l'année dernière, que M. Prosper Pimont s'occupait de l'application du caloridore progressif de son invention, à l'alimentation des chaudières des machines à vapeur. Cette application est faite maintenant, et le résultat est non moins important encore que celui par lequel on obtient, de cet appareil, l'alimentation des cuves destinées à la teinture. La même commission qui avait examiné cet appareil appliqué à ce premier objet, a été chargée de rendre compte à l'Académie de l'avantage qui en pourrait résulter pour les machines à vapeur; suivant les conclusions du rapport, ces avantages sont :

1° Entretien de la propreté intérieure de la chaudière, plus facile et moins dispendieux.

2° Régularité plus grande dans la marche de la machine à vapeur, et, par suite, dans la marche de toutes les machines auxquelles elle imprime le mouvement; par conséquent, partout moins d'usure et travail plus parfait;

3° Grande économie de combustible.

L'Académie a adopté ces conclusions, et autorisé M. Pimont à publier le rapport.

Ces conclusions se trouvent corroborées par l'adoption qu'ont faite, de cet appareil, un assez grand nombre de manufacturiers distingués. Il doit être établi très prochain-

nement aussi sur les bateaux à vapeur *l'Union*, qui font le trajet de Rouen à la Bouille.

La Chambre de commerce de Rouen a publié des observations destinées aux délégués du commerce, pour la mission en Chine; notre confrère, M. Girardin, y a joint, sous le nom d'études à recommander aux délégués, des notes d'une haute importance.

M. Jules Méliot, professeur dans notre ville, ayant eu connaissance de ce mémoire, la question relative à l'extraction de l'acide boracique des Lagoni de Venise, lui a fait penser, avec raison, que l'Académie recevrait avec intérêt une notice qui, sous le titre modeste de : *Un mot sur la Toscane*, offre des aperçus fort curieux, fort bien écrits, et qui prouvent que M. Méliot a vraiment vu et étudié ce pays pendant un séjour de plusieurs années, et ne s'est pas contenté, comme tant de touristes, de ramasser les *on dit* qu'ils trouvent sur leur passage.

L'auteur de cette note s'attache, d'abord, à établir la comparaison entre l'état passé et l'état actuel de la maremme; il fait ressortir la grandeur et l'importance du projet conçu, il y a vingt ans, par le grand-duc Léopold II, et dont l'accomplissement se poursuit sans relâche depuis cette époque, d'arracher au désert une vaste étendue de terrain; de créer des éléments de bien-être et de richesses, là où les populations ne trouvaient que la peste et la mort.

C'est à cette occasion que M. Méliot raconte comment M. Larderel, simple ouvrier armurier de Saint-Etienne, venu en Toscane pour exercer son état, remarqua une abondance de produits frappés de stérilité par la déféctuosité des procédés d'exploitation; il se mit à l'œuvre, et réalisa cette prédiction de Toricelli : *que ces ruisseaux empestés deviendraient un jour des pactoles*. Ils le sont devenus, en effet, pour M. Larderel, aujourd'hui chevalier de Saint-

Etienne, comte de Pomérance, et (ce qui n'est pas non plus indifférent pour lui) quatre et cinq fois millionnaire.

M. Bigourdan, professeur de mathématiques spéciales au Collège royal de notre ville, appelé à partager les travaux de l'Académie, a présenté dans son discours de réception des observations sur le développement industriel et scientifique qui se manifeste si énergiquement dans toute l'Europe.

Il a examiné l'influence que l'industrie et la science peuvent exercer sur le bonheur des hommes en particulier, et sur la grandeur et la puissance des nations.

«Etudier la nature par l'expérience et l'observation, dit en terminant M. Bigourdan; surprendre les mystérieux secrets de la création, tantôt en analysant les phénomènes les plus délicats de la vie, tantôt en poursuivant les astres dans les immensités de l'espace, tantôt en forçant les invisibles atomes de la matière à se combiner pour créer des corps jusque-là inconnus; fonder, par les mathématiques, le seul assemblage de vérités absolument certaines et immuables qu'il ait été donné aux hommes de découvrir; se faire, de toutes ces magnifiques connaissances, un moyen de développer l'aisance et le bien-être des individus, d'assurer la splendeur et la puissance des états; enfin, donner aux peuples la richesse pendant la paix, la victoire pendant la guerre: telle est la mission glorieuse que les sciences remplissent avec tant d'éclat depuis plusieurs siècles, tels sont leurs principaux titres au respect et à la reconnaissance des hommes.»

M. le Président, dans sa réponse, déclare que, sans partager toutes les espérances de M. Bigourdan, il croit que la solution du problème qu'il s'est proposé, relativement à l'amélioration du sort de toutes les classes de la société, n'est pas impossible; dans la mesure, au moins, que com-

porte la nature humaine ; mais il pense que l'amélioration matérielle de l'immense partie des peuples astreints au travail des mains et à la fatigue quotidienne, ne peut être que le résultat de son amélioration morale.

M. le Président voit surtout le triste état de tant de malheureux, provenant de l'abus qu'ils font de la vie, dans une position qui ne semblerait pas permettre l'abus. Qu'y a-t-il donc à faire avant tout ? c'est de leur apprendre à vivre. Aussi, tout en reconnaissant ce que la société fait pour l'instruction et l'amélioration morale de l'enfant du pauvre, il regrette qu'elle soit obligée de l'abandonner trop tôt à lui-même et à l'exemple de ceux qui l'entourent ; il faudrait surtout faire dominer, dans l'éducation, l'idée qui porte les regards de l'homme au-dessus de la terre, au-delà de la vie présente : il faut que l'homme ait conscience de sa noblesse ; il faut, avant tout, qu'il sente le lien qui l'unit à Dieu.

#### *Sciences médicales.*

Nous devons au docteur Guastalla, de Trieste, un traité des bains de mer.

M. Vingtrinier, rapporteur de la commission chargée de l'examen de cet ouvrage, en a fait assez bien ressortir le mérite, pour que l'Académie s'empresse d'accéder aux vœux de l'auteur, en lui accordant le diplôme de membre correspondant.

Le même rapporteur nous a fait connaître, au nom d'une autre commission, les travaux de M. Delamare, D.-M. P., qui, dans sa traduction du *Traité de pathologie chirurgicale* du célèbre Samuel Cooper, s'est attaché, non seulement à rendre fidèlement les idées de l'auteur, mais l'a commenté et complété en praticien expérimenté.

M. Delamare a obtenu aussi le titre de membre correspondant de l'Académie.

Sur la demande de MM. Flaubert, chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, M. Girardin a fait l'analyse de vésicules développées sur la peau à la région ombilicale. (*Voir page 97.*)

M. Lévy a donné lecture de quelques observations sur les miracles de la magnétologie, et a cru pouvoir se permettre d'en exposer une théorie. Il y en a déjà tant, qu'une de plus ou de moins ne dérangera rien à l'économie de la science, ni à la pratique de l'art.

M. le docteur Avenel a fait hommage à l'Académie de son Rapport général des travaux du conseil de salubrité du département de la Seine-Inférieure, pour l'année 1843.

#### *Agriculture et Histoire naturelle.*

La seconde partie des considérations sur les céréales, par M. Loiseleur-Deslongchamps, contient une série de tableaux fort curieux sur le produit moyen des récoltes en France. M. Bergasse, qui nous avait vivement intéressés en nous faisant connaître la première partie de cet ouvrage, n'a pas trouvé moins de mérite à la seconde. Puis, dans sa conviction que M. Deslongchamps joint à un vaste savoir une modestie non moins remarquable qui lui fait accueillir avec joie les observations qui peuvent éclairer les questions qui ne sont pas encore complètement résolues, ne balance pas à déclarer qu'il ne partage point les opinions de l'auteur, sur la révolution à apporter dans la culture du froment, et qui consisterait surtout à avancer l'époque des semailles, et à semer le blé à la main, au lieu de le semer à la volée. Il a trouvé aussi quelques erreurs dans la dernière partie de l'ouvrage, consacrée à des considérations sur la pesanteur des diverses variétés de froment. En résumé, M. Bergasse reconnaît que, par sa

publication, M. Loiseur-Deslongchamps a rendu un nouveau service à la science agricole.

L'Académie a reçu avec reconnaissance de M. Girardin, le discours d'ouverture prononcé à la dernière séance publique de la Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure ;

De M. A. Du Breuil, un mémoire sur les principales améliorations dans le mode de culture et les instruments employés dans l'arrondissement de Rouen ;

De M. Castel, secrétaire général de la Société d'agriculture de l'Eure, un mémoire sur l'utilité de la culture fourragère, et l'importance de ses produits ;

De M. Gris, chimiste, une notice sur l'action des composés ferrugineux solubles sur la végétation. Une commission s'occupe à répéter les expériences, qui pourront constater l'efficacité des procédés indiqués par l'auteur ;

De M. le comte Kerckhove d'Exaerde, quelques mots sur les inondations.

M. A. Du Breuil nous a communiqué un important mémoire sur l'accroissement des arbres exogènes.

*Etant donnée la circonférence d'un tronc, reconnaître, sans une grande erreur, quel est l'âge de l'arbre :* tel est le problème de physiologie végétale que s'est proposé de résoudre notre confrère.

Les observations nécessaires pour arriver à la solution du problème, doivent être, non seulement nombreuses, mais, en les recueillant, on doit avoir égard au sol, au climat, au voisinage, à l'élagage, etc. C'est ainsi que M. Du Breuil a procédé pour la composition des nombreux tableaux qu'il a formés, et d'où il a déduit les formules d'accroissement pour un assez grand nombre d'espèces.

Dans la seconde partie de son mémoire, M. Du Breuil

examine particulièrement quelques-uns des arbres cités dans la première partie, et qui sont le plus remarquables par leur âge et leurs dimensions : entr'autres, le chêne-chapelle d'Allouville, qui, selon l'expression de feu notre vénérable et excellent confrère Marquis, sert peut-être d'abri aux compagnons de Guillaume-le-Conquérant; l'aubépine de Bouctot, qui n'a pas moins de 460 ans; l'if de la Haye-de-Routot, âgé de 1460 ans, etc., etc.

Le dernier chapitre de ce mémoire est consacré à des considérations sur la durée de la vie des arbres.

En considérant la vieillesse des troncs de certains arbres, on serait tenté de croire à l'immortalité de quelques-uns d'entr'eux. Cette opinion paraît admise par M. de Candolle, qui pense que l'individu végétal n'a pas de terme défini d'existence. M. Du Breuil ne partage pas cette opinion, mais bien celle de M. de Mirbel, en s'appuyant sur des considérations qui donnent un haut intérêt à ce dernier chapitre.

M. Bergasse, tout en rendant justice au beau travail de M. Du Breuil, déclare ne pouvoir adopter cette opinion :

*Dans les arbres exogènes, l'on doit considérer chaque couche concentrique comme un individu distinct qui n'a été appelé par la nature à n'avoir qu'un an ou 18 mois de vie. Toutes les couches intérieures sont mortes. Il n'y a de vivante que la couche extérieure.*

Il combat cette proposition par des arguments et par des faits.

M. Du Breuil a produit un nouveau mémoire pour justifier ses conclusions.

M. Bergasse a persisté dans son opinion, en donnant de nouveaux développements à l'appui.

MM. Blanche, Person, Vingtrinier, ont pris part à cette intéressante discussion par suite de laquelle plusieurs membres pensent que : si, au lieu de ne considérer que

la dernière couche comme vivante dans les arbres exogènes, on accorde que l'énergie vitale va en diminuant de la circonférence vers le centre, tout le monde sera à peu près d'accord.

M. Mérat a fait hommage à l'Académie de la *Revue de la Flore parisienne* ;

D'un mémoire sur la possibilité de cultiver le thé en France ;

D'une notice sur le *Salix stipularis* de Smith ;

Et d'un mémoire sur la destruction des roses naissantes par la larve d'un insecte.

Ces mémoires sont arrivés à une époque trop avancée de l'année, pour que M. Bergasse, chargé du rapport, ait pu en entretenir l'Académie.

M. Girardin nous a donné communication d'une lettre qu'il a adressée à M. le comte de Gasparin ; voici à quelle occasion :

M. de Gasparin a récemment fait à l'Institut un rapport sur un mémoire de M. Fuster, relatif au climat de la France.

M. Fuster attribue au changement de température l'abandon de la culture de la vigne dans le Nord de la France, et, par suite, la substitution du cidre et de la bière au vin, pour boisson ordinaire. M. de Gasparin ne partage point cette opinion.

M. Girardin est entièrement de l'avis de M. de Gasparin, cite des dates et des faits à l'appui de cette opinion, s'étaie aussi des recherches de nos confrères M. Deville et M. l'abbé Cochet.

Notre confrère, M. l'abbé Picard, nous a communiqué des réflexions qui ne manquent pas d'importance dans ces considérations sur le changement de température dans notre climat.

M. l'abbé Picard ne nie point que ce changement ait lieu, mais il désire, avec raison, que les preuves que l'on apporte à l'appui soient bien fondées.

Or, il y en a une qui ne lui paraît pas dans ce cas. C'est celle apportée par plusieurs personnes, et notamment par notre confrère M. l'abbé Cochet, qui, dans son excellent mémoire sur la culture de la vigne en Normandie, remarque que, le 9 septembre 1267, les vendanges se faisaient au prieuré de Saint-Aubin, près Gournay, tandis qu'à Orléans, en 1842, elles ne commencèrent que le 19 septembre; d'où il concluerait qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, sur les bords de l'Epte et de la Bresle, le raisin mûrissait plus vite qu'il ne mûrit au XIX<sup>e</sup>, sur les bords de la Loire. Mais la réforme Grégorienne, qui n'a eu lieu que le 15 octobre 1582, n'infirmes-t-elle pas beaucoup cette conséquence? car, si l'on n'a pas tenu compte de cette réforme, la première date devient la seconde, si l'on a égard que dix jours furent tout-à-coup supprimés, que le lendemain du 4 octobre 1582 fut compté comme le 15 du même mois.

Les réflexions de notre honorable confrère, M. l'abbé Picard, ont fourni l'occasion à plusieurs membres de l'Académie de revenir sur la question même du changement de température, fait que beaucoup d'entr'eux paraissent fort peu disposés à admettre. Ils pensent que l'abandon de la culture de la vigne, non seulement en Normandie, mais encore dans quelques contrées plus rapprochées du midi, peut tenir à d'autres causes qu'à celle supposée du changement de température.

#### *Médecine vétérinaire.*

M. Verrier nous a communiqué des observations sur un cas particulier de boiterie ayant entraîné l'adynamie, l'altération du sang et la mort.

Après avoir fait connaître l'âge, le tempérament et la

constitution du cheval qui fait le sujet de ses observations, avoir suivi, dans son mémoire, toutes les phases de la maladie, et décrit les divers moyens employés sans succès pour la combattre, M. Verrier conclut :

Que cette boiterie avait son siège dans un lieu fort rarement observé ( dans l'articulation prohumérale ), et dont la cause est occulte.

### *Statistique.*

La grande publication entreprise par M. Moreau de Jonnés, membre correspondant, a donné lieu à plusieurs rapports assez importants pour que je me croie obligé d'y donner quelque étendue.

Une discussion s'est élevée entre M. Moreau de Jonnés et M. Parchappe, médecin de l'Asile des aliénés du département de la Seine-Inférieure, à l'occasion de la statistique des aliénés. M. Moreau de Jonnés nous ayant fait parvenir les diverses publications faites à cette occasion, l'Académie a chargé M. Vingtrinier de lui en rendre compte, tâche qu'il a remplie avec talent, impartialité et indépendance. (*Voir page 51.*)

M. Ballin a appelé l'attention de l'Académie sur plusieurs points importants de cette statistique, et d'abord sur celle des crimes commis en Angleterre. Dans ce pays, selon M. Moreau de Jonnés, la multiplicité des crimes va en croissant. On remarque que le plus grand nombre des malfaiteurs se trouve parmi la population ignorante. Sur le nombre total des malfaiteurs, six ou sept sur cent lisent et écrivent bien, et deux, tout au plus, ont reçu une éducation supérieure.

A Londres, les criminels sont de 33 pour cent plus nombreux que dans le reste de l'Angleterre.

En Angleterre, on compte un condamné sur sept cents habitants; en France, un sur deux mille cinq cents.

Cette dépravation, en Angleterre, selon M. Moreau de Jonnés, tient plus à l'imperfection des lois et à la constitution du pays, qu'aux mauvaises inclinations des indigènes.

La section de la statistique, relative aux hôpitaux, nous apprend que, dans notre département, la mortalité est de cent six sur mille malades, rapport à peu près double de celui de la mortalité dans les hôpitaux des autres départements. Les tableaux ne font pas connaître à quelles causes on attribue ce fâcheux état de choses.

La quatrième section, consacrée aux bureaux de bienfaisance, établit que notre département est celui où l'on compte le plus grand nombre d'individus secourus à domicile.

Les monts-de-piété occupent la cinquième et dernière section. M. Ballin, après en avoir fait ressortir les principales conséquences, émet l'opinion qu'il y a indispensable nécessité de réduire les droits exorbitants que prélèvent à peu près la moitié des monts-de-piété de France.

M. Bergasse partage l'opinion de beaucoup de personnes, qui pensent que les chiffres d'une statistique doivent être examinés de près avant d'être admis, et, à cette occasion, cite un mémoire sur la statistique de la consommation de la viande de boucherie, à Nantes, de 1810 à 1840, mémoire inséré dans le troisième volume de la deuxième série des Annales de la Société académique de la Seine-Inférieure. On y trouve que, dans le département de l'Isère, le prix moyen des fourrages est de 30 francs les cinquante kilogrammes. L'auteur du mémoire aurait dû s'apercevoir que le renseignement qu'on lui a fourni est inexact. Il n'y a aucun point de la France où il ait atteint ce prix ; il vaut, dans le département de l'Isère, de 3 francs à 3 fr. 50 les cinquante kilogrammes.

*Biographie.*

M. Cap, membre correspondant, poursuit, avec autant de talent que de persévérance, le beau travail qu'il s'est imposé, et qui a pour but d'exposer, dans des notices biographiques, la vie et les travaux des hommes qui se sont fait un nom dans les sciences et dans les arts. Nous avons de lui, cette année, la notice sur Bernard de Palissy. L'Académie lui a adressé ses remerciements et ses félicitations, pour l'honneur qu'il s'est fait, comme savant et comme écrivain, par la publication de cet ouvrage.

Au moment où l'Académie eut le malheur de perdre le bon, l'excellent docteur Vigné, d'éloquents paroles de regret se firent entendre sur sa tombe; mais il lui était dû un plus complet hommage. M. le docteur Vingtrinier s'est chargé d'acquitter la dette de l'Académie, et l'a fait de manière à prouver qu'il était digne d'apprécier les travaux et le beau caractère de celui dont il fut l'élève et l'ami.

Il n'y a qu'un instant, Messieurs, je vous disais que l'honorable et savant M. D'Arcet nous avait envoyé encore un de ces mémoires pleins d'intérêt qui lui mériteront la reconnaissance de la postérité; car, homme de science, c'est sans cesse au profit de l'humanité qu'il a utilisé son vaste savoir.

Pourquoi faut-il que ce souvenir soit le dernier que nous aura fait parvenir cet illustre chimiste! Depuis quelques jours, la tombe s'est refermée sur ses restes mortels. Il serait de mon devoir, Messieurs, de vous présenter, en ce jour, une notice sur sa vie et ses travaux; mais on me saura gré d'avoir pensé que ce n'était pas sous l'émotion occasionnée par une perte aussi grande, que devait s'élaborer un semblable travail. Je m'acquitterai de ce devoir à la prochaine séance publique, à moins que quelque

confrère, plus capable, par ses talents, de faire dignement cet éloge, ne me relève de cette obligation.

J'éprouve le regret de ne pouvoir parler ici de nombreux rapports faits par MM. l'abbé Picard, Girardin, Bergasse et autres, sur les travaux des Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en correspondance; à peine s'il me reste le temps de féliciter l'Académie des nouvelles relations établies avec l'Académie royale de Munich, qui nous a fait parvenir la collection précieuse et importante de ses mémoires, la Société philomatique de Paris, à laquelle nous devons aussi plusieurs années de ses mémoires, et quelques autres. Je me hâte de céder la parole à mon collègue de la classe des Lettres, qui vous entretiendra de sujets moins arides, et saura le faire dans un style plus gracieux.

---

---

# Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION  
EN ENTIER DANS SES ACTES.

---

## ÉLOGE ACADÉMIQUE

DU DOCTEUR

### JEAN-BAPTISTE VIGNÉ,

Membre de l'Académie royale de Rouen, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, et de plusieurs autres sociétés savantes,

Décédé le 7 Octobre 1842, dans sa 70<sup>e</sup> année ;

PAR M. LE DOCTEUR VINGTRINIER,

Médecin en chef des Prisons de Rouen.

---

L'Académie a perdu en la personne du docteur Vigné, un collaborateur zélé, qui occupait un rang distingué dans la science, et qui était aussi recommandable comme homme de bien, que comme médecin dévoué; sa mémoire devait donc, à plus d'un titre, être honorée dans le sein de cette compagnie, où il a siégé pendant tant d'années, et dont il était le doyen.

Peu d'hommes, Messieurs, ont eu, plus que le docteur Vigné, une vie active, occupée d'études, et honorée par des actes d'humanité; peu d'hommes se sont montrés plus que lui soucieux de l'estime de leurs concitoyens ou de

leurs confrères, et plus heureux de l'amitié de tous ceux qu'il aimait; sa clientèle se souviendra long-temps de l'extrême dévouement et des consolations affectueuses qu'il apportait au lit des malades.

Son excessive sensibilité, qui le rendait, sous tous les rapports, accessible aux sentiments honnêtes et généreux, l'exposait plus que d'autres au malheur que causent les déceptions auxquelles est exposé l'homme qui rend beaucoup de services. Le docteur Vigné en a éprouvé de cruelles ! aussi, plus que d'autres, il a souffert ! Mais il pensait, sans doute, que si l'ingratitude n'existait pas, il n'y aurait plus autant de vertu à faire le bien, car il ne s'est jamais lassé de le faire.

Né à Rouen le 22 juin 1771, de parents commerçants, qui purent, par leur aisance, diriger vers les études leur fils unique, *Jean-Baptiste Vigné* se distingua, dès son enfance, par la douceur de ses mœurs et par son assiduité au travail; il obtint au collège toutes les distinctions qui flattent la jeunesse et les familles.

Après avoir terminé ses classes, son goût l'avait porté vers la carrière médicale; l'anatomie, cette première et pénible étude du médecin, fut suivie d'abord par le jeune Vigné avec ardeur, je dirai même avec passion; aussi arriva-t-il qu'il la professa bientôt, sans jamais avoir entendu un professeur, et il le fit avec distinction, devant des condisciples avides de l'entendre, et reconnaissants de l'instruction qu'ils en recevaient. Ce début remarquable mérita au jeune étudiant les éloges et les encouragements de l'administration municipale, qui chargea, par *délibération spéciale*, la commission des hospices de lui témoigner combien elle applaudissait aux efforts qu'il faisait pour propager un art aussi utile à la société.

Ce fut alors que les besoins nés des premières guerres de la république, firent rechercher hâtivement des élèves

chirurgiens pour les hôpitaux de l'armée; le jeune Vigné reçut une réquisition du ministre de la marine, et il dut aussi, comme tant d'autres, aller payer son tribut à la patrie. C'était le 27 germinal de l'an II (16 avril 1794) qu'il reçut cet ordre, et, deux jours après, il était parti.

Heureusement pour notre jeune étudiant, le médecin en chef du service de santé de l'hôpital de Brest, professeur de l'école de médecine militaire, le docteur Billard, dont le nom était souvent prononcé avec reconnaissance par M. Vigné, sut apprécier les heureuses dispositions de son nouvel élève, et, après l'avoir reçu chirurgien *auxiliaire* de troisième classe, il l'attacha presque continuellement au service de l'hôpital<sup>1</sup>, et lui fit obtenir peu de mois après une dispense qui lui permit d'aller aussitôt, au grand foyer des lumières, recevoir les utiles et remarquables enseignements de Desault, Pelletan, Bichat, Pinel, Esquirol et Chaussier, noms célèbres qu'il aimait à répéter souvent avec gratitude et admiration.

Sous de tels maîtres, distingué par eux, honoré même de leur amitié, il fut reçu docteur en médecine en 1802. Le nouveau docteur pouvait devenir maître à son tour, et il le devint en effet; son goût, d'ailleurs, le portait autant vers l'enseignement que vers la pratique, car sa sensibilité la lui rendit toujours assez pénible pour ne pouvoir jamais se livrer aux opérations chirurgicales, lui pourtant très habile anatomiste.

Le docteur Vigné débuta à Rouen par faire aux élèves des cours d'anatomie et de médecine; plusieurs discours d'ouverture et de clôture de ses cours, et ses savantes leçons, firent de suite apprécier à sa haute valeur le jeune

<sup>1</sup> M. Vigné a été embarqué pendant deux ou trois mois; ce temps de service maritime, quoique très court, lui suffit cependant pour rendre à l'équipage de la *Flûte* des services dont il a reçu des marques de satisfaction.

professeur; livré en même temps à la pratique médicale avec autant de zèle que d'intelligence, il obtint promptement une considération que beaucoup d'autres n'acquièrent qu'avec l'âge, et que rehaussa d'ailleurs une alliance dans une des familles les plus considérables du commerce de Rouen, la famille Prevel.

Le jeune médecin eut bientôt l'occasion d'entrer dans l'intimité de l'une des premières capacités médicales de l'époque, le docteur Gosseaume, dont le nom ne sera jamais prononcé, dans cette Académie, qu'avec estime et respect, et les relations de Vigné furent celles d'un fils envers son père, tant que dura la longue carrière du vénérable médecin qu'il avait pris pour guide.

Peu après, en 1803, M. Vigné, qui était déjà membre de la Société de médecine clinique de Paris et s'était déjà fait connaître par plusieurs mémoires remarquables, fut admis membre titulaire de l'Académie royale de Rouen, qui venait de se reformer.

Tous les membres de notre compagnie qu'il a connus pendant sa longue carrière académique, ont obtenu son estime; quelques-uns son amitié, et le corps son respect. J'ajoute que plusieurs d'entre nous ont conservé pour lui une reconnaissance méritée par ses encouragements et son concours depuis l'époque à laquelle ils frappèrent aux portes de cette enceinte; plus d'une fois on l'a vu, en effet, se faire le patron de jeunes candidats qui, sans son appui et sa plume énergique, n'y seraient peut-être pas entrés.

Plusieurs fonctions importantes et honorables ont été conférées au docteur Vigné, par les administrateurs de la ville. Parlons seulement des principales :

L'administration des hospices de Rouen, qui avait appris à si bien connaître notre confrère depuis son entrée dans la carrière, se trouva, en 1814, dans la nécessité de recourir au dévouement de plusieurs médecins.

Des désastres dont on voudrait perdre la mémoire, amenèrent de la campagne de France un grand nombre de blessés vers Paris ; les hospices de la capitale étaient encombrés, et le typhus régnait : le ministre décida de faire descendre la Seine à un certain nombre de bateaux chargés de malheureux soldats de toutes les nations.

Rien n'était prêt, mais il y avait alors, à la tête de l'administration municipale, un homme capable de lutter avec les grands évènements, et le Dépôt de mendicité fut immédiatement organisé en hôpital<sup>1</sup>.

Le 12 février 1814, une lettre de la commission administrative des hospices annonçait au docteur Vigné qu'il était un des médecins auxquels étaient confiés les soins<sup>2</sup> à donner aux malades militaires qu'on attendait.

Dès le lendemain 13, il en arrivait trois cents au Cours ; le 15, cinq cents ; et ainsi de suite jusqu'à trois ou quatre milliers. Mais dans quel état, grand Dieu ! !

On voyait sortir un à un de ces tristes bateaux, véritables cloaques flottants, ces pauvres militaires blessés, couverts de haillons ; et, ce qui était plus affreux, atteints de typhus, et couverts de gale et de vermine.

Un homme remarquable présidait alors à tous ces pénibles soins : c'était le maire, M. Lézurier de la Martel, le même qui cherchait en ce jour à préserver sa ville de la funeste maladie qu'apportaient tant d'hôtes pestiférés, et qui devait, une année après, la garantir d'un autre fléau<sup>3</sup>, apporté encore par des étrangers.

<sup>1</sup> Ancienne maison de Saint-Yon, aujourd'hui Asile des aliénés.

<sup>2</sup> Pendant les trois mois que dura cet hôpital improvisé, le service de santé fut fait par les docteurs Boismare, Vigné, Delaroche, Des Alleurs père, médecins, et Jourel, chirurgien.

<sup>3</sup> On se souvient sans doute que, grâce à son courage, Rouen put échapper à la plus terrible collision.—Vingt mille hommes de l'armée prussienne traversèrent la ville, et, pendant leur séjour, le maire sut contenir les chefs, leur imposer par une admirable

M. Lézurier, disais-je, présidait à ce douloureux débarquement de blessés, de morts et de pestiférés, et, à côté de lui, on voyait le docteur Vigné, qui, sans souci de la contagion, examinait les malades, les pansait, et mettait en état de pouvoir être transportés ceux qui n'avaient pas encore cessé de vivre. De son côté, le docteur *Boismare* attendait à l'hospice *Saint-Yon* les pauvres voyageurs, pour les soigner aussi avec une ardeur que rien ne put ralentir, que la maladie et..... la mort.

Pendant tout le temps de ce service pénible et dangereux, les administrateurs et les médecins rivalisèrent de zèle; tant de courage et de vertus civiques ne pouvaient rester sans récompense! Aussi, le président de la commission administrative des hospices reçut-il une distinction justement méritée; c'était M. de Martainville, qui dirigeait personnellement et journellement l'ensemble de l'administration si pénible et si difficile de l'hospice.

De son côté, le service de santé devait recevoir aussi sa récompense, et il la reçut en effet!... Il vit s'élever un *monument* en l'honneur de l'un de ses médecins.... Mais ce *monument*, Messieurs, ce fut une *tombe*!!... tombe honorable autour de laquelle s'en sont groupées quatorze autres pour autant de religieuses, une pour le chapelain, six pour des jeunes étudiants en médecine, dignes émules de leurs maîtres, et plus de cent pour les gens de service.

Honneur! cent fois honneur à tous ces braves gens! mais aussi honneur, cent fois honneur à ceux qui ont sur-

fermeté, j'allais dire par une habile et louable effronterie, et débarrassa bientôt la ville de ces soldats qu'elle recevait avec autant de dépit que de chagrin. De si grands services ne resteront pas en oubli, quelqu'un, indubitablement, les consignera dans l'histoire de la cité, et la reconnaissance publique conservera le nom du digne maire et député de 1814, aujourd'hui l'un des plus anciens membres de l'Académie.

vécu, et qui, malgré tant de pertes, ont toujours voulu continuer à lutter avec le fléau.

Eux aussi, pourtant, ils auraient bien mérité une autre récompense ! Que ce souvenir les dédommage !

Cet épisode se passait, Messieurs, au commencement de 1814. C'était la première année de notre initiation aux études médicales : nous vîmes, avec un vif intérêt et une amère douleur, un si grand désastre, triste résultat de la guerre, bien propre à faire sentir combien la gloire coûte de larmes, et combien elle fait de victimes !

Plus tard, à l'époque désastreuse de 1832, M. Vigné, quoique malade alors, ne craignit pas de s'exposer aux dangers du choléra, pour voler au secours de ceux qui en étaient atteints, et le Conseil général, dans le procès-verbal de sa séance du 1<sup>er</sup> février 1833, n'a pas oublié de l'associer à l'hommage qu'il a rendu au zèle éclairé des médecins de cette ville, qui s'étaient acquis des droits à la reconnaissance de leurs concitoyens par leur courageux dévouement<sup>1</sup>.

C'était à l'hospice général de Rouen que M. Vigné avait commencé ses études médicales, et professé des cours d'anatomie et de médecine, mais il lui était réservé d'y prendre bientôt le premier rang. M. Gosseaume, qui était chargé de la partie médicale du service, donna sa démission et désigna pour son successeur son jeune ami le docteur Vigné, qui fut honorablement agréé par l'administration. (Arrêté de M. le préfet, du 23 février 1814).

Les premiers regards du nouveau médecin en chef de l'hospice général furent dirigés vers le quartier des fous,

<sup>1</sup> Qu'il nous soit permis, comme satisfaction personnelle, d'ajouter ces mots.....*droits honorables*, que nous nous appliquâmes, en ce temps malheureux, à mettre en lumière dans tous les rapports écrits que nous dûmes adresser à l'administration supérieure, comme médecin des épidémies.

qui, depuis longues années, était abandonné à la seule surveillance des gardiens, dont le soin se bornait à nettoyer quelquefois les loges, à maîtriser et à étreindre les fous *furieux* ou agités.

Le célèbre Pinel venait de publier son bel ouvrage sur la folie; il venait de montrer comment l'humanité et l'art médical pouvaient s'unir pour soulager la plus redoutable des infortunes, et, disons mieux, pour guérir une maladie qu'il apprit à ne plus considérer comme toujours incurable.

Le docteur Vigné avait entendu les leçons du médecin de la Salpêtrière, et vu lui-même les résultats heureux de sa pratique; il ne pouvait manquer d'en faire l'application, et il y réussit avec bonheur; M. Vigné a toujours considéré comme une de ses plus grandes joies, le jour où il a débarrassé les fous de l'hospice général des fers pesants qui les chargeaient.

« Le trente-cinquième jour de mon entrée en exercice, raconte-t-il, j'ai pu faire sortir de leur loge, en présence de plus de vingt personnes, deux des plus furieux qui portaient des fers aux pieds et aux mains, l'un depuis trois ans et demi, l'autre depuis quinze mois, et nuit et jour. Ces malheureux ne sortaient pas d'un état d'agitation et de fureur qui les rendaient redoutables.

« Après avoir été délivrés de leurs chaînes, ces deux malades ont paru bien moins agités; ensuite, l'ordre s'est rétabli dans leurs idées, la raison a recouvré son empire, et je fus bien heureux de la voir employée d'abord, et tout entière, à payer la dette du cœur. »

Les annales de l'Académie de Rouen ont enregistré plusieurs mémoires relatifs aux aliénés de l'hospice général. Nous n'insisterons donc pas davantage sur ce sujet, mais nous dirons que ces essais ont été fructueux.

Aujourd'hui, grâce aux progrès de la science, les hommes aliénés ne sont plus traités comme des animaux

malfaisants ; on se souvient toujours de leur nature, et, au temps où nous remontons, les médecins, eux-mêmes, paraissaient l'avoir oublié <sup>1</sup>.

Le 24 juin 1815, le docteur Vigné donna sa démission de médecin en chef de l'hospice général ; sa santé, qu'il disait ébranlée, était le motif qu'il avouait ; mais il y en avait un plus réel : il se retira pour éviter des scissions, et surtout un chagrin au vieux chirurgien de l'hospice. Cette délicatesse était noble, et cependant nous ne l'approuvâmes pas entièrement, nous qui connaissions bien les besoins de l'hospice.

Une autre charge permit à M. Vigné de montrer encore son zèle : devenu membre du premier comité de vaccine qui fut fondé par M. Beugnot, premier préfet de ce département, il a contribué à la propagation du grand bienfait que le gouvernement cherchait alors à introduire.

Notre confrère a beaucoup écrit, et d'une manière distinguée ; son imagination, abondamment ornée et vive à produire, lui rendait le travail facile.

Tous ses ouvrages mériteraient, sans doute, un examen particulier, mais ceci dépasserait les limites accordées à un éloge, et nous parlerons seulement de quelques-uns, en nous efforçant de reproduire l'opinion de plusieurs médecins haut placés dans la science, et qui ont apprécié ces ouvrages lors de leur publication.

<sup>1</sup> En même temps que M. Vigné traitait ainsi les aliénés à l'hospice général, le docteur Blanche, qui lui succède aujourd'hui, et qui était alors médecin de la prison de Bicêtre, brisait les fers des aliénés qui y étaient renfermés, et y organisait un service médical qui fit, de cet horrible cloaque, à la grande surprise de beaucoup de personnes, et à la satisfaction de l'administration, une maison de santé où des familles affligées furent heureuses de placer quelques-uns des leurs, malgré la répugnance qu'inspirait le seul nom de Bicêtre. Les succès obtenus à Bicêtre ont fait naître l'idée de créer l'Asile des aliénés de Saint-Yon.

Les dissertations sur les *scrofules* et sur les *maladies vermineuses*, ont été considérées, par Marc-Antoine Petit, de Lyon, comme d'excellentes études.

« La distinction, dit-il, de l'état de congestion, de l'état inflammatoire et de celui de suppuration, donne des idées précises de cette affection, et des moyens par lesquels on peut espérer de la combattre. Ces ouvrages sortent de la plume d'un médecin distingué. »

Le même professeur dit, à l'occasion de l'autre travail :

« Les vers appartiennent à tous les organes ; ils existent dans le sang même, et, si l'on ouvre l'aorte ventrale d'un cheval qui vient d'être égorgé, et surtout les artères céliques et mésentériques, on trouve une multitude de vers vivants et implantés dans les parois de ces vaisseaux. Le docteur Vigné a fait un tableau précis et utile à rappeler, de tous les symptômes de la présence des vers. (17 octobre 1806.) »

Le *Précis de médecine légale*, publié en 1805, a été fait à une époque où cette branche de la science médicale était, pour ainsi dire, créée en France par Mahon et Chaussier. C'était le résumé très exact de toutes les questions importantes à étudier ; aussi fut-il accueilli avec une immense faveur par les élèves et les professeurs ; tous les traités qui l'ont suivi n'ont pas manqué de le citer en maintes occasions comme autorité.

Chaussier disait, en parlant de ce livre : « J'applaudis beaucoup au travail et aux vues du docteur Vigné. La médecine légale est trop peu connue en France ; il faut en répandre la connaissance, et ce n'est qu'en multipliant les ouvrages sur cet objet important, qu'on pourra parvenir à y attacher le degré de considération dont elle jouit en Allemagne. »

Ailleurs, dans le sein de l'Académie de Lyon, on exprimait aussi, de cet ouvrage, une honorable opinion. « Les

« réflexions de l'auteur, disait-on, jettent le plus grand  
« jour sur les matières importantes qu'il discute; on y ren-  
« contre partout l'empreinte d'une ame noble et généreuse;  
« aussi, le moindre témoignage qu'on puisse rendre à  
« M. Vigné, c'est de lui appliquer l'épigraphe qu'il a placée  
« à la tête de son livre : *Probitas et scientia.* »

Les mémoires intitulés : *Secours à donner aux noyés*, et  
*Du Danger des inhumations précipitées*, publiés séparé-  
ment à diverses dates, se trouvent reproduits dans le  
dernier ouvrage de notre confrère, intitulé : *Traité de la*  
*mort apparente* (in-8 de 336 pages, publié en 1841.)  
— Ouvrage qu'il dédiait à l'Académie, comme son dernier  
adieu, et la dernière preuve de son attachement.

On trouve dans les cinq chapitres qui composent ce livre,  
et dont voici les titres : *Asphyxie*, *Syncope*, *Léthargie*,  
*Apoplexie* et *Signes de la Mort*, tous les conseils qui doivent  
être connus de l'homme du monde comme du médecin.  
Le but de l'auteur a été de persuader à chacun, qu'il était  
souvent à craindre d'être enterré vivant, et de rendre,  
pour ainsi dire, populaires, tous les moyens d'éviter cet  
horrible évènement.

Effrayé de tant d'exemples de personnes qui ont subi le  
supplice affreux de la mort dans la tombe, l'auteur s'est  
révolté contre l'insouciance de tous, à l'égard d'un mal-  
heur qui intéresse ceux mêmes qui sont le plus indifférents  
aux misères humaines.

Il n'était pas possible de réunir plus de faits, de donner  
de meilleurs conseils, ni de manifester, avec plus de talent,  
de plus louables intentions.

Vous le savez, Messieurs, les archives de l'Académie  
contiennent un grand nombre de mémoires et de rapports  
manuscrits de notre excellent confrère, et il a laissé, en  
outre, deux volumes entièrement écrits de sa main, où se  
trouvent beaucoup d'observations sur diverses maladies, et

une nombreuse correspondance scientifique et amicale, avec plusieurs médecins renommés, tels que Pinel, Thouret, Thillaye, Boyer, Brouard, Billard, Esquirol, Leroux, Schwilgué, Husson, Bouvenot, Chaussier, etc.

Sans la nécessité de nous resserrer dans le cadre étroit des discours du genre de celui-ci, nous ne nous serions pas borné à cette laconique appréciation des nombreux ouvrages du docteur Vigné; mais ils restent, et nous engagerons les médecins et les gens du monde à aller y puiser d'utiles enseignements; la science, l'érudition et la bonne foi les rendront toujours remarquables.

Je ne dois pas oublier de vous rappeler, Messieurs, que le docteur Vigné faisait parfois diversion aux études sérieuses, et se délassait des pénibles travaux de sa profession, en sacrifiant aux muses. Il a publié des poésies fort agréables, dont la plupart ont été vendues au profit des pauvres, ainsi que quelques autres de ses opuscules, notamment son traité des secours à donner aux noyés, qui a été honoré de la souscription du Conseil général. Ces diverses ventes ont produit, à la caisse des bureaux de bienfaisance, environ 4,000 fr., ce qui atteste à la fois le mérite des ouvrages, l'estime dont leur auteur était entouré, et fait ressortir les nobles qualités de notre bon confrère.

La dernière de ses poésies est une *Épître à l'amitié*, adressée à MM. Godefroy, Flaubert et Burel, qui lui avaient prodigué leurs soins dans une maladie grave dont il avait été atteint en 1830. En voici quelques vers, qui sont une nouvelle preuve de la bonté de son cœur :

« Amitié, que tes lois,  
Que tes nœuds ont de charmes !  
Que d'ennuis et d'alarmes  
Fait cesser à la fois  
Le doux son de ta voix !

Tu fus toujours sensible  
Au moindre de nos vœux,  
Et, pour nous rendre heureux,  
Il n'est rien d'impossible  
A ton cœur généreux.

Amitié que j'implore,  
Acquitte mieux encore  
La dette de mon cœur ;  
Veille à leurs destinées,  
Accorde à leurs années  
La paix et le bonheur ! »

Le hasard nous a fait découvrir, dans les papiers de M. Vigné, des lettres mystérieusement cachées, qui nous ont appris la reconnaissance de beaucoup de malheureux, et comment il employait, avec générosité et délicatesse, une honorable fortune ; des incendiés, des blessés, des veuves de noyés, des établissements de charité, ont reçu de fréquentes preuves de son amour pour le malheur.

D'autres lettres encore nous ont appris toute l'estime que faisaient de lui des hommes considérables et les autorités supérieures du pays. Le Conseil général, lui-même, a voulu consigner, dans ses archives, un souvenir de la bienfaisance et du talent du docteur Vigné, *auteur d'ouvrages d'intérêt public* (session de 1841).

En vous offrant, Messieurs, ce simple récit de la vie laborieuse et honorable de M. Vigné, nous avons désiré payer, en notre nom, une dette de cœur à un ami, au nom de l'Académie, une dette d'estime et de haute considération à un digne confrère ; nous formons encore un autre désir, téméraire, sans doute, eu égard à la faiblesse de nos paroles ; c'est celui d'exciter parmi ceux qui parcourent la même carrière, la noble ambition d'obtenir à leur tour et avec les mêmes droits, l'inscription de leur nom dans

la mémoire des hommes. Ce serait ainsi rendre encore une fois utile le vertueux Vigné, et le faire survivre à lui-même pour démontrer le pouvoir ou l'utilité des éloges académiques. Pourquoi un si bon modèle n'aurait-il pas d'imitateurs ? Et faut-il absolument une voix éloquente pour engager à bien faire ?

Qu'on laisse donc prononcer des éloges quand d'aussi belles occasions se présenteront, et plaignons ces esprits stoïques qui les blâment ; leur cœur n'est pas ouvert à la reconnaissance, et ils ne croient pas à la vertu !

Eh ! dans ce temps d'égoïsme, où le culte flatteur et sensuel de l'argent est desservi par tant de gens, vous, Messieurs, élevez, honorez toujours ceux qui préfèrent le culte modeste et caché de la vertu !

Nous avons fini la triste tâche que nous avons entreprise ; heureux si l'exposé de toute la vie d'abnégation et de dévouement de M. Vigné, si l'appréciation de ses nombreux travaux, inspirés tous par l'amour de ses semblables, ont été dignes de lui, et s'ils ont pu justifier les paroles que nous avons placées sur sa tombe, comme l'expression de la vérité :

« Dans tous les actes de sa vie, comme dans ses écrits,  
« il s'est montré ardent ami de l'humanité. »

---

## CATALOGUE DES OUVRAGES

DE

M. J.-B. VIGNÉ, D.-M.

Les Ouvrages faits pour l'Académie ou qui lui ont été soumis sont marqués d'un A ; ceux qui sont imprimés sont marqués d'un I, et quand cet I est suivi d'un petit *a*, c'est que l'ouvrage se trouve dans le Précis de l'Académie.

1797. Cours complet d'anatomie, fait aux élèves de l'Hospice général de Rouen.  
» Discours prononcé à l'ouverture d'un cours d'ostéologie. Autre discours qui, probablement, termine le même cours.
- A. I. 1801. Essai sur les scrofules.  
A. I. 1802. Essai sur les affections vermineuses.  
A. I. 1803. Discours sur l'anatomie.  
A. I. » Essai sur l'utilité de l'anatomie.  
A. 1805. Observations médicales.  
A. I. » De la médecine légale.  
1806. Mémoire sur les empoisonnements.  
A. 1807. Observation d'une inflammation de l'estomac.  
» Observation sur une apoplexie séreuse.  
A. » Discours sur la certitude de la médecine.  
1808. De la phthisie pulmonaire.

- A. 1809. Essai sur le sentiment d'horreur qu'inspire la mort.
- A. » Réfutations des assertions de M. Boyveau-Laffeteur, sur le mercure employé comme anti-syphilitique.
- A. » Rapport sur une dissertation de M. Bois-mare sur la pleurésie bilieuse ou gastrique.
- A. 1810. Discours sur les qualités indispensables au médecin dans l'exercice de sa profession.
- A. » Observations sur le vomissement, symptôme principal d'une fièvre rémittente.
- A. » Rapport sur deux ouvrages; l'un intitulé : *Essai sur le tetanos rabien*, par M. Girard, D.-M.; l'autre intitulé : *Ocian, ou le Tombeau du Mont-Cindre*, par Marc-Ant. Petit.
- A. 1811. Rapport sur un mémoire de M. Lesauvage, relatif aux effets du verre et des substances vitriformes portées à l'intérieur des organes digestifs.
- A. » Rapport sur deux dissertations de M. Desgenettes, sur les parotides dans les maladies, et sur un discours du même auteur.
- A. 1812. Rapport sur une nouvelle théorie de la vision, etc., par M. Thillaye.
- A. » Eloge de Marc-Antoine Petit, D.-M. à Lyon.
- A. 1813. Rapport sur une partie d'un ouvrage relatif au fluide électrique, publié par M. Le Bouvyer des Mortiers.
- A. » Rapport sur un traité de l'hystérie sthé-

- nique et asthénique, et autres ouvrages de M. Maccary.
- A. » Rapport sur un traité de la folie et des moyens de la guérir, par M. Amard.
- A. 1814. Rapport sur un manuscrit de M. Thillaye, sur la catalepsie délirante.
- A. I a. 1814. Observation d'un typhus exanthématique.
- A. 1816. Rapport sur un mémoire du docteur Boin, sur une maladie épidémique observée à Bourges, en 1809, parmi les prisonniers de guerre espagnols.
- A. » Rapport sur une anomalie des phénomènes de la respiration, observée par M. Blanche.
- A. » Rapport sur deux opuscules soumis à l'Académie, par M. Giret-Dupré.
- A. 1817. Rapport sur la thèse inaugurale de M. Hellig fils : sur la commotion du cerveau, et de quelques-unes de ses suites.
- A. » Rapport sur une dissertation de M. Mullet fils, sur la péritonite des femmes en couches.
- A. » Rapport sur l'air atmosphérique, et son influence sur l'économie animale, par M. de Kerckhove.
- A. » Idées générales sur l'étendue, la dignité de la médecine, et sur la possibilité et la nécessité de lui appliquer la méthode analytique.
- A. » Sujet de prix pour la classe des sciences, relatif au traitement des affections herpétiques, proposé par l'Académie de Rouen.
- A. 1818. Rapport sur les publications de la Société d'Emulation de Rouen.

- A. I a. 1818. Rapport sur une dissertation de M. Hellis fils, relative à une espèce particulière de délire traumatique.
- A. I a. » Eloge de M. Laumonier, mort le 10 janvier 1818.
- A. 1819. Principes généraux sur les fièvres inflammatoires, putrides, malignes, etc.
- A. » Rapport sur les recherches de M. Loiseleur des Longschamps, sur l'emploi de plusieurs plantes de France dans la médecine.
- A. 1819. Discours prononcé en entrant en exercice de la vice-présidence de l'Académie de Rouen.
- » Observations médicales diverses.
- A. I a. 1820. Rapport sur une dissertation de M. Dufilhol, sur l'hystérie.
- A. 1821. Rapport sur la suite des recherches sur l'état de volume et de masse du système nerveux, et de l'influence de cet état sur les fonctions nerveuses, par M. Desmoulins.
- A. » Rapport sur l'apnéologie méthodique de M. Des Alleurs : Réflexions sur l'aliénation mentale.
- A. 1822. Analyse d'une dissertation inaugurale de M. Ferdinand Adam.
- A. 1823. Rapport sur un ouvrage du docteur Des Alleurs, intitulé : *Du génie d'Hippocrate*.
- A. 1824. Rapport sur la traduction, par le D. Jourdan, de l'*Art de prolonger la vie*, de Hufeland.
- A. 1825. Observation sur l'influence de la constitution médicale.

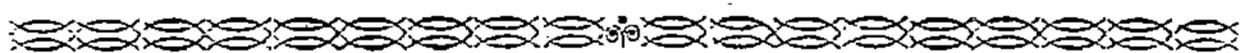
- A. I a. 1825. Observations sur plusieurs sortes de fièvres.
- A. 1826. Rapport sur le recueil de la Société de médecine de Caen.
- A. I a. 1827. Notice biographique sur M. Gosseaume.  
» Note sur une mesure propre à éviter l'enterrement des vivants, réputés morts, proposée par le docteur Vingtrinier<sup>1</sup>.
- A. I. a. 1831. Essai sur l'ame.
- A. I a. 1832. Observations et réflexions sur l'aliénation mentale, dédiées aux mânes de l'illustre Pinel.
- A. » Rapport sur l'histoire de l'Académie de Marseille, par M. Lautard, D.-M.  
» Lettres à M. le Préfet de la Seine-Inférieure, sur le choléra-morbus.
- A. I. 1837. Mémoire sur le danger des inhumations précipitées, et sur les signes de la mort.
- A. 1838. Rapport sur cet ouvrage.
- A. I. 1839. Même ouvrage, deuxième édition.
- Sans date. Réflexions et observations sur la petite vérole ; — sur l'épilepsie.
- A. I. 1841. Traité de la mort apparente ; des principales maladies qui peuvent donner lieu aux inhumations précipitées ; des signes de la mort. Dédié à l'Académie de Rouen.

### POÉSIES.

- A. I a. 1813. Stances à la bienfaisance ; dédiées aux mânes de Marc-Antoine Petit.

<sup>1</sup> C'était d'inviter le prêtre, chargé de l'inhumation, à regarder la figure du défunt avant de le faire descendre dans sa tombe.

- A. I. 1814. Allégories.— Le Rocher et les Oiseaux de passage.— La Rose et le Lys.
- A. I a. » — Le Papillon et la Rose.
- A. I. 1814. — La Violette et le Lys.
- A. I a. 1817. Hommage à Louis-le-Désiré. Idylle.
- A. I a. » Ode au Silence.
- A. I a. 1818. Regrets d'un fils sur la mort de sa mère.
- A. I a. 1819. La mère mourante.
- A. I a. 1820. Chactas au tombeau d'Atala. Elégie.
- A. I a. 1821. Le convoi du pauvre.
- A. I. 1822. Elégies publiées au profit des pauvres. C'est la réimpression des quatre pièces précédentes, avec l'addition du Convoi du riche.
- A. 1830. Epître à l'amitié.— A mes chers collègues les docteurs Godefroy, Flaubert et Burel.
-



# OPINION

SUR LA

## QUESTION DE LA PRÉDOMINANCE

DES CAUSES MORALES OU PHYSIQUES,

DANS LA PRODUCTION DE LA FOLIE.

---

### RAPPORT

PAR M. LE DOCTEUR VINGTRINIER,

Médecin en chef des Prisons, etc.

---

Un débat scientifique s'est trouvé engagé à propos d'une statistique des aliénés en France, qui fait partie de la grande publication entreprise par notre savant confrère, M. Moreau de Jonnès, sous le titre de *Statistique générale de la France*.

Le docteur Parchappe, médecin de l'Asile des aliénés de Rouen, a cru reconnaître une erreur grave dans ce document, et il a publié, dans les *Annales médico-psychologiques* (Cahier de novembre 1843), un travail qui a pour

but de relever cette erreur, c'est-à-dire de discuter lesquelles, des causes *physiques* ou des causes *morales*, ont la prédominance dans la production des *aliénations mentales*.

M. Moreau de Jonnés n'a pas reconnu, dans la publication du médecin de l'Asile des aliénés de Rouen, des motifs fondés ou suffisants pour changer sa conclusion, et il s'est trouvé blessé de sa forme; de sorte qu'il a lu, à l'Académie des Sciences, une explication ou réponse à la critique de son œuvre, le 16 octobre 1843.

C'est cette réponse, Messieurs, qui a été adressée à l'Académie de Rouen par notre correspondant, en même temps que la Statistique générale de la France, (Administration publique, 1<sup>er</sup> volume, X<sup>e</sup> partie), et qui a été renvoyée à mon rapport par M. le président, dans la séance du 17 novembre dernier.

Il n'y avait rien à dire, Messieurs, d'une défense pour celui qui ne connaissait pas l'attaque; aussi avons-nous voulu connaître l'une et l'autre, avant de venir nous acquitter de notre mission.

La question paraîtra, je l'espère, assez importante à l'Académie, pour excuser la discussion à laquelle nous allons nous livrer, afin de la mettre au courant de ce débat.

En effet, chacun s'apercevra de suite qu'il est essentiel de savoir, pour bien observer et bien traiter l'aliénation mentale, quelles en sont les causes les plus ordinaires; or, M. Moreau de Jonnés dit et croit prouver que ce sont les causes physiques, et M. Parchappe dit et croit que ce sont les causes morales. Examinons :

D'abord, je commence par déclarer que je retire du débat le nom des personnes, qui sont très honorables, et que je vais discuter le fait; c'est ici, d'ailleurs, de toute justice, car les reproches adressés à M. Moreau de Jonnés,

doivent être reportés à d'autres auteurs, ainsi qu'il est établi à la sixième page du mémoire que j'ai dans les mains :

« La classification que j'ai employée, et qui m'est repro-  
« chée, n'est pas de moi, dit M. Moreau de Jonnés; je l'ai  
« seulement adoptée, généralisée, étendue aux quatre-vingt-  
« six départements, pendant une période décennale. Elle  
« appartient à Pinel et Esquirol, et à Fourier aussi, qui l'a  
« adoptée pour la Statistique de Paris. Or, c'est à leur ou-  
« vrage que s'applique la critique de M. le médecin de  
« Rouen, ainsi que les épithètes de *défectueux, illogique,*  
« *illusoire, erroné, et même d'hétérogène.* »

La déclaration de M. Moreau de Jonnés n'a pas besoin d'autres garanties que la sienne assurément; mais, s'il en était besoin, nous en trouverions dans l'ouvrage publié par M. le docteur Parchappe, en 1839. Comme nous aurons l'occasion de reproduire ce document, et comme personne ne conteste la déclaration du fait de responsabilité, nous passons de suite à la discussion.

M. Moreau de Jonnés a dressé neuf tableaux pour établir :

1° Les mouvements des aliénés par départements, de 1835 à 1842;

2° Les mouvements par année;

3° Les existences, admissions, sorties ou évacuations;

4° La mortalité par départements;

5° La mortalité par année;

6° Les dépenses par année;

7° Les professions des aliénés;

8° Les causes présumées d'aliénation;

9° Des tableaux récapitulatifs.

Le plus intéressant de ces tableaux pour entrer dans la discussion qui va nous occuper un instant, est celui qui

constate le chiffre effrayant et croissant des aliénés en France, et la nature des causes. En voici le résumé.

NOMBRE des ALIÉNÉS.		Morts.	NOMBRE des aliénations dont la cause a été connue.	CAUSES	
				Physiques	Morales.
En 1835	14,486	1,394	9,770	6,633	3,137
1836	15,314	1,494	8,974	5,976	2,998
1837	15,870	1,652	9,539	6,604	2,935
1838	16,892	1,550	9,496	6,554	2,942
1839	18,113	1,640	10,814	7,433	3,381
1840	18,716	1,969	9,562	6,411	3,151
1841	19,738	1,770	10,111	6,964	3,147

Sur une popula-  
tion de 33 à 34 mil-  
lions, c'est environ  
0,58 par mille.

Les chiffres prouvent ici la prédominance des causes physiques dans une proportion considérable ; mais quelles ont été ces causes ? sont-elles bien indiquées ? et peut-on sagement en tirer des conclusions certaines ? Avant d'en juger, disons comment les causes ont été désignées pour connaître les bases sur lesquelles on s'est appuyé. On a distingué quatorze causes, savoir :

- |                             |                                              |
|-----------------------------|----------------------------------------------|
| 1° Effet de l'âge ;         | 9° Syphilis ;                                |
| 2° Idiotisme ;              | 10° Hydrocéphale ;                           |
| 3° Irritabilité excessive ; | 11° Epilepsie, convulsions ;                 |
| 4° Excès dans le travail ;  | 12° Fièvre, phthisie, ma-<br>ladie du cœur ; |
| 5° Dénuement ;              | 13° Emanation de substances<br>malfaisantes. |
| 6° Onanisme ;               | 14° Abus de vin et liqueurs.                 |
| 7° Maladie de peau ;        |                                              |
| 8° Coups et blessures ;     |                                              |

*Les causes morales ont été ainsi indiquées :*

Amour et jalousie.	Ambition.
Chagrin.	Orgueil.
Evènements politiques.	Religion mal entendue.

En prenant une seule année, 1841, les faits observés comprennent..... 10,111 causes.

La catégorie des causes dites physiques comprend..... 6,964

Celle des causes morales comprend.. 3,147

Différence en plus pour les premières 3,817

Pour nous, c'est un fait difficile à comprendre, que celui qui constate la prédominance de tant de causes physiques, et si peu souvent, celle des causes morales, dans une maladie de l'intelligence, dans une maladie contre laquelle semblent devoir agir si prodigieusement les causes morales. Aussi ne doit-on pas s'étonner de ce que quelques médecins aient contesté le fait, et que tous désirent voir résoudre la question par de nouvelles observations.

C'est aussi un fait bien remarquable, et qui corrobore le premier, que celui qui constate que les professions mécaniques versent un nombre à peu près égal, proportion gardée, que les professions libérales et intellectuelles. Ainsi, on trouve au tableau, n° 35, page 366, pendant dix années, 17,035 aliénés sortis des professions libérales, et 86,557 sortis des professions mécaniques.

Cette remarque peut être jointe à celles qui ont été précédemment faites, et toutes, pour le dire de suite, ont dû conduire et forcer M. Moreau de Jonnés à écrire en ces termes : « Par un résultat diamétralement opposé à l'opinion qui veut que les causes morales aient une grande « prédominance sur la folie, ce sont les causes physiques « qui déterminent le plus souvent l'aliénation mentale. »

Cette conclusion est tranchée en statisticien, mais si les chiffres ne peuvent pas être contestés, leur base peut l'être;

ainsi, il ne fallait pas, dit M. Parchappe, placer au nombre des causes physiques de l'aliénation mentale, l'*épilepsie* et l'*idiotie*; or, ces deux causes étant retirées, on trouvera forcément la conclusion contraire à la première, c'est-à-dire que les causes *morales* ont plus d'influence que les causes physiques dans la production de la folie; 2° il fallait placer, dans les causes morales, la misère, qui est placée dans les causes physiques par M. de Jonnés; 3° d'autre part, l'irritation excessive considérée comme cause physique, n'est pas assez explicite, et elle peut être déterminée par un état moral; 4° les causes morales, en général, ne sont pas assez divisées dans le tableau de M. de Jonnés; 5° enfin, dans ses recherches statistiques sur les causes des aliénations mentales, publiées en 1839, le docteur Parchappe rappelle que Pinel a évalué l'influence des causes morales,

Dans la manie, à 60 p. 0/0;

Dans la mélancolie, à 88 p. 0/0.

Mais Esquirol, dans les articles *manie* et *mélancolie* du grand *Dictionnaire des Sciences médicales* donne cet autre chiffre :

De 59 p. 0/0 dans la manie,

Et de 56 p. 0/0 dans la mélancolie.

« *Résultats contradictoires*, dit M. Parchappe; » résultats *nuls*, dirons-nous à notre tour, et qui doivent faire réfléchir et engager à attendre pour conclure. Remarquez, d'ailleurs, qu'ils établissent une quasi-égalité entre les causes physiques et les causes morales.

Pourtant, Esquirol, tenant peu de compte, ou ayant oublié ses chiffres, dit, page 187, article *Folie*, du *Dictionnaire des Sciences médicales*, ou *Traité de la folie*, page 62, 1<sup>er</sup> volume, 1838 :

« Les causes morales sont beaucoup plus fréquentes que les causes physiques.

« Toutefois, les causes physiques ont plus d'action sur

« les femmes , à cause de la menstruation , de la grossesse  
« et de l'allaitement.

« Elles sont plus nombreuses chez le peuple , et dans la  
« production de la démence. Page 137 du *Dict. des*  
« *sciences médicales*, article *Folie*.»

A cela, nous, comme rapporteur, nous faisons observer que, si l'opinion écrite du professeur Esquirol est que les causes morales prédominent, d'un autre côté, ses chiffres disent le contraire; ceux que nous venons de rapporter mettent déjà les deux causes en balance, ainsi que nous l'avons remarqué; mais d'autres chiffres donnent aux causes physiques une immense prédominance, et c'est dans l'ouvrage de M. Parchappe que je vais reprendre les chiffres d'Esquirol, qu'il a cités alors, en 1839, dans une autre intention. (*Voir à la page 23, de ses Recherches sur les causes de la Folie, en 1839.*) Là, on trouve ces lignes:

« J'ai réuni et comparé les résultats fournis par les documents statistiques qui, dans la détermination des causes, ont tenu compte du sexe. »

Voici l'ordre dans lequel se rangent les groupes de causes:

Chez l'homme, selon Desportes, Revolat, Guislain, Bonacossa.

<i>Causes physiques :</i>		<i>Causes morales :</i>	
1 <sup>o</sup> Causes organiques cérébrales,	1399	5 <sup>o</sup> Fortune,	229
2 <sup>o</sup> Excès sensuels	536	6 <sup>o</sup> Famille et affection,	228
3 <sup>o</sup> Causes externes,	179	7 <sup>o</sup> Réputation,	166
4 <sup>o</sup> Causes organiques non cérébrales,	123	8 <sup>o</sup> Amour,	90
Total,	2,237	9 <sup>o</sup> Conservation,	55
		10 <sup>o</sup> Excès intellectuels,	31
		11 <sup>o</sup> Religion,	26
		12 <sup>o</sup> Patrie,	25
		Total	850

Nombres réunis, 3,087.

Chez la femme, Esquirol, Desportes, Revelat, Guislain, Bonacossa.

<i>Causes physiques :</i>		<i>Causes morales ;</i>	
1° Causes organiques cérébrales,	1,669	6° Famille et affection,	388
2° Causes organiques propres,	1,073	7° Fortune,	334
3° Excès sensuels,	291	8° Amour,	269
4° Causes organiques non cérébrales,	142	9° Conservation,	204
5° Causes externes,	123	10° Religion,	98
		11° Réputation,	72
		12° Patrie,	27
		13° Excès intellectuels,	23
Total,	3,298	Total,	1,415

Nombres réunis, 4,713 ;

C'est-à-dire que, dans la numération des hommes, on a noté :

2,237 causes physiques  
et 850 causes morales,

Sur une totalité de 3,087

Et dans la catégorie des femmes, 3,298 causes physiques  
et 1,415 causes morales,

Sur une totalité de 4,713

Il est vrai que M. Parchappe, à la page 24, exprime qu'il croit « que le chiffre des causes organiques *cérébrales* « doit être considéré comme *exagéré*, et qu'il convient « de considérer, comme morales, plusieurs causes qui ont « été classées comme physiques. »

Cette supposition, cependant, ne suffit pas ; nier n'est pas prouver.

D'après cela, M. Parchappe a-t-il eu raison de dire que la statistique a consacré, en fait, la prédominance des causes morales, ainsi qu'il le dit dans les premières phrases de sa critique ?

Ici, tout en nous abstenant de prononcer un jugement définitif, il nous semble vrai de dire, qu'à son tour, le médecin des aliénés de Rouen a eu tort de trancher la question. Qu'il professe que l'induction physiologique porte à le croire, c'est bien : c'était aussi notre opinion jusqu'alors ; mais il ne faut pas qu'il aille plus loin ; aujourd'hui, l'étude de la question apprend qu'elle n'est pas assez élucidée pour le faire : les documents positifs manquent, et c'est lui-même qui le prouve.

N'est-il pas vrai que, si les tableaux que j'ai pris dans l'ancienne publication de notre honorable confrère, viennent de plusieurs observateurs anciens, dont la classification lui a paru, à lui, « *défectueuse* et les chiffres *inexact* », il n'en pourra lui-même rien conclure ? N'est-il pas vrai que, si ceux qui ont été fournis par les médecins qui sont aujourd'hui à la tête des asiles d'aliénés, sont, ainsi qu'il le croit, « *construits d'après une classification de causes essentiellement défectueuses*, » (page 363 des annales citées,) il n'existe pas maintenant de documents qui conduisent à une solution ? A cela, on ne peut rien répondre.

Il est vrai que M. Parchappe montre les siens : pour moi, je les crois les plus exacts et les mieux raisonnés, mais ils n'exhibent que peu de chiffres, et ils ne sont pas imités ; seulement, ils font la critique des autres documents antérieurs, en montrent le vide, et voilà tout ce qui peut en être induit de positif.

C'est, qu'en effet, la question reste tout entière à étudier ; et, par plusieurs raisons que nous allons déduire devant l'Académie, il ne peut guère en être autrement aujourd'hui :

1° L'étude des aliénations mentales est encore fort nouvelle ; c'est l'illustre Pinel qui a la gloire de l'avoir fondée, il y a environ cinquante ans ; car, des travaux antérieurs,

aucun assurément ne peut être comparé au *Traité philosophique du médecin français*.

2° La classification des *causes* n'a pas été *uniforme* pour tous les observateurs, et il faudrait qu'elle le fût.

3° L'étude et la connaissance parfaite des causes, est une chose fort difficile à faire ou à obtenir.

« Souvent, ainsi que le dit Esquirol (page 77, art. *Folie*, « cité) on découvre, dans le compte que rendent les parents, que le premier acte de folie, qui les a effrayés, « avait été précédé de plusieurs symptômes qui avaient « échappé à toute observation, et quelquefois on *prend* « pour *la cause* de la maladie, ce qui en était le premier « phénomène. »

4° La classification des aliénations mentales n'est pas uniformément adoptée par les nosologistes spéciaux; ainsi Esquirol réduit les aliénations mentales à quatre classes :

1° Monomanie.	3° Démence.
2° Manie.	4° Idiotisme.

Girondy, avant Esquirol, admettait ces types :

1° Hypochondries,	} toutes, avec des variétés nombreuses.
2° Mélancolies,	
3° Folies ou démence,	
4° Manies,	
5° Idiotisme,	

Pinel, le grand maître, avait adopté cinq types :

1° Hypochondrie.	4° Démence.
2° Mélancolie.	5° Idiotisme.
3° Manie.	

M. Parchappe, de son côté, classe les aliénations mentales en

1° Folie maniaque.	5° Folie paralytique.
2° Folie mélancolique.	6° Idiotisme.
3° Folie monomaniaque.	7° Imbécillité secondaire.
4° Folie chronique.	

Tout le monde remarquera qu'admettre les deux types, *folie mélancolique* et *folie monomaniaque*, implique répétition : les mélancoliques sont presque tous monomaniaques; en outre, n'est-il pas contradictoire de fonder un type sur une lésion physique saisissable, et un autre, sur une lésion mentale insaisissable, ainsi que l'indiquent le type *folie mélancolique*, qui n'implique pas nécessairement une lésion physique, — et le type *folie paralytique*, qui en implique une nécessairement<sup>1</sup>.

Les types *folie chronique* et *folie paralytique* ont-ils donc

<sup>1</sup> Je suis loin de vouloir, par ces paroles, critiquer un essai, mais je veux faire voir que la classification méthodique et physiologique des maladies *cérébrales et mentales*, séparées ou liées, saisissables ou insaisissables, sera toujours fort difficile à faire.

Il y a bien long-temps que j'ai pris note de faits qui m'ont conduit à reconnaître quelle doit être la perplexité du médecin nosologiste en matière de maladies mentales. Qu'il me soit permis d'en citer un. Le nommé Joly, qui avait reçu dans sa jeunesse quelque éducation, était tombé fort promptement dans un état de stupidité complète à l'âge de 35 ans.

Lorsqu'il fut admis dans le quartier des aliénés de Bicêtre, il fallait le faire lever tous les jours, le contraindre à manger, à marcher, à se vêtir. Aussitôt qu'il le pouvait, il se plaçait debout contre le mur et s'y appuyait; c'était toujours au même endroit. Jamais il n'adressait une parole à personne, quelquefois seulement il répondait, mais rien que par monosyllabes, et tantôt bien, tantôt mal.

Il y avait cinq ans que Joly était à Bicêtre, lorsqu'un jour il parut s'éveiller, sortir d'un rêve, et, fort surpris de se trouver en si triste compagnie, il questionna tout le monde sur tout ce qui pouvait l'intéresser en homme fort sensé, et montra enfin un retour pour ainsi dire miraculeux à la raison. Le lendemain il rentrait dans sa famille.

Je demande si les types *démence* et *mélancolie* indiquaient physiologiquement la maladie de cet homme?

La disparition subite de l'obstacle mis pendant plusieurs années aux manifestations de l'intelligence, fait croire à une maladie organique; mais à quel cadre la rattacher?

des différences bien tranchées? et l'idiotisme secondaire diffère-t-il assez de la démence?

Assurément, ce n'est pas encore là une classification méthodique et physiologique.

A laquelle de ces classifications devra-t-on donner la préférence? et ce sont, je crois, les plus adoptées. Pour nous, nous n'en reconnaissons aucune satisfaisante, tout en préférant la première, et nous pensons que ce serait rendre un grand service à la science, que de faire une nosologie bien méthodique des maladies mentales, et de donner l'indication la plus complète de leurs causes, en les distinguant et précisant bien, car rien n'est changé dans la science depuis que Pinel a dit :

« Il est facile de reconnaître que la division des aliénations mentales en ses diverses espèces, a été jusqu'ici établie sur des rapprochements *arbitraires*. » (*Traité de la Folie*, page 136.) Mais continuons l'examen du débat.

Le docteur Parchappe trouve que M. Moreau de Jonnès ne devait pas admettre au nombre des causes de la folie, l'*idiotie* et l'*épilepsie*, mais il ne lui dit pas qu'il a omis l'*hérédité*, et c'est là une cause physique incontestable dont le chiffre est considérable; si M. Moreau n'a pas osé réparer l'oubli de Pinel, M. Parchappe devait le faire, lui médecin se faisant juge et critique.

Nous partageons son opinion, quant à l'*idiotie*, car elle est, à la vérité, ou congéniale, ou la suite de la folie.

Mais, quant à l'*épilepsie*, le docteur Parchappe consacre une erreur; il faut admettre, comme Esquirol, Girandy ou Pinel, que l'*épilepsie* est une cause d'aliénation mentale, et nous ne nous expliquons pas comment cela pourrait faire question.

Le professeur Esquirol, dans son *Traité de la Folie*, page 64, met au nombre des causes physiques de la folie, l'*épilepsie* en 3<sup>me</sup> ligne, ce qui dispense entièrement

M. Moreau de Jonnès, et nous autorise nous-même à penser autrement que son antagoniste.

Une autre cause physique qui a acquis un gros chiffre dans la statistique de M. Moreau de Jonnès, est l'*irritation excessive*, que les précédents auteurs cités ont, je crois, placée dans les causes *spéciales organiques*.

M. Parchappe en veut encore la radiation, de sorte qu'en retranchant du chiffre.....	6,964
1° Le chiffre idiotisme..	2,234
2° Le chiffre épilepsie.....	1,137
3° Le chiffre irritabilité excessive...	655
Total.....	<u>4,026</u>
Il restera.....	2,938

qui, comparé à la somme des causes morales, 3,147, donne une différence en plus pour les causes morales, de 200, chiffre assez minime comme on voit, malgré tant de radiations arbitraires. Mais, Messieurs, je le demande à tous, n'est-ce pas en agir avec trop peu de réserve avec ces pauvres chiffres, que de leur faire dire ainsi oui ou non, d'un trait de plume?

Voilà donc comme on écrit l'histoire, même avec des statistiques; pour nous, nous avons toujours cru que les causes morales l'emportaient de beaucoup sur les autres, sur la foi des écrits des maîtres dont nous n'avions pas remarqué les contradictions, et par la seule induction physiologique; cela, aujourd'hui, ne nous paraît être rien moins que prouvé d'une manière authentique, et nous disons que, scientifiquement et gravement parlant, on ne peut rien affirmer, qu'il faut enfin à la science de nouveaux éléments<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Depuis la communication de ce travail à l'Académie royale de Rouen, nous avons lu un article inséré dans l'*Écho du Monde savant*, du 16 novembre 1843, écrit par M. le docteur Belhomme, renommé par ses connaissances spéciales et distinguées sur les mala-

Mais, nous n'en doutons pas, tous ceux qui entreprendront le travail, auront de grandes difficultés à vaincre. Il y en a même qui ne seront jamais vaincues, de sorte que c'est à un état approximatif qu'il faudra toujours se résigner.

Ainsi, on peut prévoir que les époques auxquelles on fera ce travail, pourront bien amener des résultats différents dans les observations; par exemple, il a été déjà noté que les idées dominantes des siècles passés, ont influé puissamment sur la fréquence et sur le caractère de la folie.

Le *christianisme* a déterminé des mélancolies religieuses extatiques ;

Le *chevalerie*, des mélancolies érotiques ;

dies mentales : ses conclusions sont conformes aux nôtres. Il les a résumées en ces termes :

1° Les causes physiques de la folie sont aussi nombreuses, sinon plus nombreuses, que les causes morales ;

2° Il faut éviter les idées systématiques dans l'appréciation des causes de la folie ;

3° Il faut tenir compte, avant tout, de la prédisposition héréditaire ou innée ;

4° La folie débute rarement d'une manière spontanée. Il y a souvent succession des causes physiques et morales, et il est aussi difficile de se prononcer sur l'action unique d'une cause quelconque, que de reconnaître sa valeur absolue ;

5° On ne doit pas faire figurer l'idiotie parmi les causes de la folie, mais les vices d'organisation primitive ;

6° L'épilepsie est souvent cause de folie ;

7° La civilisation produit autant, et peut-être plus de causes physiques que de causes morales ;

8° Les causes physiques et morales se tiennent tellement, qu'on ne peut concevoir une action immédiate sur l'intelligence et le moral de l'homme, sans l'intermédiaire de ses organes ;

9° Pour qu'une statistique eût une valeur réelle, il faudrait que les faits qui y sont relatés, fussent observés par le médecin qui fait la statistique.

Les *désordres* religieux et civils, les mélancolies religieuses ;

La *magie* et la sorcellerie, la démonomanie ;

Les *conquêtes*, les monomanies vaniteuses ;

Remarquons encore combien est difficile la recherche des causes ; nous retrouvons une note à ce sujet, que nous allons placer ici, parce qu'elle justifie notre conclusion.

Lorsque nous étudions spécialement la folie, c'est-à-dire à l'époque où il y avait, à Bicêtre, un quartier d'aliénés, où 60 ou 80 fous faisaient partie du service de santé que dirigeait alors M. le docteur Blanche, nous avons été souvent embarrassé de trouver la cause du désordre, et nous avons reconnu que l'erreur était facile. En voici un exemple : nous reçûmes un jour, comme pensionnaire, un artisan bien établi, marié, et à la tête d'entreprises productives ; c'était un maître couvreur de bâtiments et marchand d'ardoises. Il était dans un état de folie marqué par de l'agitation, une loquacité fatigante, et la manifestation d'idées de richesses ; il avait des millions ; il en donnait, et spéculait sans cesse avec des bénéfices énormes.

La famille, interrogée, nous dit, d'*abord*, que sa folie l'avait pris depuis quelques jours seulement, et qu'il avait toujours fort bien fait ses affaires jusque-là. Cependant, ayant remarqué chez le malade des tremblements dans les lèvres et dans les mains, quelque difficulté à se bien servir de sa cuillère, ce qu'on attribuait à l'inattention, je pris de nouveaux renseignements, parce que je crus qu'il y avait déjà un commencement de paralysie, et peut-être un ramollissement du cerveau, accident qui ne pouvait pas être le résultat de quelques jours de maladie. En effet, la femme, interrogée de nouveau, me donna l'assurance de la justesse de ma prévision.

Le malade avait éprouvé plusieurs congestions cérébrales ;

Il avait fait souvent des excès d'eau-de-vie ;

Il avait paru *drôle*, selon l'expression ordinaire, depuis une année, par ses discours et par ses manières; il ne parlait plus que de richesses, de son espoir d'amasser beaucoup d'argent, et de ses diverses spéculations pour arriver ou faire arriver les autres à la fortune; que sais-je encore? de devenir lui-même un notable du pays.

Enfin, on attribuait à son travail, à la fatigue, à son activité, le tremblement des mains et la difficulté dans la marche, que l'on remarquait quelquefois chez lui. Évidemment, cet homme avait le cerveau physiquement malade depuis long-temps, et, en attribuant sa folie à des idées exagérées d'ambition ou d'orgueil, en notant une cause morale, on se trompait : l'autopsie a bientôt démontré les traces d'une lésion. (Épaississement des meninges et hydro-pisie considérable des ventricules et du septum lucidum.) N'oublions pas d'ajouter, en terminant, que la misère, que nous voyons placée dans les deux séries de causes, doit être considérée comme *mixte*, ou comme devant appartenir à l'une ou à l'autre, selon les circonstances et selon les individus; il en est de même du libertinage.

Notre dernière conclusion est donc, qu'il est fort difficile de trouver et de classer avec justesse la véritable cause de la folie, 1° parce que la statistique, à ce point de vue, sera toujours approximative et souvent erronée; 2° qu'il manque à la science une complète énumération des causes de la folie; 3° enfin, qu'une classification satisfaisante des maladies mentales est encore à faire.

Dans cette circonstance, toutefois, nous trouvons heureux que notre confrère, M. Parchappe, se soit engagé dans une discussion qui ne devra pas rester stérile, parce que sa position, ses talents incontestables, et son amour pour la science, le conduiront probablement à provoquer une unité de vues et de divisions nosologiques, qui amène-

ront, sur l'aliénation mentale, les éclaircissements qui manquent.

Quant à M. Moreau de Jonnés, homme grave et si digne de la haute estime que ses nombreux travaux lui ont acquis parmi les hommes de science, nous regrettons qu'il se soit trouvé placé ici en victime innocente et persécutée : rendons-lui cette justice, qu'il a dû tirer, des chiffres qui lui ont été fournis par les médecins, les conséquences qu'il en a tirées, et remercions-le de ce qu'il a, le premier, entrepris un travail immense, difficile, dont les pareils ont toujours eu des commencements fautifs, mais dont les suivants amèneront, grâce à l'exemple donné par lui, à la connaissance de faits plus positifs.

Au moyen des tableaux qui constituent la statistique des aliénés en France, pendant une période décennale, M. Moreau de Jonnés a fait connaître un chiffre approximatif de l'une des plus tristes misères qui découvrent et humilient l'humanité, et, pourtant, l'une des moins connues.

Qui croirait aussi grand le nombre de ces êtres dégradés, avilis ? Et qui ne gémirait pas en pensant que, parmi eux, il se trouve des hommes qui ont joué un beau rôle dans le monde, et qui en ont fait même l'admiration par une brillante imagination ; des femmes qui ont fait le charme de la société et le bonheur de leur famille ! Qui peut enfin ne pas craindre le même sort !

Vous l'avez entendu, Messieurs ; vingt mille fous en France ! le chiffre n'est-il pas effrayant ? Eh bien ! quelque considérable qu'il soit, il n'est pas vrai ; assurément non, il ne l'est pas, et c'est, malheureusement, parce qu'il n'est pas assez élevé. Dans cette statistique, il n'a été tenu compte que de ces malheureux êtres qui sont tout-à-fait aliénés, et qu'il a fallu rejeter du foyer domestique, ou fuir, pour ne plus les craindre ; mais combien d'autres vivent encore

dans la famille, pour en faire le tourment et pour en exercer la patience ?

Que de gens qu'on ne compte pas parmi les fous, et qui mériteraient bien de l'être ? « De quel côté que je tourne « la vue, dit le *Diable boiteux*, dans son chapitre des fous « non enfermés, page 192, je ne découvre que des cer- « veaux malades. » Et en effet, ne sont-ils pas quelque peu malades, les cerveaux de ceux qui reçoivent dans le monde, de par l'impeccable *vox populi*, les qualifications si fréquemment décernées de

Originaux,

Extravagants,

Étoilés,

Fêlés,

Hypocondriaques,

Misanthropes,

Maniaques,

Lunatiques, etc. C'est qu'en

effet, pour le médecin qui a étudié la psychologie de l'homme en santé ou en maladie, et qui cherche à décomposer physiologiquement les actions si diverses qui naissent des instincts, des sentiments ou des facultés intellectuelles, et enfin qui voit agir l'organe multiple qui préside à toutes les émanations de l'intelligence, pour le médecin observateur, dis-je, tous ces mots vulgaires expriment des idées sérieuses, bien différentes de celles qu'on s'en fait ordinairement dans le monde; pour lui, tous ceux qui se font remarquer et donnent lieu à ces qualifications, sont des esprits qui nourrissent quelques *idées fixes* par plaisir, par nécessité, par occasion ou par disposition organique naturelle ou accidentelle, et ces *idées fixes*, en se manifestant souvent, *très souvent*, ont fini par donner à l'esprit une tournure remarquable de tous, excepté de celui qui serait le plus intéressé à le faire, et au *caractère* de l'homme, une singularité qui n'a pas échappé aux grands peintres des mœurs <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Si l'on pouvait rechercher les causes physiques ou morales de ces variétés d'esprit ou de folie, et des bizarreries qu'on découvre

Qu'étaient, sérieusement et physiologiquement parlant, ces types si bien peints

de l'avare,	du menteur,
de l'emporté,	du fat,
du jaloux,	du Don Quichotte,
du dissipateur,	du magnifique,
du joueur,	du héros de la mélomanie,
du méchant,	de celui de la métromanie,

du misanthrope, etc., types qui ne sont pas, croyez-le bien, des inventions, mais bien des peintures? Qu'étaient, dis-je, ces modèles, si ce n'est des espèces de monomaniaques? Et qui oserait indiquer, chez ces esprits, la limite juste et précise de la raison ou de son égarement?

Mais il faut bien l'exprimer, et j'appelle ici toute l'attention de l'Académie; chez ces sujets, le cercle des *idées fixes* est fort étroit, et si l'intelligence est entraînée à rouler *souvent* dans ce cercle, elle peut très souvent en sortir; elle n'est pas *toujours et nécessairement* maîtrisée. *Le libre arbitre, le moi* reste, ou doit être considéré comme suffisamment intact, pour que les actions de l'homme puissent être ce qu'il veut qu'elles soient, et ce que la raison veut qu'elles soient, après les avoir bien jugées. Les facultés intellectuelles, elles-mêmes, loin d'être amoindries par ces idées excentriques, ont paru parfois distinguées et supérieures chez ces hommes dits *maniaques, originaux*, etc. C'est ainsi que nous en donnent l'exemple, Socrate, pour les temps anciens, et Rousseau, pour les temps modernes. Le *démon* de Socrate, la *misanthropie* de Rousseau, étaient le résultat d'hallucinations et de manie.

Mais il est d'autres personnes autrement atteintes; celles-

en si grand nombre, on trouverait forcément les causes organiques très nombreuses, car les *caractères, l'intelligence, le tempérament, les instincts*, sont tous dépendants de l'organisation originelle, comme le sont les formes héréditaires, les ressemblances.

là, peu à peu, arrivent à être *maitrisées* par les *idées fixés* qui assiègent leur intelligence, et ce sont ces sujets que la science moderne a fait classer positivement parmi les *aliénés*, comme atteints de monomanies; ici, la position est bien plus grave : le *libre arbitre*, malgré l'apparence contraire, est positivement compromis, et cela arrive par *continuité*, ou, notez bien cela, seulement *par accès*; ce qui en rend l'appréciation souvent bien difficile, et peut exposer à de bien redoutables erreurs dans le monde ou en justice, comme à une sécurité bien fâcheuse dans les familles.

Or, ces *monomanies* n'ont pas encore reçu une bonne classification; elles ne sont pas même toutes admises sans contestation, et, nous en conviendrons, les faits observés ne sont peut-être pas encore assez nombreux pour qu'on puisse le faire. Ceci explique pourquoi la jurisprudence criminelle est loin encore de faire la moindre concession, lorsque nous, médecins, nous croyons juste et raisonnable de le faire<sup>1</sup>. Cependant, Messieurs, cela arrivera, parce que la vérité ne peut rester toujours inconnue, et qu'il faut qu'elle sorte d'abord du sanctuaire pour devenir vulgaire; puis, nous pouvons dire que le jour où la jurisprudence criminelle a supprimé les crimes de magie et de sorcellerie, elle a reconnu, sans le savoir, les monomanies qu'elle n'admet pas encore aujourd'hui. Qui doute, maintenant, que

<sup>1</sup> Dans plusieurs discussions célèbres dans les fastes des Cours d'assises, il a été reproché aux médecins d'admettre trop facilement la monomanie; c'est réellement une erreur; les défenseurs ont pu le faire, cela se conçoit, mais les médecins, jamais. Aussi, pour moi, à qui ce reproche a été adressé, c'est bien à tort, et je l'ai prouvé, ce me semble, en disant que, sur *cinq mille* accusés de crime que j'ai vu passer aux Assises de ce département, en vingt ans, je n'en ai compté que cinq qui aient été à tort traduits en justice, parce qu'ils étaient fous. (Lire dans le livre des *Prisons et des Prisonniers*, page 104. — 1840.)

tous ces magiciens et sorciers, pour qui on a allumé tant de bûchers, n'étaient autres que des fous *monomaniaques*? (Et leurs juges!!)

Ces observations justifient nos précédentes réflexions sur la nécessité d'une bonne classification des maladies mentales; mais, en même temps, elles font apercevoir les difficultés du travail.

Cependant, avec l'aide des admirables travaux de Gall, Spurzheim, Pinel, Esquirol, Foderé, Georget, et autres médecins plus modernes; avec la facilité qui est donnée à l'observation des maladies mentales, par la création, toute nouvelle encore, des hospices spéciaux publics et particuliers, l'œuvre est possible à certain degré; la division, si bien établie par Gall, des *instincts*, des *sentiments* et des *facultés intellectuelles*, ce triumvir cérébral, et la connaissance qu'il a si bien donnée de la multiplicité des organes cérébraux, ne sont-elles pas déjà des cadres suffisamment ouverts à la classification des manifestations *normales et anormales* de l'intelligence?

L'échelle sera longue à parcourir et difficile à graduer, je le reconnais, et, comme moi, on peut s'en faire une idée en essayant à la dresser; on la verra d'abord commencer par les monomanies *innocentes*, tristes ou gaies, qui marchent de pair avec l'intelligence, du moins en apparence, comme celles de certains originaux, lunatiques ou maniaques, atmosphéro-dominateurs<sup>1</sup> ou sorciers de village; puis, après, s'échelonneront les *monomanies plus tranchées du vol*, de *l'avarice*, la démonomanie, la théomanie et autres du même genre; viendront ensuite se ranger les monomanies si re-

<sup>1</sup> Il a existé, à Rouen, un nommé Barbier, qui était doué de beaucoup d'esprit, et qui raisonnait fort bien; cet homme a gaspillé vingt mille francs de rente en expériences propres à faire la pluie et le beau temps. On a hésité long-temps à l'interdire, et ses enfants ont été ruinés.

doutables du *suicide*, de *l'incendiaire* et de *l'homicide*, ces trois monomanies affreuses dont les annales de la justice criminelle ont donné plusieurs tristes preuves, et dont les observations se recueillent plus souvent encore au cabinet du médecin, que dans les cours d'assises ?

Mais, voyez toujours, Messieurs, cette échelle s'élever et ranger sur ses degrés les aberrations qui aliènent tout-à-fait le libre arbitre, les *folies simples*, calmes et douces ; puis les folies générales, furieuses, qui, toutes, ont, comme les premières, un grand nombre de variétés ; enfin, voyez, au dernier échelon, la *démence* et ses accompagnements abrutissants ; la démence, qui est la mort perpétuelle de l'homme vivant.

Quelle échelle, avons-nous dit, à graduer et à parcourir ! Que de difficultés pour la bien établir selon la vérité des lois physiologiques agissant en santé et en maladies !

Mais avons-nous tout prévu nous-même, en suivant la marche ordinaire et ostensiblement visible de l'altération et de la perte de l'intelligence ? Nous avons dit :

- 1° Monomanies *imperceptibles*, ou originalités ;
- 2° Monomanies *perceptibles* sans danger ;
- 3° Monomanies perceptibles ou imperceptibles, dangereuses, avec leurs variétés ;
- 4° Folies ou manies générales, calmes, avec leurs variétés ;
- 5° Folies ou manies générales sans fureur ou avec fureur et par accès, ou par continuité, avec leurs variétés ;
- 6° Enfin, démence.

Déjà l'échelle est longue ; mais, Messieurs, vous l'avez remarqué sans doute, nous n'avons pas tout classé.

Nous n'avons pas donné son échelon à *l'idiotie*, et le nombre des idiots est considérable.

Nous n'avons pas vu où sont placés ces fous volontairement et passagèrement *fous* qu'on nomme les *ivrognes* ;

or, n'est-il pas vrai que ces hommes restent, par l'habitude de boire, dans un état alternatif d'ébriété, de stupidité et de raison; de sorte que, si ce ne sont pas des fous dans toute l'acceptation du mot, ce sont cependant des esprits sans raison; qui doivent occuper un degré sur notre échelle, du moins pendant la durée de leurs dérèglements bachiques, lorsque ce n'est pas toujours. Nous n'avons pas davantage noté la place de ces caractères impatientes, irascibles, qui voient contradiction à tous mots, et qui se mettent en colère tout le jour durant; or, remarquez-bien que les hommes *colériques* deviennent souvent *fous*.

Que doit-on penser, demanderons-nous encore, de ces esprits que bernent tant de sottises; par exemple, ceux qui se font *fats*, *orgueilleux*, *égoïstes*, *avares*..... ou bien encore de ces esprits que maîtrisent et font mépriser tant de sentiments bas, ou tant de *goûts dépravés*, inconcevables.....; n'est-il pas convenable de leur concéder une aberration mentale? Mais, dans quelle catégorie et sur quelle échelon les monter?

Ce n'est pas tout encore, et nous demandons où l'on pourrait classer ces esprits *exaltés* et pourtant raisonnables, qui sont capables de commettre des actes en dehors de toute raison et de toute humanité, en même temps que des actes de grande vertu et de sagesse. Ces esprits, qu'on appelle *fanatiques*, où est leur place? Assurément, si l'on n'ose pas les ranger *de plano* sur l'échelle des *folies*, on conviendra qu'ils ont bien droit d'y poser un pied. Peut-on croire au mal qu'a fait le fanatisme, sans le proclamer enfant de la folie?

Serons-nous donc coupable d'exagération en cherchant une place, du moins pour un pied seulement, pour ces penseurs dans le vide, qu'on pourrait appeler philosophimanes? Cependant le souvenir du jeune et remarquable professeur de philosophie B., de Rouen, qui a fini sa car-

rière par un suicide, nous porte à ne pas croire à l'exagération; plus d'un cerveau, en effet, n'est pas de taille à tenir contre les efforts incommensurables qu'il faut faire pour chercher à comprendre les abstractions dites philosophiques, et secréter d'autres abstractions de la nature de celles que produisent certaines philosophies allemandes.

Et ces *zoomaniaques* chez qui on voit les chiens, les chats, les oiseaux accaparer tout ou partie des affections naturelles, et devenir parfois si. . . . fatigants ! n'ont-ils pas droit à une place sur quelque échelon ?

Et cette longue kyrielle d'individus dont nous avons déjà dit quelques-unes des vulgaires qualifications, sur quels échelons mettront-ils le pied ? Et encore leur place ne sera-t-elle pas disputée ou encombrée par cette classe si nombreuse de ces personnages, nés *élus*, dit-on, qu'on nomme les bienheureux pauvres d'esprit ?

Pourtant, quelque chose ici peut nous consoler ; c'est qu'il n'y a pas progrès dans la détérioration des cerveaux du XIX<sup>e</sup> siècle, et que toujours la folie a régné sur beaucoup de sujets. — Rabelais, au livre III, chapitre xxxv, page 439, édition in-12, fait donner au fou Triboulet juste 207 qualifications de folies, et nous n'avons pu en retrouver autant à beaucoup près ; ainsi, on ne dit aujourd'hui que :

timbrés,	bretteurs,
braques,	fanfarons,
archifous,	frénétiques,
follets,	rêveurs,
foli-gas,	évaporés,
éventés,	écervelés,
étourneaux,	susceptibles,
brouillons,	cabochards,
volcanisés,	facétieux,
querelleurs,	comiques,

bouffons ,	énergumènes ,
bizarres ,	folâtres ,
chocards ,	martelés.
capricieux ,	insensés.
musards ,	radoteurs.
tête à lubies ,	colériques.
tatillons ,	ahuris ,
rit à tout ,	abrutis ,
vétillards ,	brutes ,
rebours ,	brutaux ,
étourdis ,	bouchés ,
moroses ,	stupides ,
humoristes ,	niais ,
chimériques ,	innocents ,
visionnaires ,	hébétés ,
possédés ,	manans ,
mélancoliques ,	ignares ,
illuminés ,	idiots ,
hallucinés ,	esprits torts zoo-
hargneux ,	manes.
entêtés ,	bibliomanes ,
têtus ,	mélomanes ,
singuliers ,	florimanes ,
maussades ,	métromanes ,
cocasses ,	blasomanes , etc.

Ce nombre d'adjectifs pourrait encore paraître suffisant pour justifier les paroles du philosophe que nous venons de citer. Son Panurge dit ; « Si tous fols portoient croupière « il y auroit bien des fesses écorchées » ; puis , il ajoute : « j'en tiens et j'en suis, je le confesse, tout le monde est fol ; « Salomon dit qu'infini est des fols le nombre, et fol en-  
« ragé serois, si fol estant, fol ne me repustois. C'est ce que  
« pareillement fait le nombre des maniaques et enragéz

« infini. Avicenne dit : que de manies infinies sont les « espèces. » (Livre III, chap. XLIV.)

Voyez maintenant, Messieurs, si l'on peut dire quel sera le nombre des degrés à donner à l'échelle des *folies*? et, dites, que penser de la noble espèce humaine, du chef-d'œuvre de la création! Les rois de la terre ont-ils donc bien le droit de tant s'enorgueillir à l'aspect de tous ces miroirs, où tant devraient se reconnaître, si, en même temps que *fous*, ils n'étaient *aveugles*!!

Qu'on ne nous accuse pas d'exagération, ou au moins *nous seul*, car, nous n'avons pas dépassé le docteur Mathey de Genève et le docteur anglais Darwin, qui ont voulu reconnaître et classer, comme aliénations dues à des *vices simples* ou à des travers de l'*esprit* :

L'amour sentimental,  
 L'excès d'amour-propre,  
 La vanité de la naissance,  
 Le violent désir de la célébrité,  
 Les regrets des femmes qui vieillissent,  
 La vanité de la mort,  
 La manie de la pauvreté,  
 L'aversion des enfants,  
 L'érotomanie,  
 L'athéomanie,  
 La lypémanie,  
 La nostalgie, etc., etc.

Le docteur Chrigton a été jusqu'à placer le somnambulisme au même rang que l'hypocondrie.

Il est vrai que le grave Pinel n'a pas voulu entrer dans cette voie, qui l'aurait conduit, disait-il, à ne plus voir dans Paris que *des petites maisons*.

Nous terminons, Messieurs, et nous disons qu'après cela, il est évident que notre savant confrère M. Moreau

n'a pas tout dit ; aussi , serions-nous assez disposé à chercher querelle au statisticien , si nous ne pensions qu'il a voulu être discret en ne disant pas tout ce qu'il savait, aussi bien que nous , sur la plus hideuse et la plus redoutable des misères humaines.

Il a dit : 3 fous par 2,000 , et 20,000 par 34,000,000 ; mais , évidemment , après avoir admis toutes les catégories dont j'ai fait l'énumération , et en voyant qu'elles ne sont pas complètes , il y a erreur.

Quel est donc , définitivement , le chiffre véritable que nous aurions dû trouver dans la *Statistique des aliénés* en France ?

Aucun médecin , ni aucun statisticien n'ont osé l'indiquer , et leur autorité nous manque , mais nous en avons découvert une autre. Un ancien philosophe , poète , qui n'était ni médecin , ni statisticien , et qui n'a pas craint les avanies de la polémique , à ce qu'il paraît , a trouvé ce chiffre fatal , et il n'a pas fait le moindre travail algébrique pour y arriver ; il a seulement , et , très hardiment , dit avec l'assurance d'un homme qui croit tenir une vérité :

Le monde est plein de fous , et qui n'en veut pas voir,  
Doit se tenir tout seul , et casser son miroir .

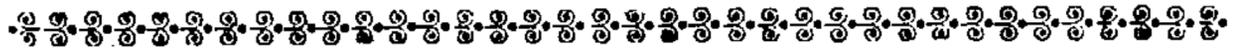
(DU TILLIOT. — *Fêtes des Fous.*)

Un auteur plus moderne a osé dire aussi :

Tous les hommes sont fous , et , malgré tous leurs soins,  
Ne diffèrent entr'eux que du plus ou du moins .

(BOILEAU , *Satire IV* ).

---



# RAPPORT

SUR

## L'OLÉOMÈTRE A FROID

DE M. LEFEBVRE,

Courtier de Commerce à Amiens,

FAIT A L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE ROUEN,

Dans sa Séance du 31 Mai 1844,

PAR M. J. GIRARDIN,

Au nom d'une Commission composée de MM. Person, Preisser et J. Girardin.

---

MESSIEURS,

Lorsqu'en 1841, la Commission dont j'ai en ce moment l'honneur d'être l'organe, vous faisait connaître et approuver l'instrument que M. Laurot, de Paris, a imaginé pour constater la pureté de l'huile de colza brute, elle ignorait complètement qu'une autre personne s'occupât de la même question, et cherchât un moyen pratique de distinguer toutes les falsifications que l'on fait subir aux différentes espèces d'huiles commerciales. Cette personne, c'est le doyen des courtiers de commerce d'Amiens, M. Lefebvre, qui, depuis 1839, a consacré tous ses soins à la construction d'un instrument qu'il a nommé *Oléomètre à*

celles surtout qui arrivent de la Baltique, contiennent de 7 à 8 p. 0/0 de cameline, de ravison et d'une espèce d'ivraie farineuse; d'où il résulte que l'huile extraite de ces graines mélangées n'a jamais la même densité.

Schübler et les autres chimistes qui ont donné les poids spécifiques des huiles, ayant toujours opéré sur des huiles commerciales, c'est-à-dire provenant de graines plus ou moins mélangées, il n'est pas étonnant que des erreurs graves se soient glissées dans leurs tables, et qu'on ne trouve aucune concordance dans les chiffres qu'ils ont affectés à la densité de chaque espèce d'huile.

M. Lefebvre a rectifié tous ces chiffres, et voici le tableau qu'il donne de la densité des huiles, comparée à celle de l'eau distillée, à la température de  $+15^{\circ}$ , et représentée par 10,000.

Huile de suif ou Oléïne. . . . .	9,003	ou 90 kil. 03	l'hectol.
de colza d'hiver . . . . .	9,150	91	50
de navette d'hiver . . . . .	9,154	91	54
de navette d'été . . . . .	9,157	91	57
de colza d'été . . . . .	9,167	91	67
d'arachide. . . . .	9,170	91	70
d'olive. . . . .	9,170	91	70
d'amandes douces . . . . .	9,180	91	80
de faine . . . . .	9,207	92	07
de ravison. . . . .	9,210	92	10
de sésame. . . . .	9,235	92	35
de baleine filtrée. . . . .	9,240	92	40
d'œillette . . . . .	9,253	92	53
de chenevis . . . . .	9,270	92	70
de cameline. . . . .	9,282	92	82
de coton. . . . .	9,306	93	06
de lin. . . . .	9,350	93	50

Notons ici, en passant, que ces chiffres s'appliquent à des huiles récemment obtenues. Lorsqu'elles vieillissent,

*froid*, et qu'il a soumis à votre examen à la fin de l'année dernière.

C'est à l'intéressant travail sur les huiles fixes, publié en 1839 par M. Fauré, pharmacien à Bordeaux<sup>1</sup>; c'est à l'examen sérieux de la table de densité donnée par ce chimiste pour les différentes sortes d'huiles, que M. Lefebvre avoue être redevable de la pensée qu'il eut dès-lors de confectionner un véritable densimètre pour la distinction de ces produits. Mais, en remarquant les dissidences qui existent dans les diverses tables de densité données par les chimistes; et se trouvant en désaccord avec eux pour un grand nombre de poids spécifiques, M. Lefebvre prit le parti de n'opérer que sur des huiles extraites par lui-même, afin d'avoir des types exacts. Aidé par un ancien préparateur de l'École de chimie de Rouen, M. Bénard, pharmacien à Amiens, il se procura des graines pures de toutes les espèces de plantes oléagineuses, tant du nord que du midi, et, en 1841, il put avoir toute la série des huiles commerciales dans un très grand état de pureté. C'est alors qu'il put asseoir ses procédés sur une base exacte. Ce n'était pas une chose aussi facile qu'on pourrait le croire, d'avoir des graines oléagineuses exemptes de tout mélange. Ainsi, dans le commerce, on ne fait aucune différence entre le colza d'hiver et le colza d'été, entre ces deux espèces de graines et celles des navettes d'hiver et d'été; aussi les mélange-t-on habituellement; et cependant, il y a entre les huiles de ces quatre espèces de semences, des différences bien tranchées quant au poids spécifique. Il est également presque impossible de rencontrer, dans le commerce des graines de lin bien épurées;

<sup>1</sup> Examen analytique et comparatif des huiles fixes introduites dans le commerce pour les arts et l'économie domestique, par M. Fauré. (*Actes de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*. 1<sup>re</sup> année, 2<sup>e</sup> trim. de 1839, p. 389.)

leur densité augmente toujours sensiblement, sans doute à cause de la modification plus ou moins profonde qu'elles éprouvent de la part de l'oxygène de l'air, qui, comme on sait, est absorbé par elles. C'est ainsi, par exemple, qu'une huile de coton fraîche pèse 9,306, tandis qu'après deux ans de repos dans un flacon, elle pèse 9,320. L'augmentation, toutefois, ne porte que sur les deux dernières décimales.

Le procédé employé par M. Lefebvre pour reconnaître les différentes espèces d'huiles pures ou mélangées, repose sur ces principes :

1<sup>o</sup> Que les différentes huiles pures ont des densités différentes et qui changent avec la température ;

2<sup>o</sup> Qu'en général, on ne trouve pas deux huiles qui aient la même densité à la même température.

Si donc, on arrive à connaître la densité d'une huile, et, en même temps, sa température, on n'a qu'à consulter les tables qui indiquent les poids des différentes huiles pour toutes les températures (et ces tables ont été dressées par M. Lefebvre), l'espèce d'huile est aussitôt déterminée ; et, s'il y a incertitude entre deux huiles, des caractères chimiques interviennent qui décident la question.

S'il s'agit d'huiles mélangées, le même procédé s'applique, parce qu'en général on ne peut pas faire de mélange qui ait la même densité qu'une huile donnée à la même température ; et que si cela est possible pour quelques cas particuliers, des caractères chimiques peuvent établir la différence. Notons, d'ailleurs, qu'il ne s'agit ici que des mélanges en proportions assez fortes pour qu'on ait quelque intérêt à les faire dans le commerce.

Pour mesurer la densité qui sert ainsi de caractère principal, M. Lefebvre a construit un aréomètre qu'il suffit de faire flotter sur l'huile ; à la hauteur où s'enfonce la tige, on lit le nombre de kilogrammes que pèserait l'hectolitre de l'huile en question ; la densité est ainsi caractérisée.

La densité des huiles change tellement par la chaleur, que, dans sa mesure, il est indispensable d'avoir égard à la température. Dans le procédé de M. Laurot, adopté jusqu'à présent par les épurateurs, on porte l'huile à une température déterminée, celle de l'eau bouillante, et c'est alors qu'on détermine sa densité. M. Lefebvre, au moyen de ses tables qui donnent les densités à toutes les températures, peut opérer à froid, ce qui est infiniment plus commode.

Disons ici, pour n'y plus revenir, que l'oléomètre à chaud de M. Laurot, n'a été construit que pour la seule huile de colza, tandis que l'oléomètre à froid de M. Lefebvre peut servir pour toutes les huiles indistinctement. Ajoutons que le premier instrument qui marque 0°, dans l'huile de colza d'hiver, s'arrête au-dessous de 0° dans les huiles de colza d'été, et dans celles de navettes d'hiver et d'été, de sorte qu'il peut faire considérer comme des falsifications des mélanges de ces différentes huiles les unes avec les autres, mélanges que le commerce, cependant, a toujours acceptés comme huile de colza pure.

L'instrument de M. Lefebvre a la forme d'un aréomètre ordinaire, seulement le réservoir cylindrique est très grand et la tige très longue. Celle-ci porte une échelle graduée sur laquelle sont inscrites les densités comprises entre 9,000 jusqu'à 9,400, limites entre lesquelles sont renfermées les densités des diverses huiles commerciales, ces densités étant comparées, à la température de + 15°, à celle de l'eau distillée prise pour unité et représentée par 10,000. Seulement, comme il eût été impossible de placer quatre chiffres sur l'échelle, on a retranché le premier et le dernier, pour ne conserver que les deux du milieu, ce qui n'a aucun inconvénient, dès qu'on en est prévenu. Ainsi, les chiffres de 1 jusqu'à 40, placés sur l'échelle, doivent être précédés de 9 pour exprimer la densité et le poids de l'hectolitre. La place de l'huile de colza, par exemple, se trouve au nombre 15; il faut lire

alors 9,150 de densité, ou 91 kil. 5 hectogr. pour le poids de l'hectolitre, ou encore 9 hectogr. 15 gr. pour un litre.

A la gauche de l'échelle et en face de la densité, se trouvent les noms des huiles. Pour la facilité des vérifications, leur place est représentée par une couleur à peu près semblable à celle que prend chaque espèce sous l'influence de l'acide sulfurique concentré, réactif que M. Lefebvre a emprunté à M. Heydenreich pour caractériser chaque huile en particulier. Ce sont ces couleurs qui font mieux distinguer la place où s'arrête le niveau de l'huile sur l'instrument; de cette manière, on n'a pas besoin de retirer celui-ci pour connaître la densité exprimée en chiffre.

On peut donc remarquer si l'huile dépasse ou n'atteint pas la place qu'elle doit occuper, en regardant la couleur sur l'oléomètre, et en comptant les divisions en plus ou en moins; ce sont encore ces couleurs qui permettent de faire la vérification dans les barils, puisqu'il est très facile, par elles, de voir où s'arrête le niveau de l'huile.

L'instrument ayant été gradué pour la température de  $+15^{\circ}$ , il y a donc toujours nécessité de consulter la température de l'huile au moment où l'on y plonge l'oléomètre, et de faire une correction au chiffre obtenu, lorsque la température est supérieure ou inférieure à  $+15^{\circ}$ . D'après M. Lefebvre, la correction pour toutes les huiles est de  $1^{\circ} \frac{1}{2}$  centigr. pour un millième de densité en plus ou en moins, à partir de  $+15^{\circ}$ , soit  $3^{\circ}$  centigr. pour deux millièmes,  $6^{\circ}$  pour quatre millièmes, etc. Lors donc qu'une huile est à  $+18^{\circ}$  centigr., l'oléomètre descend alors à deux millièmes au-dessous de la densité réelle, et il faut donc augmenter de 2 millièmes le chiffre trouvé. Si l'huile est à  $+12^{\circ}$ , l'instrument s'arrête à 2 millièmes au-dessus de la véritable densité, et il faut dès-lors diminuer ces 2 millièmes de la densité apparente.

A  $+3^{\circ}$  pour les huiles de colza et de navette, à  $+8^{\circ}$  pour

l'huile d'olive, la vérification ne peut avoir lieu, à cause de leur concrétion. Il faut alors faire chauffer l'huile dans le tube d'essai, soit avec la main, soit avec de l'eau tiède, et avoir la précaution d'agiter l'huile avec une baguette, ou même avec le thermomètre.

Pour éviter tous les calculs relatifs aux corrections de température, M. Lefebvre a pris la peine de dresser des tableaux donnant les poids des huiles à l'hectolitre pour toutes les températures ordinaires, c'est-à-dire celles qui sont comprises entre  $+ 30^{\circ}$  et  $- 6^{\circ}$  centigrades. Ces tableaux font partie d'une notice explicative pour l'emploi de l'oléomètre, que l'auteur a jointe à cet instrument.

L'instrument de M. Lefebvre peut non seulement permettre la distinction des huiles entr'elles, mais, jusqu'à un certain point, faire reconnaître les mélanges des unes avec les autres. C'est la différence de prix des huiles qui fait qu'on mélange entre elles des espèces de différentes valeurs; c'est aussi la différence de prix des tourteaux, qui fait, qu'après avoir obtenu l'huile d'une graine, on en broie les tourteaux avec ceux d'une plus grande valeur. Ces mélanges de tourteaux procurent, au rebattage, une huile qui est toujours introduite dans celle du prix le plus élevé. Ainsi, si l'on mélange deux sortes de tourteaux, œillette et lin, à coup sûr l'huile qui en proviendra sera ajoutée à celle d'œillette rousse pour fabrique, souvent d'un prix plus élevé que celle de lin.

On n'a pas à craindre l'introduction des huiles d'olives comestibles dans les huiles communes d'un prix moindre; mais on mélange les huiles d'olives pour la bouche avec celles de sésame, d'œillette ou d'arachide.

Les huiles communes d'olive, destinées pour fabrique, sont falsifiées avec du sésame, du colza, des arachides, et des œillettes; mais c'est particulièrement avec le sésame que sont mélangées celles qui arrivent du Levant à Marseille.

Les huiles de colza sont l'objet de mélanges continuels ; on y introduit souvent de l'huile de ravisón, celle d'œillette, de cameline, de lin, et particulièrement l'huile de baleine.

Les huiles de chenevis, presque toujours à des prix plus élevés que les huiles de lin, sont ordinairement fraudées avec ces dernières. On a vu des huiles vendues pour chenevis, qui contenait 8/10 d'huile de lin ; la couleur verte du chenevis était donnée par le mélange des tourteaux ou par l'indigo.

Voici quels sont les mélanges sur lesquels on peut avoir à prononcer. Mais il est à remarquer que beaucoup de ces mélanges ne peuvent durer que très peu de jours, lorsque les huiles sont laissées en repos. M. Lefebvre a reconnu qu'il se passe dans ces mélanges les mêmes phénomènes que dans les bains d'alliages ; les plus lourdes ne tardent pas à se déposer presque complètement. Ainsi, un mélange d'acide oléique avec toute autre huile de graines, ne tiendra pas deux jours, parce que l'huile pesante va prendre sa place au fond du vase, et celle qui est légère reste au-dessus.

L'huile d'œillette, mélangée à l'olive, tombera au fond du vase, en moins de huit jours de repos.

L'huile de baleine, mélangée aux huiles de colza, même aux colzas épurés, se dépose en huit jours. Ainsi, lorsqu'un épicier met un baril au détail, et y place un robinet, en supposant que le baril soit un mois à être débité, il aura vendu, dans les premiers quinze jours, toute l'huile de baleine, moins celle placée au-dessous du robinet, et, les quinze derniers jours, l'huile de colza à peu près pure.

Dans les piles d'huile, le repos est beaucoup plus remarquable. En supposant qu'une pile soit annoncée comme huile d'œillette pure, si cette huile a été mélangée d'huile de

lin, cette dernière se séparera pour aller au fond, alors même qu'elle aurait été clarifiée, purifiée ou blanchie; sa densité, toujours plus forte, la fera infailliblement tomber.

Les huiles n'éprouvant aucune modification chimique par leur simple mélange, il est évident que les densités des mélanges récemment préparés sont proportionnelles aux quantités respectives des huiles mêlées. L'oléomètre pourra donc indiquer, au moins dans le plus grand nombre des cas, les rapports de quantités entre deux huiles qui auront été mélangées. Si, par exemple, l'huile de colza a été additionnée de son volume d'huile de lin, comme il y a, entre ces deux huiles, vingt millièmes de différence pour la densité, l'oléomètre, plongé dans un pareil mélange, s'arrêtera à 25, soit 9,250, qui est la densité de l'huile d'œillette. Si le mélange a été fait dans les rapports de  $\frac{1}{4}$  de lin et  $\frac{3}{4}$  de colza, l'instrument indiquera 9,200. Enfin, si le mélange n'est que de  $\frac{1}{10}$  d'huile de lin, on aura deux millièmes en plus de la densité de l'huile de colza, soit 9,170.

Mais, pour tirer des indications précises de l'oléomètre dans ces cas de mélange, il est évident qu'il faut pouvoir, à l'avance, reconnaître quelle est l'huile qui a été ajoutée à l'huile de plus grande valeur. Or, c'est ici que M. Lefebvre fait intervenir l'action d'un agent chimique, l'acide sulfurique, qui, par les effets de coloration qu'il produit sur chaque espèce d'huile, permet de caractériser chacune d'elle, qu'elle soit pure ou mélangée.

L'idée de l'emploi de l'acide sulfurique, pour la distinction des huiles, n'appartient pas à M. Lefebvre. Elle est due à M. Heydenreich, pharmacien à Strasbourg, qui la fit connaître, en 1841, dans un mémoire qu'il adressa à la Société industrielle de Mulhausen<sup>1</sup>. Ce chi-

<sup>1</sup> Mémoire sur un moyen de reconnaître la falsification des huiles du commerce. (*Bulletin de la Société Industrielle de Mulhausen*, t. XV, 1841, p. 424.)

miste a reconnu le premier que, lorsqu'on ajoute une goutte d'acide sulfurique concentré à 10 ou 15 gouttes d'huile, déposées sur un verre blanc, placé sur une feuille de papier blanc, on voit presque aussitôt apparaître une coloration, qui varie suivant l'espèce d'huile employée. Ainsi, l'huile de colza présente une auréole bleue-verdâtre à une certaine distance de la goutte d'acide, tandis que, vers le centre, il s'élève quelques stries d'un brun jaunâtre clair. L'huile de lin offre un réseau rouge brun foncé, qui, peu à peu, passe au brun noir. L'huile de cameline prend une teinte jaune qui passe ensuite à l'orange vif, etc., etc.

Lorsque deux huiles sont mélangées, et qu'on les soumet à l'action du réactif, il se manifeste alors une coloration toute différente de celles qu'on obtient avec les huiles pures, et qui permet de reconnaître la nature de l'huile employée par la fraude.

M. Lefebvre a adopté ce moyen d'épreuve, en le modifiant légèrement, et il indique, dans sa notice, les caractères que présente chaque sorte d'huile en contact avec l'acide sulfurique, puis ceux des différents mélanges d'huiles.

Comme on le voit, dans le procédé de M. Lefebvre, pour l'essai des huiles, il y a une partie physique et une partie chimique à examiner. C'est ce que nous allons faire, maintenant que nous avons suffisamment exposé le mode opératoire de l'auteur.

I. Au point de vue physique, la Commission a eu deux questions à résoudre :

1° Les tables de densité, employées par M. Lefebvre pour la graduation de son oléomètre, sont-elles exactes ?

2° L'instrument lui-même est-il bien gradué ?

Pour résoudre la première question, nous avons déterminé, avec beaucoup de soins, la densité de trois espèces d'huiles, fournies par M. Lefebvre lui-même, comme

identiques avec celles qui figurent dans ses tables ; ce sont les huiles de colza , d'œillette et de lin.

La densité a été prise par le principe d'Archimède. Ce procédé a cet avantage, sur celui du flacon à l'émeri , qu'on peut connaître très exactement la température du liquide au moment de la pesée ; et cela est essentiel pour des liquides aussi dilatables que le sont les huiles.

La balance étant sensible au milligramme , et le poids du liquide déplacé étant d'environ 50 grammes , l'erreur de la pesée ne peut affecter que la quatrième décimale de la densité , tout au plus ; il est impossible qu'il y ait erreur sur les millièmes. Comme , d'ailleurs , on ne mettait de poids que dans le bassin qui est au-dessus du corps plongeant , on le rendait indépendant de l'inégalité de longueur du bras de la balance.

En ayant égard à la perte de poids dans l'air , aux températures de l'eau , de l'huile et du corps plongeant , la densité  $D'$  est donnée par la formule

$$D' = \frac{p'}{p} (D - d) [1 - K (t' - t)] + d$$

$p'$  et  $p$  sont les poids nécessaires pour faire plonger dans l'huile et dans l'eau ;

$D$  et  $d$  sont les poids spécifiques de l'eau et de l'air , dans les circonstances où l'on expérimente ;

$t'$  et  $t$  sont la température de l'huile et de l'eau , et celle du corps plongeant dont le coefficient de dilatation est  $K$ .

Voici le tableau des trois expériences.

	HUILE		
	DE COLZA.	D'ŒILLETTE.	DE LIN.
$D'$	0,9138	0,92367	0,9331
$t'$	15° 8	16°	16° 6
$p'$	47 <sup>gr</sup> 011	47 <sup>gr</sup> 519	48 <sup>gr</sup> 003

On avait, pour les trois expériences :

$$p = 51 \text{ gr. } 4295 \quad t = 14^{\circ} 8$$

$$D = 0,9994 \quad d = 0,0012$$

$$K = 0,0000258$$

Comparons maintenant ces résultats à ceux de M. Lefebvre. Pour cela, à l'aide de ses propres tables, relatives à la température, nous calculerons les densités qu'auraient, suivant lui, les huiles en question, aux températures où nous avons opéré.

EXPÉRIENCES.	DENSITÉ DES HUILES		
	DE COLZA.	D'ŒILLETTE.	DE LIN.
De M Lefebvre.....	0,9148	0,92470	0,9340
De la Commission...	0,9138	0,92367	0,9331
Différences.....	0,0010	0,00103	0,0009

On voit que les densités trouvées par M. Lefebvre sont un peu trop fortes ; la différence est presque exactement d'un millième pour les trois huiles qu'on a comparées. La Commission a, d'ailleurs, opéré sur des huiles très fraîches, envoyées par M. Lefebvre lui-même.

Il est probable que M. Lefebvre a pris tout simplement pour mesure de la densité le rapport  $\frac{p'}{p}$ , sans ramener l'eau au maximum de densité, sans tenir compte de la perte de poids dans l'air, et des changements de volume de son instrument, qui est un aréomètre à poids.

L'influence de la pression de l'air, qu'on serait même tenté de croire nulle dans ce procédé, est, en réalité, peu de chose; en la négligeant, on *diminue* la densité seulement d'un dix-millième. L'erreur principale est d'avoir pris, pour

unité, la densité de l'eau à la température de  $+ 15^{\circ}$ ; cela augmente la densité d'environ 6 dix-millièmes.

Les 4 ou 5 dix-millièmes d'erreur qui restent à expliquer, doivent tenir à l'imperfection du procédé employé par M. Lefebvre. Les pesées avec un aréomètre n'ont pas la précision qu'on obtient avec une bonne balance.

Il était important de bien examiner le degré d'exactitude des tables de densité données par M. Lefebvre; mais, après cet examen, nous voyons, qu'en définitive, l'erreur se réduit à un millième. Ce n'est qu'un dixième pour 100, ou 90 grammes environ sur le poids de l'hectolitre d'huile.

Voyons maintenant la deuxième question: L'oléomètre est-il bien gradué?

M. Lefebvre l'a construit, sans doute, pour qu'il donnât les densités consignées dans ses tables; mais, par un défaut de construction, il donne des densités plus faibles, et qui se trouvent, en définitive, plus rapprochées des densités véritables, comme on le voit en comparant le tableau suivant avec le tableau précédent:

	DENSITÉ DE L'HUILE		
	DE COLZA.	D'ŒILLETTE.	DE LIN.
Température.....	15° 8	16°	16° 6
Oléomètre n° 1.....	0,9130	0,9235	0,9336
Oléomètre n° 2.....	0,9133	0,9233	0,9335
Moyenne.. ..	0,91315	0,9234	0,93355
Densité réelle.....	0,9138	0,92367	0,9331
Différence.....	0,00065	0,00027	0,00045

Ainsi, en mesurant la densité avec l'oléomètre, l'erreur ne va pas à un millième. Le commerce aura donc là un très bon instrument, en le supposant toujours construit de même.

A la rigueur, dans un aréomètre à poids constant, qui donne les densités, comme l'oléomètre en question, les divisions ne doivent pas être égales; elles doivent être plus serrées vers le bas de la tige. M. Lefebvre fait ses divisions égales; mais l'erreur qui résulte de là est négligeable. Pour nous en assurer, nous avons pris la distance entre les deux points de la tige, portant l'indication des densités 0,910 et 0,939. Cette distance est de 172<sup>mm</sup> 5. Avec cette donnée, la théorie de l'instrument fait voir que la distance entre 0,939 et 0,924, doit être de 87<sup>mm</sup> 8; en réalité, elle est de 89<sup>mm</sup> 2, parce que la graduation a été faite en parties égales. Or, la différence de 1<sup>mm</sup> 4, qu'on trouve dans ce cas, ne forme que la cinquième partie d'une division, et n'entraîne, par conséquent, qu'une erreur d'environ 18 grammes, sur le poids de l'hectolitre d'huile. Il est encore à noter que cette erreur, due à la graduation en parties égales, est à son maximum, au milieu de la tige où nous l'avons prise; ainsi, elle sera généralement moindre que le chiffre indiqué.

On serait d'abord tenté de croire que le défaut de construction, qui compense, à peu près, comme nous l'avons dit, les densités trop fortes données dans les tables, consiste précisément dans cette graduation en parties égales, dont nous venons de parler. Mais cela n'est pas: la graduation en parties égales tend à faire croire à des densités trop fortes. Ainsi, le défaut de construction, compensant l'erreur des tables, tient à une autre cause.

Quoi qu'il en soit, à la seconde question que nous nous étions posée: l'oléomètre est-il bien gradué? nous répondrons maintenant, sans hésiter, qu'il est gradué avec une précision plus que suffisante pour les besoins du commerce.

Un avantage bien grand, que présentent ces aréomètres donnant immédiatement les densités, c'est qu'on peut vérifier leur graduation, sans calcul, par une expérience très simple. Qu'on pèse exactement un litre d'une huile quel-

conque, on trouvera, par exemple, 924 grammes; qu'on plonge alors l'instrument dans l'huile, il faudra qu'il s'enfonce jusqu'au point 24. On peut ainsi vérifier autant de points qu'on veut; seulement, il est essentiel de mesurer, non pas avec un litre ordinaire, mais avec un flacon d'un litre, comme on en fait aujourd'hui, et où le niveau du liquide arrive à un trait marqué sur un col étroit.

II. La partie chimique du procédé d'essai de M. Lefebvre offre-t-elle autant de précision que la partie physique? C'est ce qu'il s'agit maintenant d'examiner.

Il est constant qu'une goutte d'acide sulfurique concentré, placée au centre de huit à dix gouttes d'une huile quelconque, fait apparaître, presque immédiatement, une coloration distincte, soit qu'on laisse en repos les deux liquides sans les mélanger, soit qu'on en opère le mélange au moyen d'un agitateur.

Ainsi, l'huile de sésame devient d'un rouge vif.

L'huile de baleine devient d'un rouge brun foncé.

L'huile de chenevis prend une teinte d'émeraude bien prononcée.

L'huile d'olive devient jaune.

L'huile de navette devient d'un gris sale.

L'huile de colza offre une auréole bleue-verdâtre.

L'huile d'œillette devient d'un jaune pâle avec un contour gris sale.

L'huile de coton devient jaune avec des stries brunes au centre.

L'huile de lin devient d'un rouge brun qui passe bientôt au brun noir.

Mais, il faut le dire, ces nuances ne sont pas toujours aussi tranchées que nous l'indiquons ici, et il y a certaines huiles qu'il serait bien difficile de distinguer de certaines autres au moyen de ces effets de coloration, les différences étant parfois à peine sensibles. Ainsi, par exemple,

l'huile d'arachide, l'huile d'œillette, l'huile d'olive, l'huile de cameline, se sont comportées absolument de la même manière dans nos essais avec l'acide sulfurique. L'acide oléique et l'huile de baleine n'offrent pas non plus des différences bien prononcées.

D'ailleurs, la même huile ne donne pas toujours des résultats identiques avec l'acide sulfurique; le lieu de provenance, l'ancienneté de l'huile, le mode d'extraction, sont autant de causes qui modifient les effets du réactif. Aussi faut-il toujours, quand on essaie une huile, opérer comparativement avec d'autres échantillons de la même huile pure.

En répétant les essais de M. Lefebvre avec toutes les huiles commerciales, et en comparant nos résultats avec les siens, comme aussi avec ceux signalés antérieurement par MM. Heydenreich et Penot<sup>1</sup>, nous avons obtenu des différences quelquefois assez marquées dans les colorations des mêmes espèces d'huiles; et comme il est presque toujours fort difficile que deux observateurs s'entendent parfaitement sur des nuances de coloration, il en résulte que les tables de couleurs dressées par chaque observateur, ne peuvent être que d'un faible secours pour d'autres, excepté lorsque les couleurs sont très tranchées, comme le rouge, le vert, le jaune, le brun noir. Il faut, par conséquent, que chaque expérimentateur prépare pour ses besoins une gamme ou un tableau des couleurs et nuances observées par lui, et qu'il fasse une étude spéciale de l'action de l'acide sulfurique pour chaque huile en particulier.

C'est surtout lorsque les huiles sont mélangées les unes avec les autres, que la distinction, au moyen de l'acide

<sup>1</sup> Penot, Rapport sur le mémoire de M. Heydenreich; (*Bulletin de la Société Industrielle de Mulhausen*, t. XV, 1841, p. 437.)

sulfurique, devient excessivement difficile, et ce n'est que par une longue habitude, et par des essais comparatifs sur des mélanges préparés à dessein avec les huiles qu'on suppose exister dans l'huile fraudée, qu'on peut arriver, non à une certitude absolue, mais à une probabilité. Le problème devient encore plus compliqué, lorsqu'il s'agit de déterminer les proportions du mélange; et nous ne pouvons accorder qu'il soit possible d'obtenir du réactif, sous ce rapport, des indications de quelque valeur.

Au reste, l'emploi de l'acide sulfurique n'est que secondaire, et il n'est pas indispensable d'y recourir dans le plus grand nombre des cas.

La Commission ne reconnaît donc pas, à la partie chimique du procédé d'essai de M. Lefebvre, la même importance et la même valeur qu'à la partie physique. Toutefois elle croit que, dans des mains exercées par une longue pratique, comme, par exemple, dans celles de MM. Lefebvre et Bénard, qui, journellement, sont appelés à en faire usage, l'acide sulfurique est un agent qui n'est pas à négliger.

Pour tous les cas, d'ailleurs, où cet acide est en défaut, on peut recourir à d'autres réactions chimiques pour suppléer à l'oléomètre, lorsque celui-ci ne peut suffire à indiquer la nature propre des huiles qui ont à peu près la même densité. Ainsi, on peut tirer d'excellents caractères de distinction :

Des diverses colorations que l'acide hypo-azotique communique à certaines huiles, ainsi que M. Félix Boudet l'a démontré en 1832 <sup>1</sup>;

De l'action de l'ammoniaque étudiée, en 1839, par M. Fauré, qui nous a appris les couleurs et les consistances variables que cet alcali donne aux huiles <sup>2</sup>;

<sup>1</sup> De l'action de l'acide hypo-azotique sur les huiles; (*Annales de Chimie et de Physique*, t. L, p. 391.)

<sup>2</sup> Fauré, loco citat., p. 392.

De l'action du chlore, qui, ainsi que M. Fauré l'a encore reconnu, est d'un emploi si commode et si précis pour distinguer les huiles animales des huiles végétales <sup>1</sup> ;

Des différentes couleurs que prennent la plupart des huiles par le contact d'une solution saturée à froid de bichromate de potasse dans l'acide sulfurique, ainsi que M. Penot l'a signalé en 1841 <sup>2</sup>.

Enfin, si on ajoute, à ces moyens d'expérimentation, l'emploi du papier de tournesol pour l'acide oléique, ainsi que l'odeur spéciale qu'exhalent les diverses espèces d'huiles, lorsqu'on les chauffe légèrement dans une petite capsule de porcelaine sur la lampe à esprit de vin, caractère indiqué par M. Heydenreich en 1841 <sup>3</sup> ;

On voit que la science ne reste pas en défaut en présence des coupables manœuvres des fraudeurs, et qu'il est toujours possible, en faisant concourir simultanément plusieurs des moyens que nous venons de mentionner, de reconnaître tous les mélanges des huiles et de caractériser nettement chaque espèce d'huile en particulier.

En résumé, la Commission reconnaît que l'instrument construit et proposé par M. Lefebvre, sous le nom d'*oléomètre à froid*, pour constater la pureté des huiles commerciales, est un bon instrument qui remplit parfaitement toutes les conditions qu'on peut désirer, à savoir : commodité, promptitude et précision dans son emploi.

Elle déclare donc que M. Lefebvre, en livrant au public l'instrument en question, sans aucune pensée d'intérêt personnel, et par le seul désir de ramener le commerce des huiles à ces habitudes de loyauté, qui, malheureusement disparaissent de jour en jour, a rendu un éminent service aux

<sup>1</sup> Fauré, loco citat., p. 393.

<sup>2</sup> Penot, loc. cit., p. 440.

<sup>3</sup> Heydenreich, loco citat., p. 426.

négociants , aux épurateurs , à l'industrie en général , et a , en outre , accompli une bonne et généreuse action.

En conséquence , la Commission a l'honneur de proposer à l'Académie :

1° D'adresser à M. Lefebvre des remerciements pour sa communication , et des félicitations pour l'important résultat qu'il a obtenu de ses longues recherches sur les falsifications des huiles ;

2° De lui donner communication du présent rapport , en l'autorisant à le publier ;

3° D'insérer le même rapport dans le *Précis de l'Académie* pour 1844 ;

4° Enfin , de décerner à M. Lefebvre , en séance publique , une médaille d'argent , pour témoigner de la haute estime qu'elle accorde à tous ceux dont les études sont consacrées à détruire les habitudes de fraude qui discréditent le commerce.

---

L'Académie , dans sa séance du 31 mai 1844 , a adopté les propositions de sa Commission , réservant cependant à se prononcer sur la troisième proposition , relative à l'impression , jusqu'après le rapport de la Commission chargée de proposer à l'Académie les pièces à insérer dans le *Précis*.

*Le secrétaire de la Classe des Sciences ,*

LÉVY.

---

**ANALYSE**  
**D'UN LIQUIDE**

**PROVENANT**

**DE VÉSICULES DÉVELOPPÉES SUR LA PEAU,**

**A LA RÉGION OMBILICALE ;**

**PAR M. J. GIRARDIN,**

**Professeur de Chimie à Rouen, correspondant de l'Institut.**

(Communiqué à l'Académie royale des Sciences de Rouen, dans sa Séance du 8 décembre 1843.)

---

Dans le courant d'octobre dernier, MM. Flaubert, chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, me prièrent d'examiner un liquide provenant de vésicules développées sur la peau d'une malade, à la région ombilicale, et qu'au premier abord ils regardèrent comme étant de la lymphe.

Voici les renseignements qui me furent donnés sur la malade, nommée Deland. C'est une femme de 42 ans, chaisière de son état. Elle eut, il y a 5 ans, une fausse couche, par suite de coups qui lui furent portés dans le ventre. Il y a deux ans, apparurent, à l'ombilic et aux environs, quelques vésicules de la grosseur d'un pois, et remplies de liquide. La malade présente plusieurs tumeurs fibreuses, s'étendant de la région hypogastrique à la partie supérieure

de la région ombilicale. De temps à autre, une des vésicules, et non pas toutes à la fois, donne, par jour, jusqu'à deux litres d'un liquide blanc, jaunâtre et limpide. Autrefois, cet écoulement avait lieu tous les huit jours; maintenant, il n'apparaît que vers l'époque menstruelle; la malade possède alors un appetit extraordinaire. Elle urine bien, mais souvent et peu à la fois; elle a toujours été bien réglée.

MM. Flaubert ont fait, avec une lancette, deux ou trois piqûres çà et là sur l'abdomen, afin de voir si le liquide ne venait pas de la peau; le résultat a été négatif. On a cautérisé les vésicules, et la malade est sortie de l'hôpital huit jours après, quoique les escarres ne fussent pas tombées. Elle est morte un mois après, chez elle, ce qui a empêché de faire l'autopsie, et de découvrir la cause de la sécrétion anormale dont il s'agit.

Le liquide, qui m'a été remis par MM. Flaubert, est légèrement jaunâtre; il mousse fortement par l'agitation; il est inodore, fade, et sensiblement alcalin au sirop de violettes.

Abandonné à l'air dans une capsule, pendant vingt-quatre heures, il n'offre aucun épaissement, aucune coagulation.

Chauffé peu à peu, il commence à se troubler entre  $+ 68^{\circ}$  et  $69^{\circ}$ , et, à  $+ 76^{\circ}$ , il se coagule à la manière du sérum du sang et du blanc d'œuf, en répandant l'odeur propre à l'albumine cuite.

Il est miscible à l'eau en toutes proportions. L'alcool le rend lactescent, et en précipite des flocons blancs, qui se réunissent peu à peu en une masse blanche et molle.

Les acides, la teinture de galles, les dissolutions métalliques, agissent, sur ce liquide, comme sur le sérum du sang.

Évaporé à une douce température, dans une large soucoupe, il se concentre sans se troubler, et finit par se réduire en plaques minces, jaunâtres, transparentes, tout-

à-fait semblables à celles qu'on obtient avec le blanc de l'œuf. Ces plaques se redissolvent dans l'eau, se gonflent dans l'alcool, l'éther et les acides, sans s'y dissoudre.

Le coagulum, formé dans ce liquide, par l'action de la chaleur élevée à  $+ 76^{\circ}$ , se gonfle dans les alcalis caustiques, mais ne s'y dissout pas. Il se dissout lentement dans l'acide chlorhydrique concentré et froid, en y développant une couleur d'un vert bleuâtre.

Tous ces caractères nous indiquaient que le liquide des vésicules avait beaucoup d'analogie avec la *sérosité*, et qu'il était presque entièrement formé par de l'albumine. Nous en avons fait l'analyse avec soin; et voici la composition que nous lui avons reconnue.

Sur 100 parties en poids, il renferme :

Eau. . . . .	93,9500
Albumine . . . . .	4,9200
Cholesterine . . . . .	0,6475
Substances extractives solubles dans l'alcool, avec traces de sel marin et de soude libre . . . . .	0,1075
Sel marin. . . . .	0,3750
Phosphate de soude. . . . .	
Phosphate de chaux. . . . .	
	100,0000

Ce liquide, comme on le voit, diffère très notablement de la *sérosité*, par sa richesse en cholesterine, et il se rapproche beaucoup plus du sérum du sang, d'où la fibrine a été isolée par la coagulation, que de tout autre liquide. La forte proportion de cholesterine qu'il renferme, est un fait assez curieux.

Rouen, 28 novembre 1843.



---

# CLASSE DES BELLES-LETTRES.

---

## Rapport

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

---

MESSIEURS,

J'aborderai sans préambule le compte-rendu des travaux de la classe des Lettres, et, suivant la méthode que j'avais adoptée l'année dernière, je commencerai par la *Philosophie*.

Cette science s'est d'abord présentée à nous dépouillée de la sévérité habituelle de sa forme. Un ouvrage du docteur Ott a fourni à l'un de nos confrères les éléments d'une critique piquante de la philosophie allemande. L'*Histoire d'un Être d'après Hegel*, est une spirituelle parodie des transformations étranges et infinies que le philosophe allemand fait subir à l'*être pur*. Dans cette plaisanterie de bon goût, M. l'abbé Picard a fait voir qu'un esprit ingénieux

peut trouver un côté amusant aux idées même les plus abstraites et les plus élevées.

Après avoir combattu, par le ridicule, la philosophie allemande, notre confrère lui en a opposé une autre qu'il appelle la philosophie du sens commun, et qui a eu en France d'illustres interprètes parmi les premiers disciples de Descartes. Cette philosophie consiste, ainsi que M. l'abbé Picard l'a démontré par une appréciation des ouvrages du révérend P. Buffier, à admettre, comme vérités premières, un certain nombre de principes que l'on suppose placés au-dessus de toute discussion, et qui servent de base au système. Dans l'éloge du père Buffier, la philosophie allemande n'a pas été non plus épargnée. M. l'abbé Picard fait des vœux pour que tous nos philosophes sortent des profondeurs ténébreuses de l'idéologie germanique, et viennent s'illuminer aux clartés de la philosophie du sens commun. Il félicite le célèbre Shelling d'avoir donné à l'Allemagne elle-même ce salutaire et courageux exemple.

M. Bénard n'a pas cru devoir laisser sans défense des théories qu'il a spécialement approfondies, quoiqu'il soit loin de les adopter d'une manière absolue. Il a fait valoir ce qu'il y a de bon dans la philosophie allemande, et s'est plaint surtout de ce qu'on en parlât beaucoup sans la connaître. Il a cité l'éloge que son confrère avait fait de la prétendue conversion de Shelling. Dans un abrégé succinct des leçons de l'illustre ami du roi de Prusse, M. Bénard a démontré que Shelling, loin d'avoir déserté son système, ne faisait qu'en suivre rigoureusement les conséquences, et ne tendait à rien moins qu'à reconstituer le Christianisme et à créer une religion nouvelle, ce qui ne lui paraissait pas mériter les sympathies que le catholicisme lui avait témoignées.

Cette discussion entre deux hommes de bonne foi, a eu en même temps tout l'attrait d'une polémique vive et ani-

mée, et toute la modération et l'urbanité qu'inspirait aux deux adversaires le sentiment de leur confraternité.

M. Bénard a aussi communiqué à l'Académie un article destiné au *Dictionnaire des Sciences philosophiques*, et intitulé *l'Esthétique*.

M. Homberg a terminé ses travaux sur *la Dot*, en s'occupant du *Régime de la communauté*, qui lui semble bien plus en harmonie avec les affections et les lois de la famille, et avec le véritable esprit d'association du mariage, que le régime égoïste et soupçonneux de *la Dot*.

C'est là le contingent de la *Jurisprudence*.

*L'Histoire et l'Archéologie* tiennent toujours la plus grande place dans les travaux de la classe des Lettres.

M. Barabé, nouvellement admis au nombre de nos confrères, a traité, pour son entrée, un sujet que ses études lui ont rendu familier, et pour lequel les archives qu'il a sous sa direction lui ont fourni d'amples matériaux et de curieux renseignements : c'est *l'Histoire du tabellionnage en France et particulièrement en Normandie*.

Notre confrère prend à son origine cette institution, sur la loyauté de laquelle reposent l'honneur, la fortune et la sécurité des familles. Il nous montre le notariat exercé d'abord par des esclaves, chez les Romains, puis constitué en charge publique au commencement du v<sup>e</sup> siècle.

Charlemagne fut le premier en France qui donna quelque autorité aux actes des notaires. Il voulut que ces officiers publics fussent choisis parmi les laïcs les plus instruits et les plus renommés par leur probité ; et, assurant une garantie aux contractants, avec toute la prévoyance d'un sage législateur et toute la férocité d'un barbare, il ordonna

que le notaire qui serait convaincu d'avoir commis un faux, aurait le poing coupé.

M. Barabé nous fait passer à travers les siècles d'ignorance, pendant lesquels les symboles remplacèrent l'écriture, et nous amène enfin au règne de Philippe-le-Bel, époque de l'organisation du tabellionage, qui est devenu notre notariat. Il nous trace l'histoire de cette institution jusqu'en 1360, date du plus ancien registre du tabellionage de Rouen, qui ait échappé à la destruction. Notre confrère nous fait espérer qu'il achèvera bientôt cet intéressant travail.

M. le président, répondant à M. Barabé, rappelle l'utilité de ces grands dépôts où est conservée l'histoire des temps qui ne sont plus, et dont l'intérêt et la valeur ont doublé à notre époque intelligente et laborieuse. Les romanciers eux-mêmes ont reconnu quel immense parti leur imagination pouvait tirer de l'histoire, et ils savent trouver, dans les vérités historiques, ces récréations pleines d'attrait et ces distractions aimables et instructives que nos pères demandaient à la fable.

M. Rondeaux, élu aussi cette année, a emprunté au commerce, occupation de toute sa vie, le sujet du travail qu'il a offert à l'Académie, en se présentant pour la première fois devant elle. L'objet dont notre nouveau confrère nous a entretenus est *l'Établissement de la juridiction consulaire à Rouen*. Dans le cadre étroit d'un discours de réception, il a su grouper sans confusion tous les faits qui ont signalé la naissance et les développements de cette libérale institution. La création de la Bourse et du Tribunal de Commerce de Rouen, le système de l'élection du Prieur et des Consuls, les modifications que ce mode électoral a subies, la réunion annuelle des électeurs, le splendide et joyeux festin qui terminait la cérémonie : tels sont les détails que M. Ron-

deaux a recueillis dans les archives consulaires, et qu'il nous a offerts sous la forme la plus attrayante.

Dans sa réponse, M. le président a dit, par quels points de contact le commerce est uni à la science, quel rang distingué lui appartient dans une société dont le but est de rapprocher et de confondre toutes les sciences, tous les arts qui ennoblissent et améliorent la condition de l'homme et qui honorent ceux qui les cultivent.

Tout le monde a remarqué le mouvement généreux qui porte les anciennes provinces de la France à glorifier la mémoire des grands hommes qui les ont illustrées, à consacrer le souvenir des grands faits dont elles ont été le théâtre. C'est de la Normandie qu'est partie l'impulsion de ce retour vers le passé. Cependant, M. Giffard a été frappé de l'idée qu'elle n'avait encore rendu que d'insignifiants hommages à celui de ses enfants qui jette sur elle le lustre le plus éclatant, à *Guillaume-le-Conquérant*.

Notre confrère, désireux de voir réparer, enfin, une aussi longue injustice, a résumé les grandes actions qui recommandent à l'admiration du monde entier le conquérant de l'Angleterre. Fort de ces titres glorieux, il a proposé que l'Académie se mît à la tête d'une souscription nationale, dont le produit serait employé à ériger une statue équestre de Guillaume-le-Conquérant dans la ville de Rouen, capitale de son vaste empire.

L'Académie ne pouvait manquer d'accueillir avec une vive sympathie la proposition de M. Giffard. Toutefois, convaincue que le moment n'était pas opportun pour le succès de cette grande entreprise, elle en a ajourné l'exécution.

Je ne dois pas oublier de dire que M. Chéruel a offert à l'Académie les prémices de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre d'*Histoire de Rouen pendant l'époque communale*. Le public peut apprécier aujourd'hui avec quel plaisir

nous avons entendu la lecture du chapitre où est racontée la grande émeute de 1382, qui entraîna la ruine de nos franchises municipales.

M. Léon Fallue, reçu cette année parmi les membres résidants de l'Académie, a prononcé un discours sur les *Études archéologiques*.

La grandeur et l'utilité des études historiques n'ont plus besoin d'être démontrées. Or, l'archéologie est devenue indispensable à l'histoire. Cette science, arrivée à un haut degré de perfection, ne consiste pas, comme le pensent les esprits superficiels, qui trouvent plus commode de la fronder que de l'approfondir, dans la satisfaction d'une vaine et puérile curiosité. Il est des peuples entiers dont l'existence n'est révélée que par leurs monuments, et, dans ces pierres que repoussent avec mépris ceux qui ne savent pas en comprendre le langage, la sagacité de l'antiquaire découvre l'histoire des faits, celle de l'homme, celle de l'humanité tout entière.

Telles sont les idées que M. Fallue a développées en les appliquant à cette pensée dominante de son discours, que les travaux de l'intelligence peuvent seuls procurer à l'homme des jouissances toujours pures et toujours nouvelles.

M. le président a répondu à M. Fallue. Il reconnaît que l'histoire est le juge suprême des actions des hommes; mais il voudrait qu'elle s'attachât à ce qu'il y a de beau et de bon. Il se plaint de ce que les études historiques de nos jours, dirigées par une inflexible critique, semblent n'avoir pour objet que d'amoindrir les actions louables ou glorieuses, que les historiens d'autrefois semblaient avoir à jamais consacrées. Il veut que, lorsqu'il y a doute, on croie toujours au bien.

M. l'abbé Cochet a continué, avec un zèle que rien ne ralentit, ses monographies des églises du diocèse de Rouen.

La publication de l'arrondissement du Havre est déjà commencée ; il nous a lu trois notices qui doivent bientôt y trouver place.

La première concerne Saint-Martin d'Harfleur, construit du xv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle. Notre confrère, suivant son système, a parcouru ce monument dans toutes ses parties, assignant à chacune son caractère et son époque, et a donné une minutieuse description des tombeaux et des objets d'art qu'il renferme. Puis, s'arrêtant devant l'admirable tour de cette église, il a rappelé les 104 coups que ses cloches sonnaient chaque jour, en commémoration des 104 citoyens qui, impatients de secouer le joug de la domination anglaise, ouvrirent, le 4 novembre 1435, les portes d'Harfleur à la grande insurrection de Caux.

M. l'abbé Cochet trouve occasion de combattre le préjugé absurde qui attribue aux Anglais la construction des belles églises de notre province, et prouve que les trente années de l'occupation anglaise n'ont été, pour la Normandie, qu'une époque de ruine et de dévastation.

Après Saint-Martin d'Harfleur, vient Notre-Dame de Lillebonne, qui, véritable symbole de la religion chrétienne, domine encore aujourd'hui les débris du paganisme. Notre confrère en examine attentivement tous les détails, et conclut que ce monument n'a de remarquable que l'élégante pyramide qui surmonte son clocher. Il fait connaître que cette jolie flèche a été terminée, en 1537, par un maçon nommé Michel de La Fosse.

M. l'abbé Cochet a toujours soin de faire oublier, par des détails historiques, la sécheresse inséparable des descriptions. Aussi rappelle-t-il, en quelques mots, les assemblées solennelles tenues à Lillebonne, et, entre autres, le fameux Concile normand de 1080, où fut proclamée la trêve de Dieu, par laquelle étaient suspendus, pendant

quatre jours de chaque semaine, les guerres particulières et les brigandages qui désolaient la Normandie.

La troisième notice est sur l'église de Saint-Victor-l'Abbaye. A propos de l'église, M. l'abbé Cochet raconte l'histoire de l'abbaye. Ce monastère, fondé au XI<sup>e</sup> siècle, abandonné en 1686 et supprimé en 1741, était soumis aux religieux de Saint-Ouen. Notre confrère donne la biographie de trois de ses abbés, parmi lesquels brille, au premier rang, l'abbé Terrisse, haut-doyen du Chapitre de Rouen, savant célèbre, qui fut un des fondateurs de l'Académie.

Cette notice contient encore une description de la châsse où sont renfermées les reliques de saint Victor, et vers laquelle accourent les malades de la contrée, pour lui demander leur guérison. M. l'abbé Cochet a été témoin, en 1841, d'un de ces pittoresques et touchants pèlerinages.

Notre confrère a encore fait part à l'Académie du résultat des nouvelles fouilles qu'il a entreprises à Bordeaux, près d'Étretat, et d'une note sur la *Culture de la vigne en Normandie*. La publicité qu'ont reçue ces deux ouvrages me dispense d'en parler plus au long.

M. Deville, qui a découvert les comptes de la construction du château de Gaillon, a fait, sur cette célèbre résidence de nos archevêques, un mémoire qui doit servir d'introduction à la publication de ce précieux document.

Gaillon apparaît pour la première fois dans nos chroniques en 1196; puis il figure en 1262 dans l'échange que fit saint Louis avec l'archevêque Odon Rigault. En 1424, les Anglais, maîtres de la Normandie, rasèrent les tours et les remparts de Gaillon. Le cardinal d'Estouteville le releva de ses ruines, et commença la construction d'un nouveau château. Mais Georges d'Amboise abandonna les plans de son prédécesseur, qui lui parurent trop mesquins, et

dota la Normandie d'un palais, rival des maisons royales par sa grandeur et sa magnificence.

M. Deville détruit l'opinion qui veut que Georges d'Amboise ait fait, de Gaillon, sa demeure habituelle; et il la combat par un argument péremptoire, c'est que ce château ne fut terminé que l'année même de la mort du prélat. Il rend aussi, à des artistes français, l'honneur d'en avoir tracé le plan et dirigé la construction. Enfin, il fait tomber l'exagération des sommes que l'on supposait y avoir été dépensées, en citant, d'après les comptes officiels, celle qu'il a réellement coûtée, et qui s'élève à 152,526 livres tournois, équivalant à 1,600,000 francs de notre monnaie.

Le château de Gaillon, après l'existence la plus splendide et la plus animée, périt en 1793. Il ne reste plus, de cet admirable monument, que les débris sauvés par Lenoir, qui ornent le palais des Beaux-Arts. En 1812, il reçut la destination qu'il a aujourd'hui, et le séjour de nos plus illustres archevêques, ce palais que des rois ont souvent visité, ce chef-d'œuvre d'architecture, resplendissant de pompe et de richesse, est devenu l'asile du malheur, du crime et de la dégradation.

Nous devons aussi à M. Deville un travail sur l'*Enceinte romaine de Rouen*.

Notre confrère, traçant les lignes de cette enceinte à l'aide des inductions que lui fournissent les rares débris d'antiquités romaines qui ont été trouvés dans notre ville, pense que Rouen était borné au sud par la Seine qui venait jusqu'à la rue Saint-Etienne-des-Tonneliers et la place des Halles; à l'est par le cours actuel de la rivière de Robec; au nord par les rues de l'Aumône et des Fossés-Louis VIII, et à l'ouest par la rue des Cordeliers, la rue des Vergetiers, la rue Massacre et la rue de la Poterne. Cet espace était coupé en quatre par deux voies, dont l'une, allant de la Seine

vers le Beauvoisis, est remplacée par la rue Grand-Pont et la rue des Carmes, et l'autre, se dirigeant de Lillebonne sur Paris, forme aujourd'hui les rues de la Grosse-Horloge et Saint-Romain.

M. Deville a la conviction que l'enceinte romaine de Rouen fut conservée par nos premiers ducs.

Notre confrère, dans une communication verbale, nous a encore entretenus d'un fait archéologique du plus haut intérêt.

De tous les monuments dont l'ensemble doit servir à déterminer l'importance des établissements romains de nos contrées, l'un des plus remarquables et des plus complets est la mosaïque de la forêt de Brotonne. La perfection de dessin et la finesse d'exécution qui distinguent cette œuvre de l'art antique, attestent la splendeur des villas dont la deuxième Lyonnaise était couverte. La conservation de ces fragiles débris, compromise par l'intempérie des saisons et les atteintes plus dangereuses encore d'une indiscrete curiosité, excitent, au plus haut degré, la sollicitude des archéologues.

M. Deville s'est empressé de nous annoncer que ce précieux monument était désormais à l'abri de tout danger. Apportée à Rouen par ses soins, réparée sous sa direction, cette belle mosaïque pourra être offerte, l'année prochaine, à l'admiration des nombreux visiteurs de notre Musée d'antiquités.

M. De la Quérière s'est occupé d'un ornement d'architecture qui contribua long-temps à l'élégance de nos édifices. C'était ces groupes élancés de feuillages et de fleurs qui se dressaient sur les toits aigus de nos églises, de nos palais et de nos maisons, et que l'on nommait des *épis*. Notre confrère indique les spécimens qui en restent encore sur quelques maisons de Rouen, décrit leurs nombreuses variétés, et fait des vœux pour que l'architecture moderne revienne

à ce genre d'ornementation qui était d'un si grand secours pour déguiser la lourdeur et la nudité des toitures.

Le dernier travail d'archéologie dont j'aie à parler, est une note de M. Ballin sur les *Obélisques de la villa Torlonia*.

Notre confrère a puisé, dans un superbe volume, imprimé à Rome en 1842, les détails du transport et de l'érection de deux monolythes, que le prince Alexandre Torlonia fit extraire en 1339 des roches de granit des îles Borromée, et élever, dans sa ville, à la mémoire de ses parents. La circonstance la plus curieuse de ces opérations, c'est que le navire sur lequel les deux obélisques, qui ont plus de huit mètres de hauteur, arrivèrent au lieu le plus voisin de leur destination, fut tiré de l'eau et traîné par terre, avec son chargement, son artillerie, ses agrès et son équipage, jusque sur l'emplacement choisi pour l'érection du monument.

Notre confrère a fait précéder sa note d'une description des douze obélisques de Rome, de celui de Paris, de celui d'Arles, et enfin de celui qui fut taillé par un artiste normand, vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, et qui fait partie du Musée de la sculpture française.

M. André Pottier a lu à l'Académie, au sein de laquelle il venait prendre place, un *Discours sur le but et l'utilité des Académies de province*.

Il y a quelques années, la littérature provinciale fit une généreuse tentative pour secouer les entraves de la centralisation. Notre confrère parcourt toutes les phases de cette lutte courageuse, qui n'a abouti qu'à constater, d'une manière définitive, l'irrésistible puissance d'attraction à l'aide de laquelle Paris absorbe tous les talents littéraires de la province.

Dans cet état de choses, les hommes d'étude que leur goût ou les exigences de leur position retiennent dans les départements, succomberaient sous l'indifférence et le dé-

dain publics, s'ils ne trouvaient, en s'associant, un appui pour les soutenir, de bienveillantes sympathies pour les encourager, des moyens de publicité pour utiliser leurs travaux. La nécessité de ces conditions d'existence, pour les hommes qui cultivent, hors de Paris, les sciences, les lettres et les arts, a créé les Académies de province. M. Pottier voit, dans l'Académie de Rouen, placée au centre d'une activité matérielle qui étoufferait dans leur isolement ceux qui se livrent aux travaux de l'intelligence, un des exemples les plus concluants de l'utilité de ces fraternelles associations. Il pense que les travaux des Académies de province doivent se circonscrire dans des sujets locaux, et ce principe lui semble applicable surtout à l'Académie de Rouen. Cette société ne peut éviter d'être annihilée par le centre absorbant dont elle est voisine immédiate, qu'en imprimant à ses publications le cachet original de la spécialité.

La réponse de M. le président est le complément du discours du récipiendaire. La solitude est mortelle pour les lettres et pour les arts; il félicite M. Pottier d'être venu chercher à l'Académie ces douces communications qui rendent le travail plus facile, et cet auditoire bienveillant dont les encouragements sont nécessaires à l'écrivain même le plus modeste.

M. Floquet va vous faire entendre tout-à-l'heure une nouvelle anecdote normande, intitulée : *Encore un procès*. Je me garderai bien de rien dire qui puisse en déflorer l'attrait.

Notre confrère nous a lu aussi des fragments d'une traduction nouvelle de l'ouvrage que les Sulpiciens regardaient comme le chef-d'œuvre de Bossuet, la *Dissertation sur les psaumes de David*.

Ce titre, qui rappelle une des plus belles émanations du génie poétique de l'homme, me conduit naturellement à parler

de la *Poésie*. Elle a encore eu, parmi nous, M. Deschamps pour interprète. Notre confrère a reproduit, dans une imitation élégante, plusieurs fragments de Shakespeare. Les deux premiers sont tirés de *Roméo et Juliette* : l'un est la scène d'adieux des deux amants, l'autre le monologue de Juliette. Le dernier fragment, extrait de la tragédie d'*Henri VIII*, est composé de toutes les scènes dans lesquelles s'agite et se dénoue la lutte entre Gardiner, évêque de Winchester, représentant des principes absolus du papisme, et Cranmer, archevêque de Cantorbéry, qui fait triompher les idées de réforme et de tolérance.

M. l'abbé Picard a payé, dans des stances touchantes, son tribut de regrets à la mémoire du cardinal prince de Croï, archevêque de Rouen. Sa douleur a trouvé de l'écho, et dans l'Académie, et dans la population tout entière, lorsqu'il a célébré les vertus du vénérable prélat qui, par sa charité évangélique, par sa modération, par le soin exemplaire qu'il a pris de rester étranger aux ambitions ardentes des partis, a prouvé combien son cœur droit et sincère comprenait le rôle véritablement digne et grand, qui appartient à la religion dans l'état actuel de la société.

Je n'ai plus à parler que des *Beaux-Arts*. Malgré leur immense importance et la haute considération qui les entoure dans une réunion fondée sous leur patronage, ils ne figurent ordinairement que pour une bien faible part dans les travaux écrits des membres de l'Académie. Ceux de nos confrères qui s'y distinguent les honorent par leurs productions ; mais, tout entiers à l'accomplissement de leurs œuvres, ils ne trouvent que bien rarement le temps et l'occasion de traduire en langage vulgaire les pensées qui leur inspirent des tableaux ou des monuments. Cependant, cette branche des études libérales n'est pas restée stérile pendant l'année qui vient de s'écouler.

L'émotion qu'a causée à tous les esprits la grande question de l'achèvement de Saint-Ouen, n'a pas laissé l'Académie indifférente et muette.

M. De la Quérière a exprimé une opinion contraire aux plans soumis par M. Grégoire à la commission des monuments historiques, et a particulièrement combattu, comme inadmissible, l'idée d'un portail sans tours.

M. Grégoire, que sa modestie empêchait de défendre ses projets, sur lesquels il a, d'ailleurs, été le premier à appeler la discussion, a cependant voulu en justifier le système, rendre compte à l'Académie des considérations qui les lui avaient fait préférer, et instruire ses confrères de l'état d'une question qui intéresse si vivement Rouen, la Normandie et la France; question sur laquelle les hommes les plus éminents de la science vont bientôt prononcer en dernier ressort.

M. Gustave Morin, dans un travail sur *la fondation et les développements de l'École de peinture de Rouen*, a rendu à la Normandie un éclatant hommage, dont il a puisé l'inspiration dans son amour pour son pays.

M. Morin a d'abord tracé, comme introduction à son sujet, un tableau large et vigoureux de la naissance et des progrès des arts en Normandie. Il a fait passer devant nous les artistes qui ont quelques droits à la reconnaissance et à l'admiration du pays. Il nous a rappelé ceux des hommes modestes à qui nous devons nos splendides monuments, dont les noms ont été retrouvés, à grand'peine, par les recherches patientes des antiquaires, dans la poussière de l'oubli, où l'ingratitude publique les avait laissés. Mais c'est surtout au glorieux Poussin que M. Morin s'est arrêté avec prédilection. Dans une appréciation saisissante du talent de ce grand maître, il nous le peint emportant religieusement en Italie les souvenirs du sol natal, et re-

produisant avec amour, dans son plus bel ouvrage, créé sous les rayons étincelants du soleil de Rome, ces nuages ardoisés qui couvrent si souvent d'une teinte mélancolique le ciel de notre Normandie. Je regrette de ne pas pouvoir vous offrir une esquisse complète de cette partie du travail de M. Morin, mais le temps me presse, et je me hâte d'arriver à l'École de peinture de Rouen.

Après avoir parlé des artistes qui l'ont précédé dans les fonctions de directeur de cette école, et signalé les améliorations que l'administration municipale y a introduites, M. Morin donne les résultats de cet utile enseignement, et résume le mouvement artistique de notre ville pendant les dix dernières années. Voici les points principaux qui ressortent de cette intéressante statistique : Depuis six ans que M. Morin dirige l'école de peinture, il y a reçu 1,261 élèves, dont 425 pour les beaux-arts, et 836 pour l'industrie. Indépendamment des récompenses qui ont été accordées depuis dix ans, sept élèves ont montré des dispositions assez remarquables pour que la ville les aidât, par des pensions, à se perfectionner dans les ateliers des grands maîtres de Paris.

L'exposition de tableaux, créée par M. Henry Barbet, maire de Rouen, s'est renouvelée dix fois, de 1833 à 1844. 3,617 tableaux y ont été envoyés, dont 1,982 sont dûs à des peintres normands.

Les Sociétés des Amis des Arts, qui ont heureusement secondé, par des acquisitions si utiles aux artistes, les efforts intelligents de nos administrateurs, ont dépensé, dans ces dix années, 110,650 francs en achats de tableaux et en frais de gravure.

M. Morin, en publiant ces preuves du généreux empressement de l'administration et des citoyens, à favoriser les progrès des arts, leur adresse en même temps des re-

mercîments pour le passé, et, pour l'avenir, un appel qui ne peut manquer d'être entendu.

Ma tâche sera à peu près terminée, lorsque j'aurai nommé ceux de nos confrères dont les rapports nous ont fait connaître et apprécier quelques-uns des nombreux ouvrages qui ont été offerts à l'Académie. Ce sont MM. Bergasse, De Caze, Chassan, Deville, Giffard, Leroy, Gustave Morin et l'abbé Picard.

J'ai déjà indiqué, par l'analyse des discours de réception de MM. A. Pottier, Barabé, Jean Rondeaux et Léon Fallue, les quatre membres résidants que l'Académie a reçus cette année. Elle a admis, en outre, au nombre de ses membres correspondants, pour la classe des lettres, MM. Van Hasselt, secrétaire de l'Académie d'Anvers; Félix Bogaers, homme de lettres à Anvers, et De le Bidard de Thumaide, procureur du Roi à Liège.

La nouvelle d'une perte sensible est venue, il y a quelques jours, affliger l'Académie. M. Wains-Desfontaines a succombé, jeune encore, au moment où il commençait à recueillir les avantages d'une position qu'il avait conquise par un persévérant labeur et la vie la plus honorable. Il est mort professeur de rhétorique au collège de Tulle.

C'était à la poésie que M. Wains-Desfontaines s'était particulièrement livré. Ses vers portent l'empreinte des élans d'une âme généreuse et des plus douces émotions du cœur. L'Académie est heureuse de se rappeler que l'excellent confrère qu'elle regrette a reçu d'elle un juste témoignage d'estime; et la couronne qu'il obtint à la séance publique de 1836, pour son dithyrambe sur les honneurs rendus à Boïeldieu, est une de celles qu'elle a décernées avec le plus de bonheur.

Un autre triomphe rattache encore le nom de M. Wains-Desfontaines à l'un de nos plus beaux souvenirs : ce fut lui qui remporta le prix dans le concours que la Société d'Émulation avait ouvert pour l'érection de la statue de Corneille.

Cet hommage à la mémoire d'un confrère était le dernier devoir que j'eusse à remplir. Je cède la parole à une voix que vous avez depuis long-temps l'habitude d'entendre et d'applaudir, et dont le charme vous aura bientôt fait oublier la fatigue qu'il n'a pas dépendu de moi de vous épargner<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> A la séance publique, cette lecture a été suivie de celle de l'anecdote de M. Floquet, intitulée *Encore un Procès*.



# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. JEAN RONDEAUX,

Lu à la séance du 26 Janvier 1844.

MESSIEURS,

La comparaison des temps qui ne sont plus avec celui où l'on vit, a, partout, de l'intérêt, parce qu'elle offre au philosophe des sujets de méditation; à l'homme d'état, des enseignements pratiques; au critique, parfois, des rapprochements piquants. Soit que l'on considère les lois, les opinions dominantes, les mœurs, les grandes choses, ou les moindres; soit que l'on passe du grave au doux, du plaisant au sévère, il y a toujours quelques fruits à en recueillir; cependant, dans toutes ces différences, ce sont ordinairement plutôt les surfaces que le fond qui ont changé.

Il y a des principes vrais qui subsistent, quoique la manière de les appliquer varie; et, dès-lors, comme, sur cela, l'avenir pourra bien faire, à notre égard, ce que nous avons fait à l'égard de nos devanciers; comme les formes qui nous semblent bonnes aujourd'hui, pourront se modifier à leur tour, et, qui sait? peut-être pour se rapprocher du point de départ, la prudence suggère, crainte de représailles, de ne se livrer aux considérations rétrospec-

tives qu'avec indulgence, sans blâme amer, sans infatuation de soi-même.

C'est sous ces tolérantes influences; que, ayant cru remarquer à la naissance lointaine de certaines de nos institutions locales, les institutions commerciales, quelques traits qui m'ont paru dignes d'attention, j'ai espéré que vous me permettriez d'y appeler la vôtre.

Loin de moi, toutefois, la pensée d'essayer d'approfondir la matière : inhabile à le faire, le temps, d'ailleurs, et votre patience m'échapperaient. J'effleurerai seulement aujourd'hui.

C'était au XVI<sup>e</sup> siècle; en ce siècle où, suivant un grand écrivain de notre âge, les relations des hommes entr'eux et avec le gouvernement de l'État, celles entre les États eux-mêmes, celles des idées, devinrent beaucoup plus nombreuses; c'était à la suite de l'ébranlement général de l'Europe par de grandes guerres; à la veille, ou au milieu de nos propres fureurs religieuses et intestines, que furent érigées les institutions dont je m'occupe. Peu aperçues durant ces discordes impies, elles devinrent néanmoins plusieurs fois le sujet de résistances à l'autorité suprême, qui commençaient à se manifester de la part d'un illustre corps, dont nous avons vu la chute, après un bien brillant éclat. Je l'ai déjà dit; je ne puis pas rechercher ici quel enchaînement de circonstances fit surgir ces pacifiques établissements, précisément dans des temps si orageux; nous ne connaissons peut-être pas assez quelles étaient alors la nature, l'importance, la direction des relations internationales ou intérieures du commerce et des industries de Rouen; mais la triste situation du pays, à cette époque, nous est dépeinte sous de bien sombres couleurs, par l'un de nos savants confrères.

« Sous Henri II, nous dit-il, d'après le registre de notre « Hôtel-de-Ville, dans Rouen même, cette ville naguère si

« populeuse et si commerçante, plusieurs, et la pluspart,  
 « des habitants, avoient délaissé le commerce et traficq  
 « de marchandise; les estrangers avoient désisté de fré-  
 « quenter la dicte ville; les habitants estoient du tout es-  
 « puez d'or et d'argent, et prestz d'abandonner le pays.»

C'était là le langage de nos magistrats au 23 novembre 1555, et seulement trois mois après, en mars 1556, un édit du Roi commençait par ces mots :

« Henry, etc. . . . ; comme, par cy devant, nous  
 « avons été advertis que nostre bonne cité et ville de Rouen,  
 « estant l'une des bonnes villes de nostre Royaume, pour  
 « la situation où elle est, propre pour le commerce et traf-  
 « ficq, où plusieurs marchans de ce royaume, et de plu-  
 « sieurs autres nations, y traffiquent ordinairement; et  
 « pour continuer et augmenter ledit trafficq, savoir faisons  
 « que nous, désirans grandement l'augmentation de nostre  
 « dicte ville de Rouen et le bien publicque, soulagement  
 « des marchans trafficquans en icelle, et les accomoder en  
 « tout ce qui sera possible, etc. . . . »

Ne dirait-on pas qu'il s'agit d'une ville florissante, d'une situation prospère, à féconder encore par une nouvelle amélioration ?

Nous venons de voir ce qu'il en était, et nous en pouvons conclure que l'inexactitude de certains bulletins ne date pas seulement de nos jours.

Quoi qu'il en soit, ce monarque aveugle et trompé, entraîné par l'intolérance de son siècle, ne signant la paix que pour vaquer plus à son aise à des actes cruels, destructifs de toute liberté, de toute confiance, de toute sûreté entre les peuples comme entre ses propres sujets, ce même monarque n'en jetait pas moins les bases d'une institution libérale, éminemment utile au commerce, et qui constitue encore aujourd'hui sa plus importante prérogative.

« Désirans que les marchans traficquans en notre ville  
« de Rouen, ne soient distraits de leurs affaires et négoce,  
« poursuivans leurs procès provenant dudit trafficq, en  
« diverses juridictions.

« Avons approuvé et confirmé, approuvons et confir-  
« mons, les desseing et création faicte d'une place com-  
« mune pour les marchans, pour en icelle eux et leurs  
« facteurs, se pouvoir assembler deux fois le jour, aux  
« heures accoutumées, de 9 à 11 heures du matin, et de  
« 4 à 6 de relevée (*Déclaration de Novembre 1563*), et  
« faire leurs trafficques, entreprinses et négoces, pour  
« amener, par deça, les riches marchandises des païs  
« estrangers, et faire argent de celles qui croissent en  
« notre royaume.

« En outre, voulons et ordonnons que les marchans  
« d'icelle ville de Rouen, fréquentans la dicte place, facent,  
« tous les ans, assemblée et congrégation de marchands,  
« en la loge de la dicte place commune, ou ailleurs, où  
« bon leur semblera, en tel jour qu'ils adviseront que  
« biensoit; en laquelle dicte assemblée seront esleuz et crééz  
« un prier et deux consuls, d'entre eulz marchans, mua-  
« bles et électifs chascun an, en la forme ordinaire, qui  
« est en la pluralité des voix des eslisans, qui seront les  
« marchans demourans en nostre ville de Rouen, et autres  
« estrangers, y estants, lorsque ladicte élection se fera;  
« et après icelle élection et création faicte, lesdicts  
« prier et consuls cognoistront et pourront cognoistre et  
« juger en première instance, entre toutes gens de quelque  
« estat, qualité ou position qu'ils soyent, des procès et  
« différens, matières et discords, concernant le faict de  
« marchandise, trafficq et commerce, avec permission aux  
« prier et consuls de prendre avec eux tel nombre desdits  
« marchans, soit de vingt ou un plus grand nombre, ou

« moindre, ainsi qu'ils verront raisonnable, pour procéder  
« en leurs jugemens.

« Leur permettons de créer et constituer un avocat et  
« procureur, qui procure en toutes parts, le bien et entretè-  
« nement de laditte place, la défendre et y conduire leurs  
« procès et affaires...

Ce premier mode électoral, très large, fut long-tems conservé pour le procureur syndic; et encore en 1655, il produisit 760 électeurs inscrits, dont 495 votants.

Peu d'années après (1563, 1564), Charles IX précisa davantage les formes d'élire et de procéder.

« Lesdits juge et consuls assembleront et appelleront,  
« trois jours avant la fin de leur année, jusqu'au nombre  
« de soixante marchands, bourgeois de la ville, qui en  
« éliront trente d'entr'eux, lesquels, sans partir du lieu et  
« sans discontinuer, procéderont avec lesdits juge et  
« consuls, en l'instant et le jour même, à peine de nullité,  
« à l'élection des nouveaux juge et consuls marchans, qui  
« feront le serment devant les anciens; et pour couper  
« chemin à toute longueur, et ôter l'occasion de fuir et  
« plaider, seront les parties tenues de comparoir en  
« personne, pour être ouïes par leur bouche, sans aucun  
« ministère d'avocat ou procureur, et procéderont lesdits  
« juge et consuls au jugement, sommairement et sans  
« figure de procès, et en dernier ressort, pourvu que la  
« demande et condamnation n'excède pas 500 livres tour-  
« nois, à une fois payer, etc.»

Voilà de bien grands pas faits : notre bourse légalement instituée ; nos commerçants élisant leurs juges parmi eux-mêmes ; divers modes d'élections étudiés ; notre juridiction rendue spéciale et sommaire ; dégagée de beaucoup des formalités de procédure ; la faculté concédée de s'adjoindre des notables expérimentés et assez nombreux, dans

les cas difficiles ; l'obligation , à quelques-uns d'entr'eux , d'assister aux audiences , sous le titre de semainiers , pour faire les rapports sur les affaires qui leur seraient renvoyées.

Tels furent l'origine , les premières règles et les progrès de notre juridiction consulaire.

Contestée d'abord , mais sanctionnée successivement , et sous de légères modifications , par des ordonnances royales de 1667 et 1673 , par des arrêts de parlement de 1707 et 1715 , elle fut observée pendant deux siècles , et c'est à peu près en cet état que 1789 la trouva , et que 1791 la détruisit.

Vers 1715 , le système d'élection avait changé pour la troisième fois. Désormais , d'après une proportion déterminée , entre les corps des marchands et avec l'avis de quatre anciens , le siège formait une liste générale de 250 électeurs ; puis , parmi ceux-ci , il en désignait 40 , qui , la veille de l'élection , présentaient 6 candidats , entre lesquels , le lendemain , les 250 venaient faire le choix définitif.

Ils étaient tenus et sommés de se rendre à l'assemblée.

Les défaillants , s'ils n'étaient excusés pour maladie ou pour absence légitime , étaient passibles d'une amende de 60 sols pour ceux sommés en personne , et de 30 sols pour ceux qui ne l'avaient pas été.

Est-ce que , dans notre indifférence à user d'un droit dont nous nous sommes naguère montrés si jaloux , il y aurait grand mal à introduire quelque moyen de coercition , analogue à celui de nos pères ?

Jusqu'en 1730 , le vote était exprimé à haute voix devant toute l'assemblée ; il fut alors remplacé par le scrutin secret , jugé seul propre à assurer la liberté des suffrages.

Nous avons complété jusqu'à sa fin , comme document historique , et d'après nos archives consulaires , la liste des prieurs et juges consuls , qui , dans Farin , s'arrête à 1667 , et nous avons l'honneur de la mettre sous vos yeux <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir le tableau à la suite de ce discours , pages 127 et suivantes.

Il nous reste à jeter un rapide coup d'œil sur quelques particularités d'intérieur, bien frivoles sans doute, et que j'hésiterais à présenter, si elles n'offraient un tableau caractéristique des mœurs de nos ancêtres.

Chaque jour d'audience, les juges de service assistaient à une messe, avant d'occuper leurs sièges; le déjeuner suivait. La perruque d'audience était de rigueur. Les robes, toques, gants et mitaines, ainsi que des jetons de présence, étaient attribués aux juges. Au jour de l'an, ils recevaient de la juridiction, ainsi que les magistrats supérieurs, et même leurs gens, certaines offrandes d'époque, soit, pour les uns, des torches où flambeaux en cire, alors employés pour l'éclairage, ou de la bougie; soit, pour les autres, des gratifications en argent.

Les membres du Parlement, députés pour tenir l'assemblée électorale, avaient droit à des honoraires.

Chaque année, au jour de l'élection, la juridiction offrait un grand banquet aux principales autorités, aux anciens et au corps; ces repas, repris le lendemain, étaient somptueux, car celui de 1762, dont le menu nous a été conservé, coûta 2,825 liv., sans les vins, considérés comme mobilier courant de l'hôtel, et réassortis en 1761 et 1762, pour une valeur de 3,162 liv. 17 sols.

A ce dîner de 1762, tout un olympé en sucrerie figura: Vertumne et Pomone, Jupiter et Léda, Erigone et Bacchus, Zéphir et Flore, Diane et Endymion, l'Amour distribuant ses dons; puis, les quatre parties du monde; le commerce; des messieurs et des dames à cheval; des bergères et des nourrices, de petits enfants et de gros enfants (c'est le texte): c'était, en un mot, l'école du temps, le style Pompadour, auquel on prétend que nous revenons.... Jusqu'à 12 douzaines de pipes! rien n'était oublié, et cette abondance traditionnelle en tout genre, nous explique le regret naïf de notre chroniqueur, qui, à propos d'une querelle de

préséance survenue à pareil jour en 1729, déplore les suites de l'évènement, en ces termes empreints de tristesse : « Ce contre-temps fut cause qu'on ne fit point le repas « ordinaire, et, qu'après l'élection, chacun s'en alla dîner « chez soi. »

Dès 1684, et peut-être avant, la juridiction consulaire avait pour habitude, à l'avènement de chaque premier président, de lui faire un présent.

Nous trouvons dans nos registres, qu'à la date ci-dessus, cette compagnie offrit à M. de Ris, entrant en fonctions, deux pièces de velours vert de Gênes.

Le même usage fut observé en 1690, au regard de M. de Montholon ; mais la nature du présent n'est point indiquée.

En 1701, le gentilhomme de M. de Pontcarré père, consulté sur ce qui pourrait être le plus agréable, répondit « que l'argent ferait plus de plaisir que des meubles, dont « *Monsieur* était parfaitement fourni ; » et, en conséquence, une somme de 1000 liv. fut offerte.

En 1730, à l'avènement de M. de Pontcarré fils, pareille demande obtint même réponse ; mais, attendu que l'argent était fort bas en 1701, tandis qu'il était haut en 1730, d'où il résultait que la somme de 1000 liv. serait bien modique, il fut fait présent à M. le président, entrant, d'une bourse garnie de cinquante louis d'or.

Nous ignorons ce que cet usage devint depuis.

Les revenus de la juridiction, formés de l'octroi des marchands, de droits sur les courtiers, les polices d'assurance, les feux, etc., fournissaient à ces dépenses.

Je m'arrête, Messieurs : en voilà peut-être déjà trop sur des coutumes que leur ancienneté seule pouvait à peine faire excuser, et qui sont plus loin de nous encore, par nos

mœurs d'à-présent, que par les années. J'ai usé, je crains d'avoir abusé de votre complaisance.

Elevé, grâce à la confraternité de mes pères, sous les caresses des Dambournay, des Lamandé, des Mustel, Deschamps, Pinard, De Laizement et autres, ornements alors de votre compagnie, mes habitudes, dès l'enfance, furent de l'entendre honorer, de l'aimer. Lors donc, qu'après de longues préoccupations, il m'a été permis de rassembler mes souvenirs, de revenir à mes premières affections, mes regards se sont tout naturellement tournés vers vous; je me suis enhardi à solliciter vos bonnes grâces, à désirer l'honneur d'être reçu dans vos rangs. Dénué de titres, je me suis confié à votre bienveillance, et mon espérance n'a point été déçue. Je vous en remercie bien vivement, Messieurs.

---

*NOMS des Prieurs et Consuls des Marchands de Rouen, pour faire suite à la liste publiée par Farin.  
( Histoire de la ville de Rouen. )*

<b>Prieur.</b>	<b>1<sup>er</sup> Consul.</b>	<b>2<sup>e</sup> Consul.</b>	<b>Procureur-Syndic.</b>
Du 31 juill. 1668. Le Forestier, Estienne.	Dufour, Nicolas.	Menager, Nicolas.	11 janv. 1669. Le Baillif, David.
Du 30 juill. 1669. Dufour, Nicolas.	Le Tellier, Estienne.	Demay, André.	10 janv. 1670. Asselin, Antoine.
Du 29 juill. 1670. Le Tellier, Estienne.	Le Baillif, David.	Antin, Charles.	8 janv. 1671. Le Prieur, Jean.
Du 23 juill. 1671. Le Baillif, David.	Asselin, Antoine.	De Saint-Paul, Jean.	12 janv. 1672. Depardé, Louis.
Du 19 juill. 1672. Asselin, Antoine.	Le Prieur, Jean.	Dépagne, René.	10 janv. 1673. Catalan, Pierre.
Du 1 août 1673. Le Prieur, Jean.	Depardé, Louis.	Bondor, Thomas.	9 janv. 1674. Asselin, Jacques.
Du 31 juill. 1674. Depardé, Louis.	Catalan, Pierre.	Vial, Jacques.	8 janv. 1675. Genevray, Nicolas.
Du 30 juill. 1675. Catalan, Pierre.	Asselin, Jacques.	Cabeuil, Nicolas.	9 janv. 1676. Verrier, Joseph.
Du 28 juill. 1676. Asselin, Jacques.	Genevray, Nicolas.	Judde, Claude.	12 janv. 1677. Evon, François.
Du 25 juill. 1677. Genevray, Nicolas.	Verrier, Joseph.	Le Page, Jean.	11 janv. 1678. Dehors, René.
Du 1 août 1678. Verrier, Joseph.	Evon, François.	Le Bailli, Philippe.	12 janv. 1679. Alleaume, Jacques.
Du 1 août 1679. Evon, François.	Dehors, René.	Desuslamare, Louis.	9 janv. 1680. Gueroult, André.
Du 30 juill. 1680. Dehors, René.	Alleaume, Jacques.	Bondor, Laurent.	31 janv. 1681. Turgis, Jean.
Du 29 juill. 1681. Alleaume, Jacq.	Gueroult, André.	Le Planquois, Nicolas.	13 janv. 1682. Loquet, Pierre.

<b>Prieur.</b>	<b>1<sup>er</sup> Consul.</b>	<b>2<sup>e</sup> Consul.</b>	<b>Procureur-Syndic.</b>
Du 28 juill. 1682. Gueroult, André.	Turgis, Jean.	Taillet, Pierre.	12 janv. 1683. Rondel, Jean.
Du 27 juill. 1683. Turgis, Jean.	Loquet, Pierre.	Evon, Pierre.	11 janv. 1684. Nouflard, Nicolas.
Du 1 août 1684. Loquet, Pierre.	Rondel, Jean.	Le Boucher, Jean.	10 janv. 1685. Lecanu, Eustache.
Du 31 juill. 1685. Rondel, Jean.	Nouflard, Robert.	Costé, Louis.	8 janv. 1686. Formont, Louis.
Du 30 juill. 1686. Nouflard, Robert.	Lecanu, Eustache.	Le Pellier, Jean.	9 janv. 1687. Planteroze, Charles.
Du 29 juill. 1687. Lecanu, Eustache.	Formont, Louis.	Garnier, Denis.	8 janv. 1688. Hellot, Pierre.
Du 27 juill. 1688. Formont, Louis.	Planteroze, Charles.	Le Baillif, David.	11 janv. 1689. Bizault, Martin.
Du 28 juill. 1689. Planteroze, Charles.	Hellot, Pierre.	Bouette, Daniel.	10 janv. 1690. Rolland, Jacques.
Du 24 juill. 1690. Hellot, Pierre.	Bizault, Martin.	Le Baillif, Philippe.	9 janv. 1691. Mazière, Albert.
Du 31 juill. 1691. Bizault, Martin.	Rolland, Jacques.	Behotte, Simon.	8 janv. 1692. Ellye, Romain.
Du 5 août 1692. Rolland, Jacques.	Mazière, Albert.	Guimonneau, Guill <sup>me</sup> .	8 janv. 1693. Planteroze, Jacques.
Du 28 juill. 1693. Mazière, Albert.	Ellye, Romain.	Campion, Thomas.	29 octobre 1693. Antin, Benjamin. en remplacem <sup>t</sup> de Jacques Planteroze, décédé.
Du 27 juill. 1694. Ellye, Romain.	Antin, Benjamin.	Hullin, Louis.	12 janv. 1694. Leboullenger, Robert.
Du 7 déc. 1694.		Lecerclé, Christophe, en rempl <sup>t</sup> de L' Hullin, déc.	11 janv. 1695. Planteroze, Pierre.

Du 4 août 1695. Antin, Benjamin.	Le Boullenger, Robert.	Perier, Pierre.	10 janv. 1696. Horcholle, Charles.
Du 31 juill. 1696. Le Boullenger, Robert.	Planteroze, Pierre.	Desgroisilles, Jean.	15 janv. 1697. Cecile, François
Du 30 juill. 1697. Planteroze, Pierre.	Horcholle, Charles.	Cabeuil, Nicolas.	14 janv. 1698. Rondel, Guillaume.
Du 5 août 1698. Horcholle, Charles.	Cecile, François.	Formont, Jean.	13 janv. 1699. Turgis, Jean.
Du 4 août 1699. Cecile, François.	Rondel, Guillaume.	Hargault, Jacques.	12 janv. 1700. Le Baillif, David.
Du 3 août 1700. Rondel, Guillaume.	Turgis, Jean.	Judde, Nicolas.	11 janv. 1701. Lallemand, Richard.
Du 1 août 1701. Turgis, Jean.	Le Baillif, David.	Lecouteulx, J <sup>n</sup> -Est <sup>n</sup> .	10 janv. 1702. Lange, Jacques.
Du 1 août 1702. Le Baillif, David.	Lallemand, Richard.	Deschamps, Charles.	9 janv. 1703. Bizault, Martin.
Du 7 août 1703. Lallemand, Richard.	Lange, Jacques.	Planteroze, François.	8 janv. 1704. Dumont, Louis.
Du 5 août 1704. Lange, Jacques.	Bizault, Martin.	Marye, Estienne.	13 janv. 1705. Mustelier, Joseph.
Du 4 août 1705. Bizault, Martin.	Dumont, Louis.	Planteroze, Thomas.	12 janv. 1706. Cecile, Mellon
Du 3 août 1706. Dumont, Louis.	Mustelier, Joseph.	Taillet, Pierre.	11 janv. 1707. Lepage, Louis.
Du 1 août 1707. Mustelier, Joseph.	Cecile, Mellon	Delarue, Jacques.	10 janv. 1708. Desuslamare, Pierre.
Du 7 août 1708. Cecile, Mellon.	Le Page, Louis.	Lemoine, Estienne.	8 janv. 1709. Pommeraye, Nicolas.
Du 30 juill. 1709. Le Page, Louis.	Desuslamare, Pierre.	Belard, Nicolas.	14 janv. 1710. Godeheu, Georges.
Du 29 juill. 1710. Desuslamare, Pierre.	Pommeraye, Nicolas.	Lheritier, Pierre	13 janv. 1711. Le Planquois, Nic.
Du 4 août 1711. Pommeraye, Nicolas.	Godeheu, Georges.	Le Picard, Nicolas.	12 janv. 1712. Marlot, Denis.
<sup>6</sup> Du 3 août 1712. Godeheu, Georges.	Le Planquois, Nicolas.	Lecouteulx, Antoine.	20 janv. 1713. Cannet, Jean.
Du 1 août 1713. Le Planquois, Nicolas.	Marlot, Louis.	Bordier, Charles.	9 janv. 1714. Lecouteulx, Barth.
Du 31 juill. 1714. Marlot, Denis.	Cannet, Jean.	Huey, Jean.	14 janv. 1715. Guillebon, Claude-Jac.

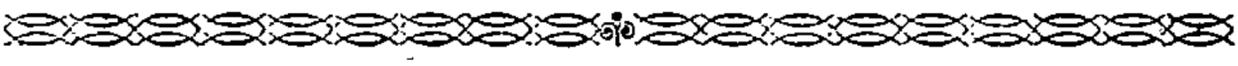
<b>Prieur.</b>	<b>1<sup>er</sup> Consal.</b>	<b>2<sup>e</sup> Consal.</b>	<b>Procureur-Syndic.</b>
Du 29 juill. 1715. Lecouteux, Barth.	Fossard, Pierre.	Chapais, François.	14 janv. 1716. Lemarchand, J <sup>n</sup> -Jacq.
Du 28 juill. 1716. Fossard, Pierre.	Guillebon, Cl-Jacques.	Chenu, Louis.	12 janv. 1717. Testart, Jean.
Du 27 juill. 1717. Guillebon, Cl. Jacques.	Lemarchand, J <sup>n</sup> -Jacq.	Davoult, Louis.	11 janv. 1718. Moulin, Nicolas.
Du 1 août 1718. Lemarchand, J <sup>n</sup> -Jacq.	Testart, Jean.	Guimonneau, Jacques.	31 janv. 1719. Gueroult, André.
Du 1 août 1719. Testard, Jean.	Moulin, Nicolas.	Midy, Toussaint.	9 janv. 1720. Huey, Charles.
Du 6 août 1720. Moulin, Nicolas.	Gueroult, André.	France, Guillaume.	14 janv. 1721. Marquet, Pierre.
Du 5 août 1721. Gueroult, André.	Huey, Charles.	Prevel, Nicolas.	13 janv. 1722. Huré, Franç.-Barth.
Du 4 août 1722. Huey, Charles.	Marquet, Pierre.	Rolland, Jacques.	12 janv. 1723. Desportes, Nic-Louis.
Du 3 août 1723. Marquet, Pierre.	Huré, Barth.-Françs.	Delavigne, Charles.	11 janv. 1724. Baudouin, Jacques
Du 1 août 1724. Huré, Barth. Françs.	Desportes, Nic-Louis.	Hellot, Ls-Alex.-Car.	16 janv. 1725. Lallemand, Nicolas.
Du 7 août 1725. Desportes, Nic. Louis.	Baudouin, Jacques.	Taillet, Eustache.	16 janv. 1726. Prier, Joseph.
Du 30 juill. 1726. Baudouin, Jacques.	Lallemand, Nicolas.	Guimonneau, Antoine.	17 janv. 1727. Ellye, Romain.
Du 5 août 1727. Lallemand, Nicolas.	Prier, Joseph.	Cabeuil, Nicolas.	14 janv. 1728. Behic, Joseph.
Du 3 août 1728. Prier, Joseph.	Ellye, Romain.	Deschamps, Charles	13 janv. 1729. Amaury, Jean.
Du 9 août 1729. Ellye, Romain.	Béhic, Joseph.	Dambourney, Alex <sup>re</sup> .	17 janv. 1730. Rondel, Jean-Martin.
Du 8 août 1730. Behic, Joseph.	Amaury, Jean.	Canivet, Nicolas.	9 janv. 1731. Botereau, Jacques.

Du 31 juill. 1731. Amaury, Jean.	Rondel, Jean-Martin.	Bons, Antoine.	9 janv. 1732. Le Noble, Robert.
Du 29 juill. 1732. Botereau, Jacques.	Lenoble, Robert.	Rocque, Benoist.	9 janv. 1733. Rondel, Romain.
Du 4 août 1733. Lenoble, Robert.	De St-Aubin, H <sup>ci</sup> -Fis	Maillard, Louis.	10 janv. 1734. Levavasseur, Pre-Jacq.
Du 27 juill. 1734. De St. Aubin, H.-F.	Rondel, Romain.	Cecile, François.	11 janv. 1735. Paynel, Pierre-Louis.
Du 3 août 1735. Rondel, Romain.	Levavasseur, Pre-Jacq.	Bazire, Alexandre.	7 fév. 1736. Midy, Louis.
Du 7 août 1736. Levavasseur, P <sup>e</sup> -Jac.	Paynel, Louis.	Dupont, Jacques.	15 janv. 1737. Lezurier, Louis.
Du 30 juill. 1737. Paynel, P <sup>re</sup> -Louis.	Midy, Louis.	Lefèvre, Guillaume.	14 janv. 1738. Desnoyers, J <sup>n</sup> -Bapt.-Pl.
Du 5 août 1738. Midy, Louis.	Lezurier, Louis.	Debray, Pierre.	13 janv. 1739. Jorre, Antoine.
Du 4 août 1739. Lezurier, Louis.	Desnoyers, J <sup>n</sup> -B <sup>te</sup> -Pl.	Rondel, Jean-Bapt.	12 janv. 1740. Desnoyers, Pierre.
Du 9 août 1740. Desnoyers, J.-B.-P.	Jorre, Antoine.	Lemoine, Pierre.	10 janv. 1741. Lecointe, Pierre.
Du 8 août 1741. Jorre, Antoine.	Desnoyers, Pierre.	Levavasseur, Louis.	16 janv. 1742. Le Bourg, J <sup>n</sup> -Nicolas.
Du 31 juill. 1742. Desnoyers, Pierre.	Grossemy, Pierre-Jos.	Blondel, Michel.	15 janv. 1743. Dupuis, Nic.-Laurent.
Du 30 juill. 1743. Grossemy, Pierre-Jos.	Le Bourg, Jean-Nic.	Midy, Pierre.	14 janv. 1744. Bordier, Ch.-Nicolas.
Du 4 août 1744. Le Bourg, Jean-Nic.	Dupuis, Nic.-Laurent.	Mouquet, Louis.	12 janv. 1745. Behic, Joseph.
Du 3 août 1745. Dupuis, Nic.-Laurent.	Bordier, Charles-Nic.	Lecouteulx, Félix.	18 janv. 1746. Chapais, J <sup>n</sup> -Bapt-Fr <sup>s</sup> .
Du 2 août 1746. Bordier, Charles-Nic.	Behic, Joseph.	Canivet, Nicolas.	17 janv. 1747. Midy-Duperreux, Nic.
Du 8 août 1747. Behic, Joseph.	Chapais, J <sup>n</sup> -Bapt-Fis.	Le Bourg, Pierre.	16 janv. 1748. Boisjouvin, Jacques.
Du 30 juill. 1748. Chapais, J <sup>n</sup> -Bapt.-F <sup>s</sup> .	Midy-Duperreux, Nic.	Bordier, Pierre-Rob <sup>t</sup> .	En janv. 1749. Bigot, Jean-Baptiste.
Du 29 juill. 1749. Midy-Duperreux, Nic.	Boisjouvin, Jacques.	Marye, Estienne.	En janv. 1750. Guillebon, Claude.
Du 28 juill. 1750. Boisjouvin, Jacques.	Bigot, Jean-Baptiste.	Midy, Louis-Pierre.	En janv. 1751. Boby, Dominique.

<b>Prieur.</b>	<b>1<sup>er</sup> Consul.</b>	<b>2<sup>e</sup> Consul.</b>	<b>Procureur-Syndic.</b>
Du 10 août 1751. Bigot, Jean-Baptiste.	Guillebon, Claude.	Isambert, Jean.	En janv. 1752. Lebreton, Ant.-Ad <sup>n</sup> .
Du 1 août 1752. Guillebon, Claude.	Boby, Dominique.	Lecouteulx, Antoine.	En janv. 1753. Hellot, Alexandre.
Du 7 août 1753. Le Breton, Ant.-Adr.	Quillebenf de Béthen- court, Jean-François.	Boisjouvin, Jean-B	En janv. 1754. Chevremont, Pierre
Du 30 juil. 1754. Quillebeuf de Béthen- court, Jean-François.	Hellot, Alexandre.	Delabarre, Pierre.	En janv. 1755. Lecouteulx, A.-Louis.
Du 5 août 1755. Hellot, Alexandre.	Chevremont, Pierre.	Guillebon, Jean.	En janv. 1756. Levachier, Jos-Henry.
Du 3 août 1756. Chevremont, Pierre.	Lecouteulx, A.-Louis.	Levavasseur, Pierre.	En janv. 1757. Testart, Jean.
Du 9 août 1757. Lecouteulx, Ant.-L.	Levachier, Henry-Jos.	Lallemant, Richard-G.	En janv. 1758. Bulande, Marin-Claud.
Du 1 <sup>er</sup> août 1758. Levachier, Henry-Jos.	Testart, Jean	Ribard, Jean-Philippe.	En janv. 1759. Durand, Robert.
Du 31 juill. 1759. Bulande, Marin Cl.	Famin, Noël-Nic.	Midy, Louis.	En janv. 1760. Midy, Pierre-Nicolas.
Du 12 août 1760. Famin, Noël-Nicol.	Durand, Robert.	Taillet, Pierre.	En janv. 1761. Lecornu, Pierre.
Du 4 août 1761. Durand, Robert.	Midy, Pierre-Nicolas	Baudouin, Jacques.	En janv. 1762. Quesnel, Louis.
Du 3 août 1762. Midy, Pierre-Nicol.	Lecornu, Pierre.	Lezurier, Louis, fils.	En janv. 1763. Prevel, Nicolas.
Du 9 août 1763. Lecornu, Pierre.	Quesnel, Louis.	Levieux, Pierre.	En janv. 1764. Deschamps, Alex.-Fél.
Du 30 juil. 1764. Quesnel, Louis.	Prevel, Nicolas	Debonne, Guillaume.	En janv. 1765. Le Boucher, Nicolas.
Du 30 juil. 1765. Prevel, Nicolas.	Deschamps, Al.-Félix.	Boisjouvi., Jean-Bap.	En janv. 1766. Hurard, Jean-Bapt.
Du 5 août 1766. Deschamps, Al.-Félix.	Leboucher, Nicolas.	Mahieu, Pierre-Louis.	En janv. 1767. Planter, Pierre.

Du 4 août 1767.	Leboucher, Nicolas.	Hurard, J.-B. Joseph.	Lequesne, Marin.	En janv. 1768.	Reverdun, Christophe.
Du 2 août 1768.	Hurard, J.-B.-Jos.	Planter, Pierre.	Lainé, Louis	En janv. 1769.	Midy, Louis-Emm.
Du 1 <sup>er</sup> août 1769.	Planter, Pierre.	Reverdun, Christophe.	Collombel, Jacques.	En janv. 1770.	Dufour, Georges-Ch.
Du 31 juil. 1770.	Reverdun, Christ.	Midy, Louis-Emman.	Garvey, Christophe.	En janv. 1771.	Dupont, Bernard.
Du 30 juil. 1771.	Midy, Louis-Em.	Dufour, Georges-Ch.	Duvergier, P.-Léon.	En janv. 1772.	Deschamps, Prosper.
Du 4 août 1772.	Dufour, Georges-Ch.	Dupont, Bernard	Bouvier, Jacq.-Nic.	En janv. 1773.	Demontmeau, Louis.
Du 3 août 1773.	Dupont, Jean-Bern.	Deschamps, C.-J.-B.-P.	Lefebure, Ch - Ant.	En janv. 1774.	Le Picard, Jacq -Guill.
Du 2 août 1774.	Deschamps, C.-J.-B.-P.	Demontmeau, Louis.	De Fontenay, P.-Nic.	En janv. 1775.	Chauvet, Louis.
Du 1 <sup>er</sup> août 1775.	Demontmeau, Louis.	Le Picard, Jacq.-Guil.	Lefebure, Henry-Vict.	En janv. 1776.	Lenoble, Em <sup>l</sup> .-L <sup>s</sup> -Rob <sup>t</sup> .
Du 6 août 1776.	Le Picard, Jacq -Guil.	Chauvet, Jean-Louis.	Midy-du-Bosgueroult.	En janv. 1777.	Quesnel, Louis.
Du 5 août 1777.	Chauvet, Jean-Louis.	Lenoble, Em.-L.-Rob.	Denel, Louis.	En janv. 1778.	Jamet, J <sup>n</sup> -Bapt.-Ad.
Du 4 août 1778.	Lenoble, Em.-L.-R.	Quesnel, Louis.	Garvey, Antoine.	En janv. 1779.	Deschamps, Pierre.
Du 3 août 1779.	Quesnel, Louis.	Jamet, J. B.-Amand	Canivet, Amand.	En janv. 1780.	Bournisien-Despréaux.
Du 1 <sup>er</sup> août 1780.	Jamet, J.-B.-Am.	Deschamps, Pierre.	Delahaye, Etienne-D.	En janv. 1781.	Taillet, Jean-Nicolas.
Du 31 juil. 1781.	Deschamps, Pierre.	Bournisien-Despréaux.	Delespine, Charles.	En janv. 1782.	Prével, Nas-J <sup>n</sup> -Bapt.
Du 30 juil. 1782.	Bournisien-Despréaux.	Taillet, Nicolas-Jean.	Gorlier fils, J.-C.-B.	En janv. 1783.	Midy de la Graineraie.
Du 29 juil. 1783.	Taillet, Nic.-Jean.	Prevel, Nicolas-J.-B.	Asselin, Jean-Baptiste.	En janv. 1784.	Lecouteux de Cantelcu
Du 3 août 1784.	Prevel, Nicol.-J.-B.	Midy de la Graineraie.	Lelocu, Jean-Nicolas	En janv. 1785.	Hellot, fils.
Du 2 août 1785.	Midy de la Graineraie.	Lecouteux de Cantelcu	Prevel le jeune, Alex.	En janv. 1786.	Jouën de Bornainville.
Du 1 <sup>er</sup> août 1786.	Lecouteux de Cantelcu	Hellot, Alexandre.	Taillet, Athanase.	En janv. 1787.	Isambert, J <sup>n</sup> -J <sup>es</sup> l'ainé.

<b>Prieur.</b>	<b>1<sup>er</sup> Consul.</b>	<b>2<sup>e</sup> Consul.</b>	<b>Procureur-Syndic.</b>
Du 31 juil. 1787. Hellet, Alexandre.	Jouën de Bornainville.	Delespine fils aîné, Ch.	En janv. 1788. Hurard, Louis.
Du 21 oct. 1788. Jouën de Bornainville.	Isambert, Jean-Jacq	Lelocu fils, Jean-Nic.	En janv. 1789. Willart, Louis-Ferd.
Du 30 janv. 1789. ....	Hurard, Louis, en rempt de M. Isambert, décédé.		
Du 18 août 1789. Hurard, Louis.	Chapais, André-Franç.	Mery de Villers.	En janv. 1790. Baudouin, Pierre-L <sup>s</sup> , a exercé jusqu'en 1791.
Du 3 août 1790. Chapais, And.-Franç.	Willart, Louis-Ferd.	Quesnel, Prosper.	



## ENCORE UN PROCÈS,

Anecdote normande;

PAR M. A. FLOQUET.

---

En 1744, il n'était bruit, dans Rouen, que d'un grand procès, en instance, depuis plusieurs années, au Parlement de Paris, mais qui, regardant notre cité, y préoccupa long-temps et vivement tous les esprits. Il s'agissait du testament fait en faveur de la ville par le docte et pieux abbé Le Gendre, chanoine de Notre-Dame de Paris, auteur de nombre d'ouvrages d'histoire, dont plusieurs sont recherchés encore aujourd'hui.

Enfant de Rouen, Le Gendre, à son heure suprême, s'était souvenu de sa ville natale. Né pauvre, instruit par charité dans nos collèges, il avait toujours ressenti profondément un si grand bienfait, que son cœur le pressait de reconnaître. Il devait aux Lettres toute sa fortune, il la leur voulut rendre en les faisant ses héritières. Et, comme on s'étonnait, en France, qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Rouen, une si grande ville (la ville de Corneille) n'eût point encore

d'Académie, il lui avait légué, en mourant, ce qu'il fallait pour en établir une.

Que, sur cela, on n'eût cessé, depuis dix ans, de contester, de disputer, de plaider et d'écrire, vous l'allez aisément comprendre tout à l'heure. C'est qu'après la mort du savant et généreux chanoine, était venue s'abattre et fondre sur Paris une épaisse nuée de Le Gendre, réclamant à grands cris son riche et désirable héritage. Ils étaient tous Normands, assuraient-ils; et, de vrai, ce point n'a jamais été contesté; mais, de plus, à les entendre, ils étaient, tous, très proches parents du défunt; et, à cet égard, on avait des scrupules. Tous ces Le Gendre, quoi qu'il en soit, criant bien haut à la spoliation, à la suggestion, à la captation, avaient attaqué le testament de l'abbé; si bien que, dix années durant, la grand'chambre du Parlement de Paris devait ne voir, n'entendre qu'eux; et, si elle les en eût voulu croire, n'aurait eu souci d'aucune autre affaire.

Mais, à Rouen, du moins, tous, d'un commun accord, devaient (supposerez-vous) désirer la *validation* d'un legs si honorable pour le testateur, si avantageux au pays. Il ne fallait, à la vérité, pour cela, que regarder autour de soi; il ne fallait que se souvenir de ce qu'avaient fait, de ce que faisaient chaque jour encore, pour la cité, les modestes et laborieux habitués d'un petit jardin, caché, pour ainsi dire, dans un recoin du faubourg Bouvreuil; étroit réduit, fréquenté assidûment par quelques hommes d'étude, auxquels il appartenait en commun.

Ces réunions dataient déjà de loin. Là, d'abord, il ne fut parlé que de plantes, d'arbres et de fleurs. Mais aux botanistes s'étaient, bientôt, venu joindre de doctes médecins, d'habiles opérateurs, des chimistes, des physiciens, des astronomes. Puis, avec le temps, à peine aurait-on su imaginer chose dont quelqu'un de ces fervents travailleurs ne

pût disertement parler. En sorte que, chaque jour, maintenant, on s'occupait, là, avec bonheur et succès, de toutes matières touchant aux Sciences, aux Lettres et aux Arts. Car les Arts, les Lettres, invités, dans la suite, à ces sérieuses assemblées, étaient venus, de bonne grâce, en accroître l'intérêt et le charme. Après avoir entendu un mémoire de Le Cat, de Tiphaigne de La Roche, on aimait à contempler quelque belle esquisse de Descamps; souvent, Cideville et son ami Formont y firent applaudir des vers heureux et faciles, de petits poèmes que Voltaire prisait, et que, même, il avait corrigés quelquefois. Or, n'était-ce pas là, pour Rouen, une Académie, qu'il ne s'agissait plus que de reconnaître; et que tardait-on de le faire? A de tels hommes, sans doute, revenait, de droit, le legs de Le Gendre; c'était bien à eux, à eux seuls, assurément, qu'en testant, il avait songé; et, enfin, pour que Rouen eût une Académie, que restait-il que de gagner le malencontreux et interminable procès de Paris?

Ce procès, l'Hôtel-de-Ville de Rouen l'avait vivement pris à cœur. Même, deux Échevins, envoyés exprès à Paris, tenant tête aux Le Gendre, y protégeaient avec ardeur la cause des Lettres; et n'était-ce pas là faire encore les affaires de la cité? — Mais, long-temps avant eux, était arrivé le conseiller Cideville (l'une des gloires du Parlement de Normandie), homme plein de dévouement et d'ardeur, qui, en une telle rencontre, ne s'épargnait pas, on le peut croire; Cideville, le confrère, l'ami, le député des doctes habitués du petit jardin de Bouvreuil; magistrat ami des Lettres qu'il cultivait avec amour et succès; estimé de Fontenelle; cher à Voltaire; ajoutons: le plus serviable de tous les mortels, « *un homme se levant chaque jour, à quatre heures du matin, pour les affaires des autres.* » (Voltaire, lui-même, nous en a laissé ce portrait, qui fera toujours aimer sa mémoire.) Ici, du reste, ce n'eût pas été, pour lui, le cas de

dormir; ces affamés et âpres Le Gendre, tous debout, chaque jour, de grand matin, assiégeant, dès l'aube, avocats, procureurs, présidents et juges. Ce nom de Le Gendre, cette parenté dont ils faisaient grand bruit, avaient pu leur concilier la faveur. Et puis, de longues et obscures clauses du testament de l'abbé semblaient (disait-on) d'une exécution impossible. En somme, la cause de Rouen paraissait bien aventurée, déjà perdue, autant vaut dire; et la décision, cependant, ne pouvait plus se faire attendre long-temps.

Dans de telles circonstances, les dernières lettres de Cideville à ses doctes amis de Rouen avaient été courtes et tristes; aussi, tout était-il en émoi, depuis quelque temps, au petit jardin de Bouvreuil. Nos savants, éperdus, laissant là, dans leur anxiété, plantes, analyses, prose, vers, compas et lunettes, n'avaient plus aujourd'hui l'esprit qu'à la procédure; la procédure (ai-je dit) qui, elle aussi, est bien une science, si vous le voulez, et même une science des plus vastes et des plus fécondes, mais dont il paraît que ces messieurs parlaient tous très peu pertinemment, n'en ayant pas fait, peut-être, une étude assez approfondie, jusqu'à cette heure.

Chaque jour, au reste, leur étaient prodigués, en toutes rencontres, de touchants témoignages de sympathie. Le Parlement, la Chambre des comptes, le Barreau, le Chapitre, les Notabilités du négoce s'étaient, tout d'abord, déclarés en leur faveur, et n'avaient cessé de faire, hautement, des vœux pour l'heureuse issue de l'interminable procès.

Faut-il l'avouer, néanmoins, et le voudra-t-on croire? hélas! ce n'était point là, dans Rouen, le sentiment de tous. Il m'en coûte, assurément, de le dire; peut-être ferais-je mieux de le taire; mais est-il permis, après tout, de rien dissimuler dans une histoire! Disons donc, puisque la vérité nous y contraint, disons qu'il y avait alors, dans notre cité, quelques bonnes âmes peu favorables aux Sciences, aux

Arts, à la Littérature, si, même, elles ne leur avaient pas voué une implacable haine. Or, le péril imminent que couraient, dans la conjoncture, ces choses, objet de leur aversion profonde, était pour elles, sachez-le, une consolation sensible, j'ai presque dit une ineffable douceur. Et, de vrai, rarement verrez-vous un ignorant prendre en gré celui qui s'évertue avec ardeur pour cesser de l'être. Le paresseux hait le travail (c'est chose qui va toute seule) ; mais, avec le travail, il hait, parfois, aussi, le travailleur, et s'appliquera, alors, à le poursuivre, à le traverser de tout son pouvoir.

Bref, le legs du bon chanoine de Paris avait chagriné, dans Rouen, et même scandalisé (pouvons-nous dire) tous ceux qui faisaient profession, un peu déclarée, de haïr sincèrement, et de tout leur cœur, les livres, les arts et les travaux de l'esprit. « *Eh quoi!* (disaient-ils), *ne nous sommes-nous pas bien passés jusqu'ici d'une Académie? Et puis, fallait-il deshériter ainsi toute une famille? Un prêtre, un chanoine en user de la sorte! Et cela pour établir des Jeux floraux, des Jeux olympiques, et je ne sais quels autres jeux encore, dont on n'avait jamais entendu parler avant lui! Sacrifier, pour ce beau dessein, onze cents bonnes livres de rente! Et ces messieurs de l'Hôtel-de-Ville, cependant, accueillant de pareilles billevesées, destinent tout cet argent à ces dix ou douze songes-creux du petit jardin de Bouvreuil! L'avantageux placement, n'est-il pas vrai? Mais, patience; les parents ont fait du bruit; la justice est là; et comptez que nous verrons beau jeu, sous peu de jours. »*

Ainsi devisaient, chaque soir, à la *Bourse découverte*, de vieux patriarches, habitants, de père en fils, de la rue de l'*Estrade*, de celle des *Roquois*, et autres régions circonvoisines; tous ignorants comme des enfants nouveaux-nés; tous ennemis, et ennemis irréconciliables, non pas

seulement de l'étude, mais, aussi, de quiconque ils auraient soupçonné de l'aimer, si peu que ce pût être; ayant, au surplus, médité Barême, et le pratiquant encore, chaque jour, non même sans quelque succès; mais, d'un commun accord, ils avaient, dès long-tems, mis à l'*index*, comme entièrement superflus, tous autres livres, quelqu'en fût le titre, et de quoi qu'il s'y pût agir. Assez hommes de bien, au demeurant, bons compagnons même, aimant la joie, le mot pour rire, et attirés, tous, insensiblement, avec le temps, les uns vers les autres, par une entière conformité d'humeurs, d'inclinations, d'antipathies, qui, à la longue, avait établi entre eux l'union la plus étroite et la plus touchante.

Que le procès de Paris, au point où vous le voyiez tout-à-l'heure, allât, entièrement, au gré de ces bons amis, est-il besoin de vous le dire? Les dernières nouvelles, surtout, les avaient comblés. Tout annonçait que M. de Cideville en serait pour ses frais de voyage et de séjour. Mais, aussi, qu'était-il allé faire à Paris, surtout son grand ami, M. de Voltaire, n'y étant pas, et n'y devant même, assurait-on, revenir de long-temps? Quant à M. de Fontenelle, qu'en attendre, âgé comme il était, et valétudinaire! Peu enthousiaste, d'ailleurs, et payant peu de grands mots et de manières, le philosophe avait, tranquillement, promis à M. de Cideville « *les secours qui ne demanderaient point de mouvement.* » N'était-ce pas lui avoir conseillé, en termes assez clairs, de ne rien espérer de lui? Et, sur cela, Messieurs de la *Bourse découverte* entrant en joie, il les faisait beau voir et entendre (croyez-le), bravant, raillant, faisant rage, enfin, tombant sus, sans pitié aucune, à toutes les Académies et Sociétés savantes de la France et de l'étranger.

Un jour, cependant, au plus fort de leurs ébats, joyeux devis, et bruyants éclats de rire, voilà qu'ont retenti, soudain, à leurs oreilles, trois mots qui les pénètrent d'effroi;

trois mots sinistres , que vient de leur jeter brusquement une voix , hélas ! bien connue d'eux tous , une voix amie , sincère , et ayant parmi eux pleine créance. « *Tout est perdu* ( a dit cette voix ) , *perdu sans ressource.* » C'était un des leurs , maître Lasnon , vieux procureur au Parlement , fervent praticien , ne connaissant , au monde , d'autre livre que le *Style du Châtelet* , et même ( disait-on ) ne le sachant lire qu'à grand peine ; du reste , ancien et très digne compagnon de tous ces Messieurs , dont il dirigeait , de son mieux , les affaires. Pâle , essoufflé , aux abois , Lasnon était accouru leur annoncer , en hâte , les scènes affligeantes dont il venait d'être témoin au palais. « *Et comment cela , tout perdu ?* ( s'étaient-ils écriés aussitôt. ) *M. de Cideville aurait-il donc écrit depuis peu ?* » — « *M. de Cideville !* ( répond Lasnon , avec humeur ; ) *et vous ne savez donc pas qu'il arriva ici , hier soir , en poste , gagnant ainsi deux grandes journées sur le Carosse de voiture ?* » — « *Mais , enfin* ( objectaient-ils ) , *ce procès ne peut être jugé encore ?* » — « Le procès ? perdu , perdu , vous dis-je ; ou gagné ( si vous l'aimez mieux ainsi ) , gagné donc , et même avec dépens , mais pour ces messieurs du petit jardin. — Le legs de cet abbé , validé de tous points ! » — « *Mais cependant* ( reprenait-on ) , *les droits des parents.....* » — « Eh ! les parents , les parents ne sont point des parents ( à ce qu'on a décidé là-bas ) ; ces Le Gendre n'étaient rien , à ce qu'il paraît , au feu chanoine de Paris ; M. de Cideville se vante , ici , de les avoir démasqués. » — « *Bon !* ( reprit un de la bande ; ) *mais , tant qu'il n'y aura point de lettres patentes...* » — « Eh ! ( interrompit Lasnon ) , les lettres patentes ; c'est bien là , vraiment , le pis de l'affaire. Sachez donc que M. de Cideville les apporta , hier soir , de Paris , scellées du grand sceau , en due forme ; et tenez , ils viennent , tout présentement , de les enregistrer à la Grand' chambre : j'y étais ; vous me voudrez bien croire ! De

long-temps on n'avait vu tant d'apprêts ; discours de l'avocat-général , en requérant , avec louanges à ne pas finir ; compliment du premier président en prononçant l'arrêt ; et tous , sur cela , d'applaudir jusqu'au scandale ; puis , une affluence dans la *Grande salle* , pour les voir sortir de la *Chambre dorée* ; et de là , les échevins , avec Messieurs les *vingt-quatre* , ne sont-ils pas allés , en cérémonie , les installer à l'hôtel de ville , dans une salle disposée exprès , où ils seront comme chez eux ! Mais , j'oubliais que cette Académie donnera des prix ; M. le duc de Luxembourg en prend sur lui la dépense. C'est , pourtant , M. de Fontenelle qui a mené à fin cette grande affaire , et sans bouger , seulement , de son fauteuil ? Eussiez-vous , jamais , pensé cela de lui ? Un homme de cet âge , et qui semble n'avoir pas le souffle ! Mais qu'est-ce encore ? Il leur a rédigé des règlements , des statuts ! Que vous dirai-je ? Il est d'avec eux , membre de leur Académie , *associé* ( comme ils appellent cela ! ) Et , quant à M. de Voltaire , ne voilà-t-il pas qu'il était aussi de la partie ? On montre , par la ville , des emblèmes , des devises qu'il a composés pour eux ; une Diane , je crois , ou , selon d'autres , un temple à trois portes , avec des vers latins ; on ne sait ce qu'il a voulu dire ; et , par-dessus tout cela , des lettres , des vers , des compliments , à leur tourner la tête à tous ! Mais quoi , vous ne m'écoutez plus ! — Attérés , il est vrai , par ce récit , et comme étourdis sous le coup , Messieurs de la *Bourse découverte* s'alliaient séparer , sans rien dire. — « *Mais attendez donc !* ( leur criait Lasnon ) *ils n'en sont , peut-être , pas encore où ils pensent . Ignorez-vous donc ce qu'on dit : que M. Descamps , cet habile peintre , s'en va , ces jours-ci , en Angleterre , pour y demeurer toujours ? M. Le Cat , de son côté , a reçu , de Paris , des propositions magnifiques ; en voilà déjà deux qui vont tout laisser là . Quant à M. de Cideville , croyez-moi , je le vis toujours s'ennuyer au*

*palais ; qu'on lui donne des lettres d'honneur, il s'en va aussi : et de trois ; d'autres, soyez en sûrs, ne tarderont guère à les suivre ; et le chapelet se défilant ainsi..... D'ailleurs, on se raille, par la ville, de cette Académie ; il a circulé des vers, des couplets, des épigrammes ; et vous savez... le ridicule... Allons, allons, après la pluie, le beau temps ; il ne faut pas ainsi jeter le manche après la cognée. » — Mais, hélas ! c'étaient paroles perdues ; tous ces Messieurs, secouant la tête, sortirent soucieux et songeurs, n'envisageant plus, pour eux, dans l'avenir, qu'affronts, mortifications, sensibles déboires ; et, de vrai, ils n'étaient pas au bout de leurs peines.*

C'était fête, au contraire, maintenant, fête, chaque jour, et fête à jamais parmi nos fortunés savants du petit jardin de Bouvreuil. Là, désormais, plus de chagrin, plus de procès..., et, partant, plus de procédure ; mais, en revanche, force dissertations, force mémoires ; des vers, des discours, à perte d'haleine ; car ne fallait-il pas regagner le tems perdu ? Du reste, à peine les vit-on reconnus avec tant d'éclat, qu'aussitôt s'était venu joindre à eux tout ce qui, dans notre ville, était désireux de travailler, de s'instruire et de bien faire. Les rieurs, bientôt, les rieurs, eux aussi, en ayant voulu être, y furent reçus, de bonne grâce, sous la seule condition d'être sages. Puis, ainsi en nombre, encouragés, unis et forts, anciens, nouveaux, s'étaient mis, ensemble, à l'ouvrage avec ardeur. Le Cat, en dépit des sinistres prédictions, était demeuré à Rouen, le Parlement ne l'ayant point voulu laisser partir. Le peintre Descamps, regretté à Paris, sollicité par l'Angleterre, mais retenu dans nos murs par Cideville, créa, alors, parmi nous, une école, dont on parle encore avec estime. Il écrivait, en même temps, l'*Histoire des célèbres peintres flamands*, riche et intéressante galerie, où, lui-même, devait un jour figurer avec honneur.

Les Muses, maintenant, avaient un temple dans notre ville; et leur culte, parmi nous, ne devait plus cesser jamais. L'Académie, dans ses séances solennelles, décerna des palmes, vivement disputées, enviées au loin. Plusieurs illustres, dont le monde savant devait, à bon droit, s'enorgueillir un jour, virent, alors, l'Académie de Rouen encourager leurs premiers pas, récompenser leurs premiers efforts. Ici, nos fortunés devanciers, nos pères ( ce mot me plaît mieux ), nos pères, donc, ont donné des couronnes à Gaillard, pour avoir, dignement, loué notre grand Corneille; à La Harpe, qui avait célébré, en de beaux et nobles vers, les Chevaliers normands et leurs merveilleux exploits dans la Sicile; à une jeune femme, née dans notre ville, madame Du Bocage, que la France et l'Italie devaient, plus tard, honorer à l'envi.

Tout cela, dans le temps, fit bruit plus qu'il ne nous appartient de le dire. Fontenelle, le centenaire, était vraiment fier de son ouvrage, et heureux de son titre *d'associé*, « *titre après lequel*, écrivait-il à nos pères, *je n'en prévois ni n'en désire plus d'autres.* »

De Ferney, Voltaire avait applaudi aux généreux efforts de l'Académie, aux triomphes de nos lauréats, dont il prophétisa les brillantes destinées, aux doctes mémoires de Le Cat, aux poésies de Formont, à celles de Cideville. « Il ne se fait plus de bons vers qu'à Rouen ( écrivait-il ). Je viens d'en recevoir qui auraient fait honneur à Sarrasin et à l'abbé de Chaulieu. Mais pourquoi donc n'avez-vous point de mois de mai en Normandie? Si Rouen avait d'aussi beaux jours que de bons esprits, je vous avoue que je voudrais m'y fixer. » — C'étaient là, croyez-le, de vives et intimes joies pour ce qu'il restait encore, alors, des anciens et rares habitués du petit jardin de Bouvreuil. Au reste, cet étroit réduit n'aurait pu, désormais, suffire à tant de plantes, à tant d'arbres et d'arbustes, apportés, chaque

jour, à grands frais, de loin; et, alors, le Conseil de ville donna, spontanément, à l'Académie, un plus vaste emplacement auprès du *Cours Dauphin*; sacrifiant, avec joie, les revenus qu'on en avait tirés jusqu'à ce jour. Bienfait signalé, dont nos pères voulurent perpétuer le souvenir par un usage singulier et touchant, qu'attestent les vieux mémoires de nos Archives. Chaque année, à un jour fixé, dans la grande salle de l'Hôtel de ville, le maire, les échevins et MM. du Conseil des *vingt-quatre* étant tous là en séance, on annonçait une députation de l'Académie, introduite, aussitôt, avec honneur. Alors, était apporté, en cérémonie, et déposé sur le bureau, un vase somptueux, rempli de fleurs belles et rares, du milieu desquelles s'élançait un ananas, le plus mûr, le plus beau qu'on pût voir. C'étaient d'exquises productions du nouveau jardin de l'Académie, offertes, par elle, en tribut, aux bienveillants magistrats de la cité. L'Académie remerciait la ville de ses bontés; la ville promettait de les lui continuer toujours.

Que, toutefois, cette généreuse concession de terrain, cette redevance de fleurs, ces cérémonies, ces compliments, tout ce bruit pour des vers, pour de la prose, eussent été pris en gré à la *Bourse découverte*, je vous le dirais, qu'avec quelque raison vous feriez difficulté de le croire. Toutes choses, quoi qu'il en soit, devaient, désormais, tourner à bien pour cette studieuse compagnie que, naguère, on avait voulu empêcher d'être. Elle était consultée souvent, et toujours avec fruit. Ainsi, plusieurs de nos édifices publics furent ornés d'inscriptions qu'on lui avait demandées; seulement, ces inscriptions étaient en langue latine; ce qui, déplaisant outre mesure à MM. de la *Bourse découverte*, leur avait été une favorable occasion de froncer et gémir sur nouveaux frais. Tant, néanmoins, qu'ils n'en virent mettre qu'au grand Jardin de Botanique, et même à la Douane (quoique déjà si proche d'eux), ils

avaient paru prendre patience, non, cependant, sans murmurer quelquefois. Mais, un jour, comme ils arrivaient à la *Bourse découverte*, quel spectacle inopiné s'offrit, tout-à-coup, à leurs yeux ! Un immense Méridien venait d'y être posé, tout à l'heure, en lieu très apparent, avec une longue, longue inscription (encore en latin, hélas ! ) qu'ils jugèrent, tous, cacher quelque profond mystère. Il faut renoncer à peindre, en une telle rencontre, leur étonnement, leur indignation et leur colère. Ce ne pouvait être (pensèrent-ils unanimement) qu'une noire vengeance de l'Académie, qui, sachant bien qu'ils ne l'avaient jamais aimée, venait les braver, les insulter jusque dans leurs foyers. Au reste, ce latin (selon ce que conjectura maître Lasnon), devant, de toute nécessité, être injurieux pour eux, et, de plus, attentatoire à leur honneur, c'était le cas d'une prompt action en justice ; sur quoi il importait (disait-il) de consulter, sans retard. Tous, donc, étaient sortis, à l'heure même, outrés, courroucés et menaçants. Que leur dirent, cependant, deux ou trois sages avocats, qu'ils étaient allés visiter, tous ensemble ? c'est ce qu'on n'a jamais pu bien précisément savoir. Seulement, quoi que maître Lasnon voulût dire, on n'assigna point l'Académie. Plaider est toujours chose scabreuse ; et, dans cette affaire du testament, il y avait eu, pour eux, tant de mécompte ! c'était à dégoûter, pour long-temps, des procès ! — Du reste, à dater de ce temps-là, on ne les vit plus si rieurs ni si badins qu'autrefois. Moins favorables que jamais (vous le pouvez bien croire) aux sciences, aux arts, aux lettres, ils s'abstenaient, quoi qu'il en soit, d'en parler (tout haut du moins) ; mais, surtout, de regarder cette mystérieuse inscription, qui, naguère, leur avait fait tant de mal, qui, aujourd'hui même, les préoccupait encore, et devait, hélas ! les offusquer toujours.

Pour l'Académie, après avoir ainsi glorieusement triom-

phé de tant d'ennemis du dehors et du dedans, libre, désormais, de tous autres soins, elle s'évertuait, de plus en plus, et faisait de son mieux. Toujours, donc, et plus que jamais, il y fut lu des vers, de la prose, des dissertations et des mémoires; toujours il y fut décerné des prix, rédigé des Inscriptions (et, encore, en langue latine, quoique certains esprits chagrins en eussent pu dire); toujours, enfin, on y écrivait, on y discourait, on y délibérait; — même, si je suis bien informé, on y riait, aussi, quelquefois.

---



# NOTES

sur les

## OBÉLISQUES DE ROME,

PARTICULIÈREMENT

SUR CEUX DE LA VILLA TORLONIA,

SUR LE LUXOR ET AUTRES,

Lues à l'Académie royale de Rouen, dans sa Séance du 12 Juillet 1844;

PAR A.-G. BALLIN,

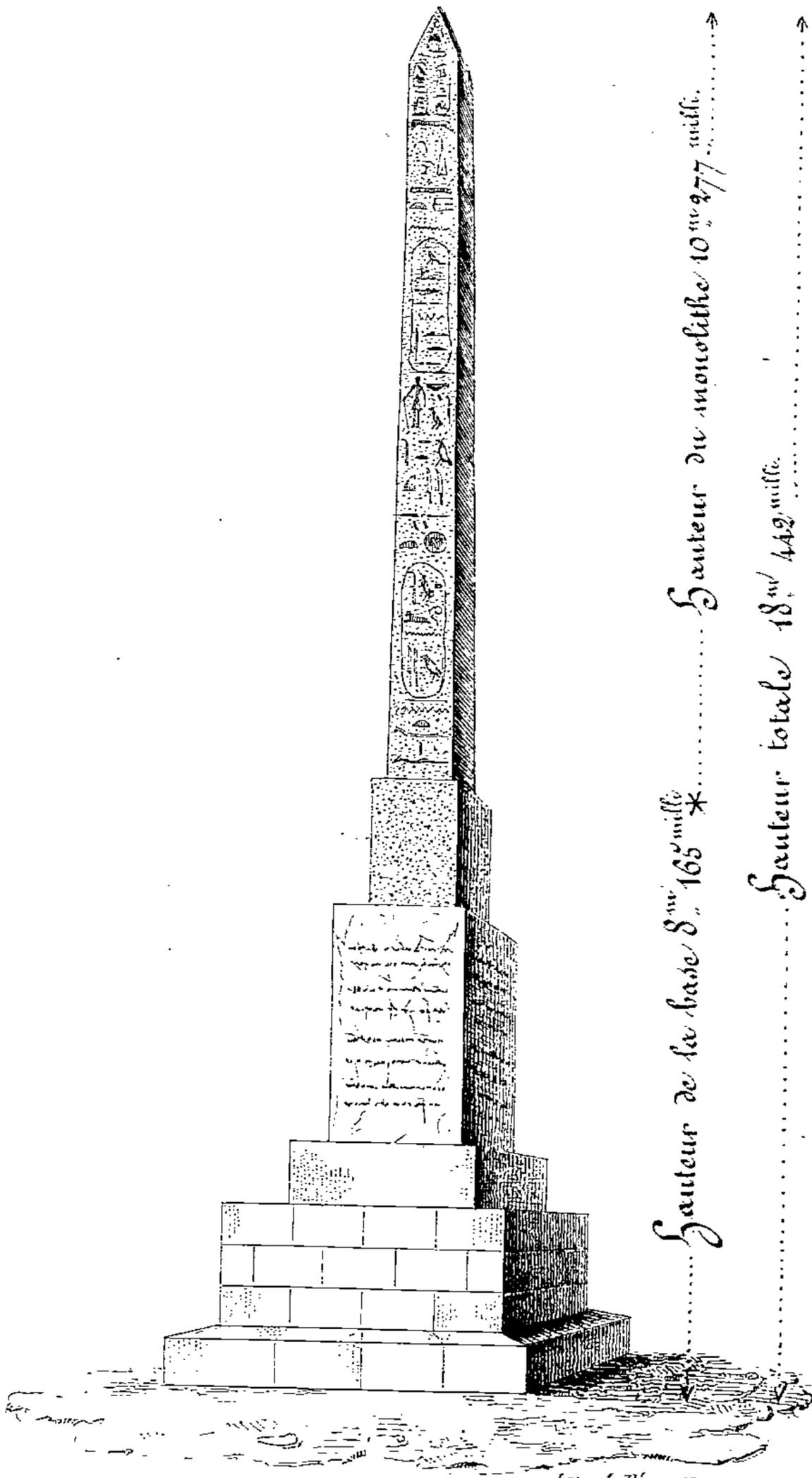
*archiviste.*



Parmi les monuments dont s'enorgueillit Rome, on distingue onze obélisques<sup>1</sup> d'Égypte, attestant à la fois la grandeur des Césars qui les ont rapportés, comme d'impérissables trophées, et la magnificence des papes qui les ont érigés dans les lieux où on les voit aujourd'hui; car il n'en est aucun qui ait conservé sa première place. En voici

<sup>1</sup> Ce mot vient du grec *obéliskos*, petite broche, brochette, diminutif d'*obélos*, broche. Expression analogue à celle d'*aiguille*, que nous appliquons, par antiphrase, à ces énormes monolithes.





VUE DE L'UN DES OBÉLISQUES.  
 Torlonia.

l'indication succincte, dans l'ordre chronologique de leur dernière érection :

I. L'OBÉLISQUE DU VATICAN, apporté d'Égypte par Caligula, qui le fit placer dans le cirque du même nom, fut transféré, en 1586, au milieu de la grande place du Vatican, ou place Saint-Pierre, et posé sur quatre lions de bronze, par Dominique Fontana et par ordre de Sixte V. C'était le seul qui fût resté debout, et c'est à cette heureuse circonstance qu'il doit sa conservation; mais il n'a point d'hiéroglyphes. Sa hauteur est de . . . . . 25 m. 367 mill.

Les trois marches et les deux piédestaux, avec l'ornement supérieur et la croix, en portent l'élévation totale à. . . . . 40 285

II. L'OBÉLISQUE ESQUILIN, est l'un des deux (v. n° 8) qui ornaient, anciennement, le magnifique mausolée d'Auguste. Il a, de hauteur . . . . . 14 751, en y joignant la base, l'étoile et la croix dont il est surmonté, on trouve . . . . . 25 535

C'est le même pape qui, en 1587, le fit ériger en face de la basilique libérienne.

III. L'OBÉLISQUE DE SAINT-JEAN DE LATRAN, le plus grand et le plus beau des obélisques connus, haut de . . . . . 32 m. 184 mill. s'élève, avec son piédestal et sa croix, à 45 705.

C'est celui que Pline dit avoir été érigé à Thèbes, et dédié au Soleil, par Ramsès-le-Grand (Sésostris), et respecté par Cambyse; on prétend même que César-Auguste se fit aussi scrupule de le renverser. Quoi qu'il en soit, cela n'empêcha pas Constantin de s'en emparer, pour le transporter à Constantinople; déjà, il l'avait amené dans le port d'Alexandrie, lorsque la mort ne lui permit pas d'effectuer son projet. Constance, son fils, préféra l'envoyer à Rome, où il le dressa, dans le grand cirque, en 357. On ne sait à quelle époque, ni par quel accident il fut renversé, brisé et

enfoui, par la suite des temps, à plus de 3m. au-dessous du sol<sup>1</sup>. C'est encore à Fontana et à Sixte V que revient la gloire de l'avoir exhumé, restauré et dressé de nouveau, en 1588, ce qui présentait d'immenses difficultés.

IV. Enfin, le même pape érigea encore, en 1589, sur la place du Peuple, l'OBÉLISQUE FLAMINIEN, haut de 23m. 914m.; son piédestal et les armoiries du pape, avec la croix qui les surmonte, le portent à . . . 36 430.

On sait que César-Auguste est le premier qui fit connaître les obélisques à Rome, où il en apporta deux d'Héliopolis : il plaça l'un dans le grand cirque, c'est celui que je viens de mentionner et qu'il dédia au Soleil; l'autre dans le Champ-de-Mars, pour servir de gnomon, et qui se retrouvera au numéro 10.

V. L'OBÉLISQUE PAMFILI, ainsi appelé du nom de la famille à laquelle appartenait Innocent X, qui le fit ériger en 1651; trouvé dans le cirque de Caracalla et transporté à la place Navone, il s'élève sur l'admirable fontaine construite par le même pape. Sa hauteur, de . . . . . 16m. 539m. est portée à . . . . . 30 172 par le rocher de la fontaine, la base, le piédestal et les armoiries qui le terminent.

VI. L'OBÉLISQUE DE MINERVE n'a que . . . . . 5m. 470, mais l'éléphant qui le supporte, le piédestal et la croix, lui donnent en tout. . . . . 12 690. Ce petit obélisque, érigé en 1667, par Alexandre VII, a

<sup>1</sup> Il fut trouvé en trois morceaux, dont le plus grand a 14 m. 60 c. de hauteur; son poids est évalué à 260 mille kilogrammes; le deuxième fragment a 9 m. 70 c., et pèse 130 mille kilogrammes; le troisième a 8 m. 70 c., et pèse 70 mille kilog. Les trois, réunis, doivent donc peser 460 mille kilogrammes, malgré les retranchements qu'ils ont subis pour leur réunion. Le côté de la grande base a environ 3 m., celui du haut se réduit à 2 m. 50 c. (*Voyage du Luxor*, ouvr. qui sera cité plus loin, p. 22 et 29.)

été découvert ainsi que le suivant, à peu de distance des ruines du temple d'Isis.

VII. L'OBÉLISQUE DE LA ROTONDE, trouvé près de l'église Saint-Mahut, fut relevé par ordre de Paul V, dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, et transféré, depuis, sur la place du Panthéon, par Clément XI, en 1711. Haut seulement de . . . . . 6m.340m.

il s'élève avec l'escalier, la fontaine, le piédestal et la croix, à . . . . . 14 517

VIII. L'OBÉLISQUE QUIRINAL est haut de . . 14 639

et, compris le stéréobate, le piédestal et la croix, de . . . . . 28 943

Sixte V, ayant exhumé l'un des deux obélisques du mausolée d'Auguste, ainsi que je l'ai dit précédemment (n<sup>o</sup> 2), Pie VI ordonna, en 1783, des fouilles pour découvrir le second, qui fut heureusement trouvé et érigé, en 1786, devant le palais pontifical.

IX. L'OBÉLISQUE DE SALLUSTE, haut de . . 13m.913m. et, compris les deux piédestaux, avec la croix, de . . . . . 30 151.

Il gisait dans les jardins de l'historien latin, au bout de la vallée qui sépare le Quirinal du Pincio. Après avoir été érigé dans la *Villa Ludovisi*, Clément XII le transféra près de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, puis, Pie VI le fit reporter, en 1789, sur le Pincio, devant l'église de la Trinité-du-Mont, où il est encore.

X. L'OBÉLISQUE SOLAIRE OU DU CHAMP-DE-MARS, et, plus ordinairement aujourd'hui, du MONT CITORIEN, a, de hauteur. . . . . 21m.791m. et, avec son soubassement et le globe qui le surmonte. . . . . 33 972

C'est l'un des deux obélisques qu'on doit à César-Auguste; on l'appelle *Solaire*, à cause de l'usage astronomique auquel il fut destiné (v. n<sup>o</sup> 4). Resté debout dans

le Champ-de-Mars, jusqu'à l'attaque de Robert Guiscard, en 1081, il fut alors renversé, brisé, et, par suite, enfoui. Benoît XIV fit exécuter des fouilles pour le retrouver, mais l'abandonna de nouveau comme irréparable, et ce fut Pie VI qui en fit réunir les morceaux et le fit dresser, en 1792, pour l'ornement de la place du tribunal Innocentin.

XI. L'OBÉLISQUE AURÉLIEN OU DE LA PROMENADE, a, de hauteur . . . . . 9 m. 247 m. et, avec les gradins, le piédestal et les autres accessoires. . . . . 17 265

Cet obélisque, trouvé dans le cirque d'Héliogabale, et restauré par Aurélien, fut érigé sur le Pincio, par Pie VII, en 1823, comme pour unir la splendeur romaine aux agréments de cette belle promenade.

XII. On peut encore mentionner un douzième obélisque, celui du MONT CÉLIUS, trouvé dans les jardins d'*Araceli*, sur le Capitole; monument particulier de la villa Mattei, le prince de la Paix en fit la translation dans la sienne en 1817, et le posa au milieu d'un pré; c'est le plus petit des obélisques, puisqu'il n'a que 2<sup>m</sup> 682<sup>m</sup>, et, avec les accessoires, 12<sup>m</sup> 236<sup>m</sup>; mais on croit que ce n'est qu'un fragment d'un obélisque beaucoup plus grand. Il se compose de deux morceaux, dont un seul est couvert d'hiéroglyphes tout semblables à ceux de l'obélisque de la Rotonde (n° 7).

Si nous reprenons ces obélisques, dans l'ordre décroissant de leur hauteur, sans leurs soubassements, nous aurons :

- 1° L'obélisque de St-Jean-de-Latran. (III) plus de 32 m.
- 2° du Vatican. . . . . ( I ) plus de 25
- 3° Flaminien. . . . . ( IV ) près de 24
- 4° du Mont Citorien. . . . . ( X ) près de 22
- 5° Pamfili. . . . . ( V ) plus de 16
- 6° Esquilin. . . . . ( II ) près de 15
- 7° Quirinal. . . . . (VIII) plus de 14

- 8° de Salluste . . . . . ( IX ) près de 14  
 9° Aurélien. . . . . ( XI ) plus de 9  
 10° de la Rotonde. . . . . ( VII ) plus de 6  
 11° de Minerve. . . . . ( VI ) plus de 5  
 et 12° du Mont Célius. . . . . ( XII ) près de 3

Qu'on me permette de faire ici une petite digression :

Napoléon avait conçu le projet de doter la capitale d'un obélisque d'Égypte, pour éterniser, parmi nous, le souvenir de son admirable expédition; mais les événements qui se succédèrent avec tant de rapidité, l'empêchèrent toujours de se livrer à une entreprise qui ne fut achevée que long-temps après lui.

Le nouveau gouvernement reprit ce projet; il obtint, de Méhémet-Ali, le don des obélisques qui décoraient l'entrée du magnifique PALAIS DE LUXOR<sup>1</sup>, et la promesse de sa protection pour leur enlèvement. Un bâtiment fut, en conséquence, construit exprès au port de Toulon, et mit à la voile le 15 avril 1831.

M. de Verninac Saint-Maur, capitaine de corvette, a fait connaître, dans son *Voyage du Luxor en Égypte* (Paris 1835, Arthus Bertrand, éditeur), les détails pleins d'intérêt de cette importante expédition, dont le commandement lui avait été confié. Je me bornerai à rappeler que le monolithe fut abattu, le 31 octobre 1831, en 25 minutes, et embarqué le 19 décembre suivant; le 12 août 1833 il était à Cherbourg; nous l'avons vu arriver à Rouen le 14 septembre, et, le 23, à une heure après midi, il entra à Paris, où il ne fut débarqué que le 9 août 1834<sup>2</sup>, et dressé sur la place de la Concorde le 25 octobre 1836.

<sup>1</sup> LUXOR est le nom moderne d'un pauvre village près de Thèbes, et, par suite, il a été adopté pour désigner le palais voisin, l'obélisque que nous y avons enlevé, et même le bâtiment qui l'a transporté. Quelques-uns écrivent *Luq̄sor* et *Louq̄sor*.

<sup>2</sup> M. de Verninac assure que les frais de transport de cet obélisque à Paris, n'ont pas dépassé 500,000 fr. de dépenses extraordinaires.

Les obélisques de Luxor sont de Ramsès III (Sésostris); chacun était placé sur deux socles qui n'avaient guère plus de 3 m. d'élévation. A peu près égaux en hauteur, à un mètre et demi près, on eut des motifs de préférer le moins grand pour le transférer à Paris. Sa hauteur est de 22 m. 80 c., que la restauration du *pyramidion*<sup>1</sup> a portée à 24 m.; sa largeur à la base est de 2 m. 42 c. et se réduit à 1 m. 50 c. par le haut. Son volume est de 84 mètres cubes, dont le poids total est évalué à 230 mille kilogrammes<sup>2</sup>.

Ainsi, Rome n'a que deux obélisques supérieurs à celui de Paris et un qui peut être considéré comme égal.

Arles possède aussi un obélisque qu'on croit égyptien, quoiqu'il ne porte aucun hiéroglyphe; on suppose qu'il a été débarqué du temps des empereurs sur le bord du Rhône, où il s'est enfoncé dans le sable, de manière que la pointe seule était apparente. En 1675, on le transféra sur l'une des principales places de la ville, où il fut érigé, l'année suivante, sur un piédestal orné de quatre lions de marbre et consacré à la gloire de Louis-le-Grand. Il a 17 m. de haut, et, quoique son poids soit évalué à 100 mille kilogrammes, les dispositions furent si bien prises, qu'un

<sup>1</sup> C'est la petite pyramide qui termine les obélisques.

<sup>2</sup> L'obélisque de Théodose, tout semblable au nôtre, existe encore sur la place de l'Hippodrome, à Constantinople. (*Mag. Pitt.*, page 177. — 1840.)

*Le Magasin pittoresque* fait aussi mention (p. 187 — 1835,) d'un obélisque écossais du granit le plus dur, dans des proportions moins élancées que ceux d'Égypte, puisque sa hauteur n'étant que d'environ 6 m. 1/2, sa base a plus d'un mètre de côté. On l'appelle PIERRE DE SUÉNO, et l'on en ignore l'origine, mais on le croit antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle; il est sculpté de deux côtés. Le même recueil fait connaître qu'il existe dans l'Hindoustan des monolithes de grandes dimensions en forme de colonnes; il en cite une de 17 mètres en granit brun, située aux environs de Mangalore (p. 97 — 1838.)

quart d'heure suffit pour le lever de terre et le mettre sur son piédestal<sup>1</sup>.

Enfin je ne dois pas manquer de mentionner un obélisque français en marbre, de 4 m. 352 mill. de haut. C'est celui qui a été sculpté, vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle, par François Anguier, né à Eu. Consacré d'abord à la mémoire de Henri I<sup>er</sup>, duc de Longueville, il fut placé sur le tombeau de Henri II, son fils, mort à Rouen en 1663, et se trouve maintenant au Musée de la Sculpture française<sup>2</sup>.

Disons maintenant qu'un citoyen romain, qui fait un usage vraiment royal de ses richesses, a conçu la noble pensée de prouver que l'Italie moderne peut rivaliser avec le génie et la puissance de l'antique Égypte.

Il existe, dans les États sardes, un petit village nommé BAVENO, situé sur la rive occidentale du lac Majeur, près de la route du Simplon; habité par quelques pauvres pêcheurs, il donne son nom au mont qui le domine, et dont les flancs renferment d'immenses roches de granit; d'où l'on croit que saint Charles Borromée a tiré ses matériaux pour la construction de la vaste église métropolitaine de Milan. Le voyageur qui le gravit est récompensé de ses fatigues par une admirable perspective : les monts environnants, blanchis par la neige, paraissent plus distincts à l'horizon, qu'ils terminent de toutes parts; d'un côté s'élèvent les roches de Baveno, de l'autre, celles de Laveno, qui semblent prêtes à se précipiter dans les eaux du lac où se reflète leur image. Au loin, sur la droite, on aperçoit la montagne de Notre-Dame-du-Mont, près de Varèse, dont la teinte azurée se perd au milieu des vapeurs

<sup>1</sup> *Dictionnaire géographique, etc. de la France*, par l'abbé Expilly. Paris, 1762.

<sup>2</sup> *Magasin pitt.*, p. 414. — 1833.

de l'atmosphère. Enfin, le spectateur voit converger à ses pieds les trois sinuosités du lac, incessamment sillonné de mille barques légères, et contemple ces îles enchantées auxquelles saint Charles Borromée a donné son nom.

C'est là, c'est à Baveno que le prince TORLONIA demanda les deux obélisques dont il voulait décorer sa somptueuse villa.

Le granit de Baveno est rose, comme celui d'Égypte ; il se compose de grains microscopiques de quartz blanc, de feldspath rouge, et de mica noir, qui forment des veines plus ou moins marquées ; les obélisques dont je parle ont le rare mérite d'être entièrement de la même nuance, ce qu'il est fort difficile d'obtenir, même pour des pièces de petite dimension. Ce granit est susceptible de recevoir un très beau poli, et sa pesanteur spécifique, comparée à celle du granit rose d'Égypte, est comme 2607 à 2654, différence presque nulle.

A 246 mètres au-dessus du niveau du lac, la mine détacha de la roche deux énormes masses qui furent ensuite roulées peu à peu, avec des efforts inouïs, au travers des rochers escarpés, jusqu'à l'endroit où elles purent être plus facilement dégrossies, pour prendre la figure pyramidale, et ce fut déjà un travail considérable ; on les ajusta, alors, sur chacune trois grosses poutres, qu'il fallut faire glisser jusqu'au bord du lac, à 3700 mètres de la carrière, par des précipices et des ravins où les hommes ne peuvent monter et descendre qu'à grand'peine ; puis on les embarqua sur deux bateaux plats, qui, se dirigeant sur Sesto-Calende, descendirent le Tésin, et les conduisirent, par le grand Canal, à Milan, où, après un trajet de 98 kilomètres, qui ne fut pas sans danger, elles furent débarquées pour recevoir leur forme définitive. Voici la dimension de chaque obélisque : la hauteur est de 10 mètres 277 millimètres ; les quatre côtés de la base ont chacun

1 mètre 117 millimètres, qui se réduisent, par le haut, à 67 centimètres; la solidité et le poids de chacun sont de 8 mètres 510 centimètres 475 millimètres cubes, et de 22,187 kilogrammes 830 grammes. Ils prennent donc le neuvième rang parmi les monolithes égyptiens de Rome.

Le travail achevé, ils furent replacés sur les mêmes bateaux, qui, par le canal de Pavie, rentrèrent dans le Tésin, débouchèrent dans le Pô, passèrent par Plaisance, Crémone, Guastalla, Pontelagoscuro, jusqu'à la Cavanella, l'un des canaux de navigation intérieure sur la gauche du Pô, et cette seconde navigation n'est pas moindre de 380 kilomètres. De là, ils suivirent l'Adige, pour gagner Brondolo par un autre canal<sup>1</sup>, traversèrent la Lagune en vue de Chioggia, et se rendirent enfin à Venise, par un troisième trajet de 124 kilomètres.

Ces travaux d'extraction, d'embarquement et de débarquement, cette navigation si pénible, donnent déjà une grande idée de l'entreprise du prince Torlonia, et, pourtant, c'était peu de chose en comparaison des nouvelles difficultés qui restaient à vaincre.

Alexandre Cialdi, capitaine de la marine pontificale, fut chargé de se procurer un bâtiment qui pût naviguer en mer, et remonter, avec l'énorme charge des deux monolithes, le Tibre, dont la profondeur n'est, en temps ordinaire, que de 1 mètre  $3\frac{1}{4}$  centimètres à 1 mètre 78 centimètres. Après l'avoir trouvé, par un heureux hasard, dans le port de Civita-Vecchia, et équipé selon ses vues, il lui imposa le nom de *Fortuné*, et fit voile pour Venise,

<sup>1</sup> Ici se place incidemment l'observation que les canaux intérieurs du royaume lombardo-vénitien, n'occupent pas, dans l'opinion des géographes et des savants, le rang que méritent leur ancienneté, leur capacité, leur développement et les travaux d'art qui s'y trouvent. (Note du Rédacteur italien.)

où il arriva le 15 août 1839, en quarante-deux jours d'une navigation très orageuse. Les obélisques l'y avaient précédé de cinq jours.

Les mâts et le pont du *Fortuné* furent enlevés par les ordres du capitaine, pour établir sur la cale un échafaudage propre à recevoir, sans fatigue pour le bâtiment, les deux obélisques, qu'il y fit déposer en présence du commandant de la marine autrichienne, d'un grand nombre de personnages de distinction, et d'une foule de curieux; deux cent cinquante hommes furent employés à cette opération, qui s'effectua, le 29 août, en deux heures et demie. Les jours suivants furent employés à consolider les deux obélisques, ainsi qu'à replacer les mâts et le pont; ces dispositions achevées, le *Fortuné* déploya ses voiles, le 5 septembre, par un vent favorable qui le conduisit, en quatre jours, à l'île de Méléda, près de Raguse, où il fut assailli d'une furieuse tempête, qui le força de s'abriter, à deux reprises différentes, dans la rade de Durazzo, après avoir essuyé des coups de mer d'une violence extraordinaire. Cependant, le calme s'étant rétabli, le *Fortuné* continua son voyage, doubla le cap Sainte-Marie, près de Tarente, où il éprouva une nouvelle bourrasque, et entra dans le port de Cotrone, le 22 au soir. Le 27, il passa entre les fameux écueils de Carybde et de Scylla, arriva le lendemain à Gaëte, d'où il partit le 1<sup>er</sup> octobre, et, après une navigation de 2200 kilomètres, il entra, le 2, dans le canal Fiumicino, qui conduit à Rome.

Les eaux de ce canal s'élevaient alors à 1 mètre 78 centimètres, précisément le tirant d'eau du *Fortuné*; dès le lendemain, remorqué par des buffles, il remonta jusqu'à l'escalier de Saint-Paul, à 35 kilomètres de l'embouchure du canal dans le Tibre.

Je ne m'arrêterai pas à décrire la joie des navigateurs,

l'admiration des Romains, et la visite que le Saint Père daigna faire à bord du *Fortuné*.

Le voyage devenait de plus en plus difficile ; on hésita si l'on devait tenter le transport par terre , ou continuer la voie d'eau ; l'un et l'autre parti semblaient presque également impraticables ; cependant , le capitaine Cialdi se prononça pour le dernier , et son avis prévalut , malgré la vive opposition qu'il rencontra.

Il fallait , après avoir traversé la ville de Rome , remonter le Tévérone , dont le lit, si peu profond qu'il n'a guère plus d'un mètre dans certains endroits , est encombré d'obstacles naturels et de constructions hydrauliques.

L'intrépide Cialdi n'en est pas découragé ; il explore le trajet à parcourir , et persiste dans son dessein ; il ordonne les préparatifs nécessaires , tant dans le lit que sur les bords de la rivière. Le 25 novembre , une crue le favorise , les eaux s'élèvent de 58 centimètres , il en profite habilement : le *Fortuné* , qui , dans l'intervalle , était parvenu à Ripagrande , remonte , dans cette journée , 1372 mètres à l'aide des buffles et des cabestans , et arrive au pont de Sixte ; le lendemain , malgré la rapidité du courant , devenu torrentueux , il remonte encore 2735 mètres , et sort de l'enceinte de Rome , près de la voie Flaminienne , au milieu d'innombrables curieux qui , sur les bords du Tibre , sur les ponts , aux fenêtres , aux balcons , se montraient avides de contempler le spectacle si extraordinaire d'une semblable navigation dans l'intérieur de la ville. Cependant , l'eau croissait outre mesure , et menaçait d'opposer une résistance insurmontable ; de nouveaux et prompts efforts pouvaient seuls triompher du danger ; ils furent tentés avec bonheur , on s'engagea dans le Tévérone , et , en quelques heures , on parcourut plus de 10 kilomètres ; le *Fortuné* était arrivé au terme de sa navigation. Un grand travail restait à exécuter : le bâtiment,

tout chargé, avec ses mâts, son équipage, ses canons, devait continuer son voyage par terre, jusqu'au lieu de l'érection des obélisques. Une pluie abondante, un froid intense, ne ralentirent point le zèle de Cialdi, le courage des travailleurs; une espèce de cale fut placée sous le bâtiment encore à flot, pour servir à faire glisser sur le chemin préparé à cet effet, et dont la pente n'était pas moindre de neuf pour cent, sur une longueur de 60 mètres, une masse qu'on évaluait à 95,000 kilogrammes; les dispositions furent si bien calculées, qu'en 25 minutes, le *Fortuné* fut tiré sur la berge; le neuvième jour, qui était le 9 janvier 1840, il avait parcouru 2818 mètres, et entra dans la villa Torlonia, en présence d'une nombreuse réunion de personnages de haute distinction, et d'un grand concours de peuple, au bruit du canon, des tambours, de la musique et des acclamations de tous les assistants<sup>1</sup>.

Voici le résumé de l'itinéraire parcouru :

De la carrière de Baveno au bord du lac Majeur.		3 kil. 700 m.	
A Sesto-Calende et Milan.....	98		100
A Pavie, Plaisance, Crémone, Guastalla, Ponte di Lagoscuro (près de Ferrare), et le canal de la Cavanella (près d'Adria).....	380		500
A Chioggia et Venise.....	123		950
A l'île Méléda (près de Raguse), Durazzo, Aulona, cap Sainte-Marie de Leuca, golfe de Tarente, Cotrone, phare de Messine, Gaëte et Fiumicino.....	2,225		795
A l'escalier de Saint-Paul.....	34		900
A Ripagrande et Renella, près du pont de Sixte.....	1 kil. 372		
A l'enceinte de Rome.....	2	735	} 10 , 237
A l'entrée du Tévéroné ou Aniéné....	3	030	
Au terme de la navigation.....	3	100	
Transport par terre à destination*.....		2	818
<b>TOTAL des distances parcourues.....</b>			<b>2,880 kilomètres.</b>

\* La vitesse de locomotion par terre fut, dans les parties de niveau ou à peu près, de 1 mè. par minute, et de 70 c. seulement dans les montées.

Tant d'efforts, tant de dépenses avaient pour but, de la part du prince, d'élever un monument de piété filiale à la mémoire de ses nobles parents; il fallait donc que des inscriptions pussent révéler cette pieuse destination aux siècles à venir, et il voulut que ces inscriptions fussent empruntées aux hiéroglyphes de l'antique Egypte; elles furent composées par le savant philologue Ungarelli, et gravées avec le plus grand soin sur les quatres faces de chaque obélisque. Elles font connaître qu'ALEXANDRE TORLONIA, DUC DE CERI, PRINCE DE CIVITELLA CESI, a dédié l'un à JEAN, DUC DE BRACCIANO, son père, et l'autre à sa mère, la DUCHESSE ANNA MARIA.

Les piédestaux reproduisent à peu près les mêmes inscriptions en vers latins.

Je dois ajouter que l'érection des monolithes sur leurs bases, qui ont plus de 8 mètres de haut, eut lieu d'après les plans et sous la direction du chevalier Nicolas CARNEVALI, jeune architecte qui l'exécuta avec un succès complet, aux applaudissements d'un innombrable concours de personnes de tout rang, parmi lesquelles on remarquait, sur le balcon du palais, le pape Grégoire XIV, entouré de ses cardinaux<sup>1</sup>, le roi Louis de Bavière, le prince et la princesse Torlonia.

Le prince donna, à cette occasion, non seulement à ses illustres hôtes, mais au peuple, deux fêtes splendides, où il déploya la plus grande magnificence.

Ces renseignements sont extraits d'un superbe in-4° de 90 pages, orné de 18 planches, imprimé à Rome, par Salviucci, en 1842, sur papier fabriqué exprès<sup>2</sup>, et conte-

<sup>1</sup> Pacca, Lambruschini et Tosti.

<sup>2</sup> Le filigrane porte ces mots : TRASPORTO ED INNALZAMENTO DEGLI OBELISCHI TORLONIA.

L'ouvrage est intitulé : SUGLI OBELISCHI TORLONIA. RAGIONA-

nant l'histoire, en langue italienne, des deux monolithes, depuis leur extraction dans la carrière de Baveno, jusqu'à leur érection dans la villa Torlonia, avec tous les détails techniques des procédés employés pour atteindre le but proposé.

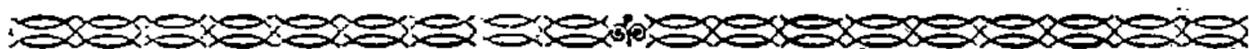
Ce livre, rare et précieux, a été offert, par le Prince lui-même, à M. CAPPLET, d'Elbeuf, qui, au retour du nouveau voyage qu'il vient de faire à Rome, me l'a communiqué, et j'ai pensé, Messieurs, qu'il pourrait vous être agréable d'avoir une idée d'une entreprise si remarquable par les nombreuses difficultés qu'elle présentait, et par les dépenses considérables qu'elle a dû exiger.

Après cette lecture, M. Ballin a entretenu l'Académie d'un autre livre, offert également à M. Capplet par le prince Torlonia<sup>1</sup>; c'est une magnifique édition des POÉSIES DE VICTOIRE COLONNA, corrigées sur divers manuscrits, et publiées avec la vie de cette femme célèbre, et l'addition des pièces omises dans les précédentes éditions ou même inédites, par le chevalier Pierre Visconti.

**MENTO STORICO-CRITICO DI FRANCESCO GASPARONI**; il a été dédié au prince, par son frère, Charles Torlonia, qui a fait graver en même temps une médaille de grand module (69 mill.), représentant, d'un côté la face du prince, et de l'autre les deux obélisques.

<sup>1</sup> Le prince est allié, par sa femme, à l'illustre famille Colonna: c'est ce qui l'a porté à faire les frais de ce beau volume in-8° de 628 pages, imprimé à Rome, en 1840, par Salviucci, sur papier vélin fabriqué exprès.

---



DU

# RÉGIME DOTAL

SUIVANT LA COUTUME DE NORMANDIE,

Pour faire suite

## A l'histoire du Régime dotal

SOUS LE DROIT ROMAIN ET SOUS LE DROIT ÉCRIT ;

PAR M. HOMBERG.



Les dispositions de la coutume de Normandie sur les statuts matrimoniaux paraissent empruntées bien plutôt au droit barbare qu'au droit romain.

Comme sous toutes les coutumes d'origine germanique, le douaire (*heritagium*) y joue un grand rôle. La femme le gagne au coucher<sup>1</sup>. Il est coutumier ou préfix. Coutumier, il consiste dans l'usufruit du tiers des immeubles que le mari possède au jour de la célébration du mariage, ou qui lui étoient depuis par succession directe. Préfix ou conventionnel, il peut consister dans une somme d'argent une fois payée, ou bien dans une rente annuelle ou viagère ; mais jamais il ne peut excéder en valeur le douaire coutumier, c'est-à-dire le tiers en usufruit<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Art. 367 de la *Coutume*.

<sup>2</sup> Art. 371 et 374. *Basnage*, 1548. *De l'état des personnes*, 2, 135. Ce qui distingue essentiellement ce douaire de l'usufruit romain, c'est que, dès le mariage, le droit de la femme existe sur les biens qui le constituent.

Après la dissolution du mariage, la femme a droit, dans une certaine proportion, au partage des conquêts<sup>1</sup>, qui sont ainsi réputés le fruit de la collaboration commune<sup>2</sup>. Ce droit, si elle décède la première, appartient à ses héritiers, ce qui prouve qu'il n'est pas un simple droit de survie, comme quelques expressions de la coutume pourraient le faire penser, et ce qui a autorisé un auteur fort recommandable, M. Ducastel, à soutenir que la coutume de Normandie était une véritable coutume de communauté, malgré la disposition de l'art. 389 dont la rubrique est : *point de communauté entre mariés*.

Enfin, la dot apportée par la femme à son mari est appelée, comme dans les lois barbares et les coutumes germaniques, *maritagium*, mariage, et, sur cette dot, la femme fait à son mari, sous le nom de don mobil, un présent de noces qui, sans doute, fut autrefois le prix du *mundium*, comme la *meta* des Lombards, comme le *witemond* des Bourguignons, ou comme enfin cette dot mobilière, cette *dos legitima* qui figure dans toutes les lois barbares<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> La femme, après la mort du mari, a la moitié en propriété des conquêts faits en bourgage, constant le mariage; et, quant aux conquêts faits hors bourgage, la femme a la moitié, en propriété au Baillage de Gisors et en usufruit au Baillage de Caux, et le tiers en usufruit aux autres Baillages et Vicomtés. (Art. 329.)

<sup>2</sup> C'est ce que la loi salique appelle *Elaboratum*.

<sup>3</sup> L'achat de la femme, par son mari, est consacré, en termes très positifs, par les lois de Frothon III, roi de Danemarck. *Comm. Saxo gramen.*, lib. 5. Le don mobil peut, il est vrai, comprendre des immeubles; mais c'est sans doute par l'effet d'une dégénérescence, car le nom indique que, dans l'origine, il ne devait s'exercer que sur les meubles.

Pour compléter le tableau du statut matrimonial de la Coutume de Normandie, il resterait à parler du droit aux meubles et du droit de viduité.

Le droit accordé à l'époux survivant, de prendre une part dans les meubles de son conjoint prédécédé, constitue évidemment un des caractères de la communauté de biens, et vient à l'appui de

La dot, en principe, est aliénable ; c'est la disposition formelle de l'art. 538, qui porte textuellement : « Quand le  
« mari, *du consentement de sa femme*, ou la femme, *de l'autorité ou consentement de son mari*, ont vendu et aliéné,  
« les contrats sont bons et valables, et n'y sont la femme  
« ni ses héritiers recevables, cessant minorité, dol, fraude,  
« déception d'autre moitié du juste prix, force, menace ou  
« crainte, telle qui peut tomber en l'homme constant : car  
« la seule révérence et crainte maritale n'est suffisante.

Ne semble-t-il pas que le rédacteur de cet article ait voulu prendre le contre-pied de la loi de Justinien<sup>1</sup>, qui déclare la dot inaliénable même avec le consentement de la femme, *etiam uxore consentiente* ?

Et pourtant, cette contradiction n'est qu'apparente ; car il résulte des deux articles suivants que, si le prix du bien dotal n'a pas été *converti* au profit de la femme, celle-ci doit en avoir la *récompense* sur les biens de son mari, et, qu'en cas d'insuffisance de ces derniers biens, elle peut s'adresser aux détenteurs de ses biens dotaux, lesquels ont seulement l'option, ou de les lui délaisser, ou de lui en payer *le juste prix*<sup>2</sup> au jour de la dissolution du mariage. Or, d'après les principes du droit romain, conservés dans le droit écrit, la femme, dont la dot avait été indûment aliénée, ne pouvait inquiéter les tiers-détenteurs qu'autant que les deniers n'avaient pas été employés à son profit, et

l'opinion de Ducastel, qui soutenait que la Coutume de Normandie était une coutume de communauté, quant au droit de viduité, qui consistait dans l'usufruit de tous les biens de la femme, et qui était accordé au mari lorsqu'il avait eu de sa femme un enfant né vif, qui eût *crié et bret*, cet enfant fût-il mort avant la dissolution du mariage ; il paraît nous venir de la législation anglaise, et dérive évidemment de l'ancien droit coutumier usager et non écrit, établi sous les ducs.

<sup>1</sup> *L. Unic., cod. de Rei uxoriæ actione*, lib. 5, tit. 13.

<sup>2</sup> Art. 539 et 540 de la *Coutume*, 121, 124 et 125, des *Placités*.

que les biens de son mari ne suffisaient pas pour lui en répondre <sup>1</sup>.

Pourquoi donc ces deux points de départ tant opposés, pour arriver au même but?

Si nous osions, sur cette question, hasarder une opinion, nous dirions qu'à une époque où l'étude du droit romain était universelle, où son autorité était reçue comme raison écrite, lorsqu'elle ne pouvait l'être comme loi positive, où tous les jurisconsultes étaient imbus de ses doctrines, il a fort bien pu se faire que des textes, puisés dans les lois barbares, mais vieillis et devenus obscurs, aient reçu de la jurisprudence une interprétation toute romaine, et se soient trouvés ainsi amenés à des conséquences fort éloignées de leur origine.

On sait, en effet, que la coutume de Normandie, telle que nous la possédons aujourd'hui, n'a été rédigée qu'en 1584. Ce qui, jusqu'alors, avait été appelé le coutumier de Normandie et observé comme tel, était tout simplement l'œuvre privée d'un jurisconsulte, qui, sans mission officielle et sans sanction de l'autorité, avait écrit les coutumes de son temps <sup>2</sup>.

L'auteur de ce recueil, et l'époque à laquelle il a été

<sup>1</sup> L. XVII, ff. *De Fundo dotali et Novell.*, 61.

<sup>2</sup> Le style de tout le livre prouve assez que ce n'est pas à titre de loi qu'il a été écrit, et, s'il restait sur ce point quelque doute, il suffirait, pour le dissiper, de lire un prologue qui précède l'ouvrage, dans lequel l'auteur provoque en toute humilité les corrections et les additions qui seraient jugées nécessaires pour la perfection de son Recueil: « Pour ce que rien ne peut être trouvé parfait en ce que homme fait par étude, je requiers à ceux qui regarderont cette œuvre, qu'ils amendent ce qu'ils verront à amender, et y mettent ce qui y faudra, et en ôtent ce que lieu n'y tiendra et m'aident en toutes choses. » Assurément, comme le fait judicieusement observer mon confrère M. Daviel, dans ses *Recherches sur l'Origine de la Coutume de Normandie*, ce n'est point là le langage d'un législateur.

composé, sont restés inconnus. Nous savons seulement qu'il existait avant 1280, parce qu'une traduction en vers français en a été faite cette année-là<sup>1</sup>.

Or, les termes de cet ancien coutumier, au titre du *bref de mariage encombré*, avaient laissé en doute la question de savoir si la femme dont le mariage avait été encombré, en d'autres termes, dont la dot avait été aliénée par son mari avec son consentement, ou par elle avec l'autorité et le consentement de son mari, pouvait revenir contre cette aliénation.

Ce doute ne fut levé qu'en 1539, par un arrêt de règlement du Parlement de Normandie, rendu, toutes chambres assemblées, à l'occasion d'un procès qui s'était élevé entre une dame Cerisey de Fauguernon, veuve Gaston de Brézé, et un sieur Guillaume de Manneville, acquéreur des biens dotaux de cette dame. « Pour ce que puis aucun tems en ce pays  
« et ressort de la Cour, » dit Terrien, qui est le dernier commentateur de l'ancien coutumier normand, « les juges,  
« praticiens et advocats estayent en grande difficulté de la  
« forme et manière d'entendre, interpréter et juger le bref  
« de mariage encombré contenu en la coutume du pays :  
« aussi en grande incertitude de la validité ou invalidité des  
« contracts et aliénations que les maris font des biens de  
« leurs femmes de leur consentement, et lesdites femmes  
« de l'autorité et consentement de leurs maris : afin que  
« tels doutes cessent et soyent mis en quelque certitude

<sup>1</sup> Cette traduction a été imprimée dans le *Dictionnaire de Houard*, (t. IV, Supplém., p. 619.)

On y lit les vers suivants :

Mil deux cents quatre fois vingt  
Après ce que Jésus-Christ vint  
.....  
Mit Richard Dambault ce livre  
En rimes, au mieux qu'il put.

« pour éviter et fuyr tels procez qui s'en pourroient  
 « soudre en ladite court : pareillement mis en délibération  
 « ladite matière de bref de mariage encombré, et contracts  
 « des aliénations des biens des femmes mariées ; la court  
 « de Parlement a arresté et conclu en son registre les  
 « choses qui ensuyvent pour deffinir et juger lesdites ma-  
 « tières, le cas offrant, selon qu'il est cy après contenu et  
 « déclaré. Le tout par provision et jusques à ce que, par le  
 « Roy ou ladite court, pour aucunes causes ou considéra-  
 « tions qui pourroient de nouveau survenir, autrement en  
 « ait été ordonné. »

Vient ensuite l'arrêt qui décide deux choses suivant moi tout-à-fait contradictoires, la première que les aliénations sont valables quand elles sont faites par le mari, du consentement de sa femme, ou par la femme, avec l'autorisation de son mari, et la seconde, que les aliénations, ainsi valablement faites, donnent cependant lieu au recours subsidiaire contre les acquéreurs, lorsque les deniers n'ont pas verti au profit de la femme, *ubi pecunia non probaretur versa in utilitatem uxoris*, et que la femme n'en peut trouver la récompense sur les biens de son mari.

N'est-il pas contraire à tous les principes du droit et de la raison, qu'un bien soit régulièrement vendu, que la propriété en ait été transférée légalement du vendeur à l'acquéreur, et que si, par un fait entièrement étranger à ce dernier, le vendeur fait, ou laisse faire, par celui sous la puissance duquel il se trouve, un mauvais emploi de son prix, l'acquéreur soit tenu, au bout d'un temps plus ou moins long, de rendre l'objet de son acquisition ou de le payer une seconde fois.

Au moins la loi romaine est conséquente, quand elle déclare le bien dotal inaliénable ; celui qui achète malgré la prohibition de la loi, ne peut s'en prendre qu'à lui-même, lorsqu'il souffre une éviction ; mais une loi qui, après avoir

posé en principe la validité des aliénations, permet au vendeur de reprendre son bien ou de s'en faire payer le prix deux fois, semble tendre un piège à la confiance des acquéreurs.

Ces anomalies auraient sans doute frappé les rédacteurs de l'arrêt de 1539, ainsi que les auteurs de la coutume réformée, qui ont emprunté à cet arrêt toutes ses dispositions, s'ils n'avaient été dominés par le besoin de concilier les anciens principes du droit normand avec les principes du droit romain, qui, à cette époque de 1539 et 1584, était, comme chacun sait, arrivé à l'apogée de sa faveur, de son autorité et de sa gloire<sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit de la manière dont s'est introduit, dans la coutume normande, le droit si exorbitant accordé à la femme de se faire restituer l'immeuble qu'elle a volontairement aliéné, ou de s'en faire payer le prix une seconde fois,<sup>2</sup> il suffit d'ouvrir les recueils de jurisprudence pour

<sup>1</sup> Le xvi<sup>e</sup> siècle fut le siècle de Cujas, et c'est tout dire.

<sup>2</sup> M. Marmier, bibliothécaire de l'ordre des avocats à la Cour royale de Paris, a publié en 1839, d'après un manuscrit français de la bibliothèque Sainte-Généviève, *les Anciens Établissements et anciennes Coutumes du Duché de Normandie*. Ces Établissements et Coutumes paraissent antérieurs même à l'ancien Coutumier, et avoir servi d'éléments à sa composition. Je n'ai rien trouvé dans ces documents qui m'ait paru contenir, même en germe, le droit pour la femme de revendiquer le bien qu'elle a volontairement aliéné. J'y trouve, au contraire, cette disposition que : si le mari, du vivant de sa femme, a engagé la dot qui a été donnée devant la porte de l'église, ce n'est que par merci (*per misericordiam*), qu'on lui permet d'intenter l'action de parjure, et encore a-t-on soin de lui faire observer que, si elle obéit à l'ordre de son mari, elle fait ce qu'elle doit (p. 4.) Ce qui, du reste, s'explique fort bien dans un temps et dans un pays où le mari, que Littleton appelle le baron, avait sur sa femme une autorité telle, qu'il pouvait la corriger comme un père corrige ses enfants, si elle occasionnait des querelles dans le voisinage (Littleton, liv. 1<sup>er</sup>, ch. 4), et où celle-ci ne pouvait être entendue en justice contre son mari, que

être effrayé du nombre prodigieux de procès auquel il a donné lieu, et donne lieu encore tous les jours, dans les ressorts des cours royales de Caen et de Rouen.

Aussi le régime dotal de la coutume de Normandie était-il condamné par tous les esprits, dès avant la chute de cette coutume, et ce qui s'est passé lors de la promulgation de la loi du 17 nivôse an II, en est une preuve bien digne de remarque.

Cette loi avait pour titre : *Décret relatif aux donations et successions*, et elle autorisait, de la manière la plus absolue, les avantages entre époux, ce qui était une grave atteinte portée aux sévères dispositions du statut normand, qui interdisaient si formellement toute extension donnée à la part de la femme dans les conquêts ; mais s'en suivait-il que la libre disposition des biens dotaux fût rendue au mari, et que la communauté de biens, avec toutes ses conséquences, telle, par exemple, qu'elle existait dans la coutume de Paris, fût permise aux Normands ? Il serait fort malaisé de le soutenir ; car, autre chose est le partage égal des acquêts, autre chose le régime de la communauté, en tant, surtout, qu'il atteint les biens propres de la femme, et en donne aux époux la libre disposition<sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, la loi du 17 nivôse an II ne fut pas plutôt promulguée, que l'on vit, en Normandie, la communauté de biens prise pour base de toutes les pactes matrimoniales, et, sur ce point, l'erreur (car c'en était

s'il avait commis contre elle le crime de *mehaing*, c'est-à-dire s'il lui avait crevé les deux yeux, ou bien cassé un bras ou une jambe, parce que, dit le vieil *Coutumier*, « ainsi ne doit-on pas châtier femme. »

<sup>1</sup> Voir, à cet égard, plusieurs arrêts des Cours royales de Caen et de Rouen, notamment un arrêt de Rouen, du 4 juillet 1829, rapporté au *Recueil des arrêts de cette Cour*, t. II, p. 639. Voir aussi une intéressante dissertation de M. Senard, insérée dans la nouvelle *Collection des arrêts de Rouen*, vol. de 1838, p. 183.

une) fut si générale, que lorsque, dix ans plus tard, des difficultés s'étant élevées sur l'exécution de quelques-uns de ces contrats, on en vint à discuter juridiquement leur validité, les notaires, alarmés, se réunirent, et, dans un acte enregistré le 24 prairial de l'an XIII, et visé dans un arrêt de la Cour royale de Rouen, du 10 messidor de la même année, il déclarèrent que la loi du 17 nivôse an II avait toujours été comprise par eux comme autorisant la communauté de biens entre époux.

Alors, les cours de Rouen et de Caen crurent pouvoir appliquer la maxime *error communis facit jus*, et, afin de ne pas porter le trouble dans une foule de familles, où les droits de chacun avaient été réglés suivant des contrats faits en communauté, elles validèrent ces contrats en faveur de l'erreur commune, sous l'influence de laquelle ils avaient été rédigés<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir le *Journal des arrêts des Cours royales de Rouen et de Caen*. On lit notamment dans un arrêt de la Cour royale de Rouen, du 13 juin 1822 : « Attendu que les époux Alix ont contracté mariage postérieurement à la publication de la loi du 17 nivôse an II ; que, depuis cette loi, et avant la promulgation du Code civil, la communauté de biens a été stipulée en Normandie dans un grand nombre de contrats de mariage, et que c'est par suite de l'erreur commune que les conventions de communauté, rédigées entre époux normands, pendant cet intervalle, ont été validées d'après la maxime : *Error communis facit jus*. » (*Journal des arrêts*, t. 3, p. 358.)

On lit dans un autre arrêt de la même cour, du 4 juillet 1827 : « ..... Considérant que les lois des 17 nivôse, 22 ventôse et 9 fructidor an II, ne sont relatives qu'aux donations et successions ; que si, sous l'empire de ces lois, il a été stipulé que les époux stipulaient le régime de la communauté, ce n'était que par suite de l'erreur commune dans laquelle on était tombé alors, et par une fausse interprétation des art. 13, 14 et 61 de la loi du 17 nivôse ; de même que, si la jurisprudence a validé de pareilles stipulations, ce n'a été que pour ne pas détruire *une infinité de contrats* sous la foi desquels des mariages étaient célébrés depuis plusieurs années, et pour obvier aux inconvénients graves qui seraient résultés de l'annulation de ces contrats. » (*Journal des arrêts*, t. II, p. 639.)

C'était assurément une énergique protestation contre le régime dotal du statut normand, que cet empressement de tous à le désertir avant même que la législation nouvelle eût permis de s'y soustraire.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui, que le Code civil a non-seulement autorisé l'adoption du régime de la communauté, mais en fait le droit commun de la France, les Normands en soient revenus au régime dotal ; que, par certaines complications de société d'acquêts, et de faculté d'aliéner moyennant emploi, ils ont cherché à rendre autant semblable qu'ils l'ont pu au statut matrimonial de leur ancienne coutume ?

C'est là une bizarrerie qui a frappé tous les jurisconsultes, et dont mon savant confrère, M. Senard<sup>1</sup>, a cru pouvoir se rendre compte en se reportant aux circonstances dans lesquelles apparut la loi du 17 nivôse, et en comparant le mouvement des esprits, à cette époque, avec leur état dans les années qui suivirent la promulgation du code civil.

Je suis heureux de trouver cette occasion de m'appuyer sur une autorité aussi imposante que la sienne, et de citer ses éloquents paroles :

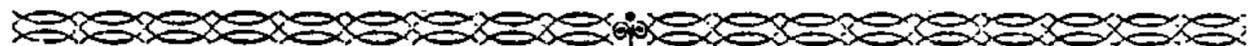
« En l'an II, dit-il, le besoin d'unité dans la législation, l'annonce d'un projet de loi qui devait rendre la communauté obligatoire, la tendance générale à faciliter la libre transmission des immeubles que les institutions politiques avaient, jusque-là, cherché à parquer dans certaines familles, enfin, la longue expérience des entraves, des fraudes et des chicanes de toute espèce que le régime dotal traîne à sa suite, tout concourait à faire saisir avec avidité un système qui, s'il accorde aux deux époux une liberté dont ils peuvent parfois abuser, présente l'immense avantage de favoriser le développement de la fortune publique,

<sup>1</sup> Voir la *Dissertation* déjà citée.

d'offrir des garanties sérieuses à la bonne foi, et de tarir la source d'innombrables procès.

Quelques années plus tard, l'effroi répandu par les désastres financiers qui suivirent la chute des grandes fortunes improvisées sous le Directoire, la faculté, malheureusement donnée par notre nouveau code, d'amalgamer tous les régimes à la fois dans les contrats de mariage, et, par-dessus tout, peut-être, cette espèce de réaction vers le passé qui suit toujours les mouvements fortement progressifs, et que la politique impériale seconda si puissamment en France, toutes ces causes ramenèrent notre province aux habitudes étroites et circonspectes, que des idées plus élevées et plus fécondes avaient un moment effacées, et, bientôt, la soumission au régime dotal, avec société d'acquêts et interdiction d'aliéner les biens dotaux sans un bon et valable remplacement, est devenue la formule presque invariable des contrats de mariage, et nous ont rendu les complications et les tristes débats dont nous avons dû espérer être à jamais affranchis. »

---



FRAGMENTS  
DE  
ROMÉO ET JULIETTE  
DE SHAKSPEARE,

IMITÉS EN VERS FRANÇAIS;

PAR M. DESCHAMPS,

( Séance du 9 Février 1844. )

---

Deux grandes familles de Vérone vivaient depuis long-temps dans une inimitié qui avait donné souvent lieu à des combats sanglants. C'étaient les *Montaigu* et les *Capulet*. *Roméo*, fils de *Montaigu*, se laisse entraîner déguisé à un bal donné par *Capulet*. Il y voit *Juliette*, la fille de la maison, et, malgré la haine presque native qui existait entre les deux familles, il s'éprend pour elle d'un amour qui est bientôt partagé. Le frère *Laurence*, franciscain, dans le but de réunir un jour ces deux nobles familles si long-temps divisées, marie secrètement *Roméo* et *Juliette*, dont il était le confesseur. Cependant *Juliette* est recherchée en mariage par le comte *Paris*. Ses parens l'excitent à cet hymen. Dans le même temps, et le jour même de la célébration de son mariage par le frère *Laurence*, *Roméo* est attaqué

par le jeune Tybalt, neveu de Capulet et cousin de Juliette. Obligé de se défendre, Roméo donne la mort à son adversaire. Il est condamné au bannissement. Avant de s'éloigner, il est introduit, la nuit, dans la chambre de sa jeune épouse par la nourrice de celle-ci, qu'elle a mise dans le secret. Shakspeare rend ainsi leur séparation :

ACTE III.—SCÈNE V.

(La chambre de Juliette.)

ROMÉO, JULIETTE.

ROMÉO.

Juliette, entends-tu l'alouette chanter ?  
Voici le jour.

JULIETTE.

Déjà, veux-tu donc me quitter ?  
Va, c'est le rossignol ; ce n'est pas l'alouette,  
Dont les chants ont frappé ton oreille inquiète. . .  
Oui, c'est un rossignol qui vient toute la nuit  
Chanter sur cet arbuste où repose son nid ;  
Je connais bien sa voix, crois en ta Juliette. . .

ROMÉO.

Hélas ! je le voudrais, mais c'est bien l'alouette  
Qui du matin joyeux proclame le retour.  
Au milieu des brouillards vois-tu poindre le jour ?  
Sur les monts d'Orient vois-tu, ma jeune épouse,  
Naître ces pâles feux d'une clarté jalouse ?  
Vois de la sombre nuit tous les flambeaux s'enfuir ;  
Il faut partir et vivre, ou rester et mourir.

JULIETTE.

Non, ce ne sont pas là les teintes de l'aurore ;  
Non, ce n'est pas le jour : c'est quelque météore

Qu'exhale le soleil au milieu de la nuit ,  
 Pour te guider aux lieux où l'exil te conduit.  
 Reste donc, pour t'enfuir vers la terre étrangère,  
 Tu peux du jour naissant attendre la lumière.

## ROMÉO.

Eh bien ! qu'on me surprenne et qu'on me mette à mort,  
 Si tu le veux ainsi, je bénirai mon sort.  
 Je dirai que ces feux, ces traits faibles encore,  
 Ces grisâtres clartés dont le ciel se colore,  
 Ne sont pas les rayons du jour qui s'éclaircit,  
 Mais le reflet douteux des astres de la nuit.  
 Je dirai que ces chants, ce cri frêle et sonore  
 N'est pas celui non plus du chantre de l'aurore.  
 Va, mon ame, j'ai plus de penchant à rester  
 Que je n'ai de courage, hélas ! à te quitter.  
 Puis-je rien refuser à ta plainte ingénue ?  
 Viens maintenant, ô mort, et sois la bienvenue :  
 Juliette le veut. Qu'en dis-tu, mon amour ?  
 Causons ensemble encor ; non, ce n'est pas le jour.

JULIETTE (*effrayée*).

C'est le jour ! c'est le jour ! fuis loin de Juliette.  
 Hâte-toi de partir ; oui, c'est bien l'alouette  
 Dont la fatale voix, dont les aigres accents  
 Font retentir les cieus de sons si discordants.  
 On prétend que son chant, aux notes inégales,  
 Est semé dans son cours de charmants intervalles,  
 Mais tous ceux qu'elle fait ne sont pas aussi doux,  
 Puisqu'aujourd'hui ce chant vient en mettre entre nous.  
 Du crapaud dégoûtant elle a, dit-on, la vue,  
 Mais elle aurait dû prendre aussi sa voix aiguë,  
 Pour venir, terminant nos amoureux combats,  
 Avec le jour naissant t'arracher de mes bras

Quitte-moi maintenant; pars : dans les cieus moins sombres,  
Bientôt le jour plus pur va dissiper les ombres.

ROMÉO.

Aux rayons du soleil plus le ciel s'éclaircit,  
Plus, par le même effet, notre sort s'obscurcit.

LA NOURRICE DE JULIETTE (*en dehors*).

Madame...

JULIETTE.

Que veux-tu ?

LA NOURRICE.

Le jour commence à naître.

Votre mère est levée et va bientôt paraître ;  
Prenez garde. . .

JULIETTE (*ouvrant sa fenêtre*).

Il le faut, laissons entrer le jour ;  
Par le même chemin va sortir mon amour.

ROMÉO.

Encore un seul baiser , et je fuis ta demeure.

JULIETTE.

Te voilà donc parti ; chaque jour , à chaque heure ,  
Il me faut , mon amour , des nouvelles de toi ,  
Car chaque heure sera plus d'un siècle pour moi .  
Quand je te reverrai , que je serai vieillie ! . . .  
Te reverrai-je encor ?

ROMÉO.

Sans doute , mon amie ,  
Et de nos maux passés le touchant souvenir  
Deviendra l'entretien de nos jours à venir.

JULIETTE (*penchée sur le balcon.*)

Je ne sais , Roméo , quel funeste présage ,  
En te voyant partir , me laisse sans courage .  
Tu descends , et mes yeux , sous cet aspect nouveau ,  
Croient voir ton corps couché dans le fond d'un tombeau .  
Tu me sembles changé . Si mon œil est fidèle ,  
Ton visage est couvert d'une pâleur mortelle .

ROMÉO.

Eh bien ! tu me parais de même , ô mes amours ;  
Le chagrin nous dévore et flétrit nos beaux jours .  
Adieu , adieu !

#### MONOLOGUE DE JULIETTE.

D'après les conseils du Frère Laurence , Juliette s'est déterminée à prendre un breuvage qui doit l'endormir pendant quelques jours d'un sommeil qui ressemble à la mort . Ses parents la croyant morte en effet , la feront transporter dans les tombeaux de ses ancêtres , où Roméo , averti par le Frère , viendra la chercher , pour l'emmener à Mantoue où il est exilé . Tel est le plan du Frère Laurence . Malgré sa répugnance à prendre un breuvage qui doit la plonger dans un sommeil léthargique , Juliette , dans l'espoir de retrouver Roméo , se détermine à ce sacrifice . Elle a dit adieu à sa mère , à sa nourrice , et , restée seule dans sa chambre , elle se prépare à l'exécution de ce dessein :

JULIETTE (*reconduisant sa nourrice et sa mère*).

Adieu , bonsoir . (*A part*) Dieu sait quand nous nous reverrons.]  
(*Elle ferme la porte*).

Mais qu'ai-je donc ? la crainte et son frisson rapide  
Se glissent malgré moi dans mon ame timide . . . . .

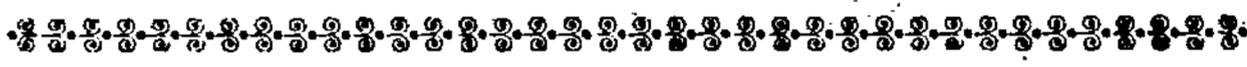
Mon sang se refroidit . . . . Une vague terreur  
De la vie en mon sein a glacé la chaleur. . .  
Oui, pour me rassurer, il faut que je l'appelle,  
Nourrice, viens. . . . Hélas ! ici que ferait-elle ?  
Qu'elle repose en paix, je n'en ai pas besoin :  
Mon funèbre projet ne veut pas de témoin....  
Je serai seule. . . . Et toi, viens, fiole bienfaisante  
Qui dois à Roméo rendre un jour son amante. . . !  
Mais, si, de sa liqueur les charmes impuissants  
N'opéraient point d'effet, n'endormaient point mes sens...  
Serai-je donc contrainte à m'unir à leur comte ? . . .  
Non, non, jamais !... Ceci doit prévenir ma honte,

*(Elle dépose un poignard près de son lit).*

Repose près de moi. . . . Mais quel affreux soupçon ? . . .  
Ce breuvage inconnu. . . . si c'était du poison ? . . .  
Si celui dont la main nous unit, si le Frère,  
Voulant de notre hymen engloutir le mystère,  
M'eût donné, pour cacher son propre déshonneur,  
De quelque noir poison l'homicide liqueur ! . . . .  
Si je mourais ! . . . je crains . . . C'est du poison peut-être ?  
Quand j'y pense, pourtant, cela n'en doit pas être ;  
C'est un saint homme ; il est pieux, honnête. . . oh ! non. . .  
Je ne veux pas garder un si mauvais soupçon.  
Mais, dans ce monument, sous la tombe glacée,  
Lorsque dans le cercueil je serai déposée,  
Si de mon long sommeil j'allais me réveiller,  
Avant que Roméo ne vint me délivrer ! . . .  
Ce doit être une chose, hélas ! bien effrayante ! . . . .  
Dans ce sombre caveau, dont la voûte pesante,  
Jamais ne donne accès aux purs rayons du jour,  
Ne se pourrait-il pas, qu'étouffée à mon tour  
Par cet air empesté, cette odeur sépulcrale  
Si funeste aux vivants, que le cercueil exhale,  
Je succombe sans lui, sans voir mon Roméo.

Ou si je suis vivante au fond de ce tombeau. . . . .  
De la nuit. . . de la mort le sinistre spectacle. . .  
L'horreur de ce séjour, antique réceptacle  
Où depuis trois mille ans gisent ensevelis  
De mes premiers aïeux les ossements blanchis ;  
Où l'on dit que, la nuit, à de certaines heures,  
Mille spectres hideux sortent de leurs demeures ;  
Où Tybalt, de la mort sujet encor nouveau,  
Commence à se corrompre au fond de son tombeau. . .  
Hélas ! hélas ! faut-il qu'ainsi je me réveille ? . . .  
Si de sinistres voix sifflaient à mon oreille. . .  
De ces spectres affreux, si les lugubres cris,  
Tels que la Mandragore, égaraient les esprits,  
Sans doute ma raison de terreurs oppressée,  
Laisserait au hasard s'égarer ma pensée. . .  
Ne puis-je pas, alors, dans un délire affreux,  
De leurs sacrés tombeaux exhumer mes aïeux ?  
Unissant dans mes jeux la mort avec la vie,  
Des restes de leurs corps amuser ma folie ? . . .  
Et, me parant avec les insignes du deuil,  
A Tybalt tout sanglant arracher son linceuil,  
Ou bien, dans des transports à moi-même contraires,  
Saisissant l'ossement de quelqu'un de mes pères,  
Ne puis-je pas, avec cet horrible marteau,  
Et me briser la tête et m'ouvrir le cerveau ! . . .  
Que vois-je ? . . de Tybalt l'ombre de sang trempée,  
Me montre dans son flanc la pointe d'une épée. . .  
Il cherche Roméo, qu'il dit son assassin. . .  
Arrête, bon Tybalt, arrête, mon cousin.  
Mon époux, je te suis ; va, j'aurai du courage.  
Roméo, c'est à toi que je bois ce breuvage.

---



**Sur le Sujet du Prix à décerner en 1845.**

---

**RAPPORT**

FAIT

AU NOM D'UNE COMMISSION

Et lu en Séance publique,

**PAR M. N. LEROY.**

---

Casimir Delavigne venait de mourir ; M. le Président a proposé de mettre *immédiatement* au concours l'éloge du grand poète et de l'illustre écrivain, comme sujet du prix à décerner en 1845. Huit jours après, l'Académie adoptait, à l'unanimité, et de l'avis unanime de la commission, la proposition de M. le Président. Depuis, l'Académie a décidé qu'il serait donné lecture, en séance publique, de la partie du rapport que je vais lire, le surplus ne concernant que des détails d'intérieur.

.....  
.....

Convient-il d'anticiper l'époque accoutumée? <sup>2</sup> Pour les concurrents, l'avantage est évident : un long terme permet

<sup>1</sup> La commission était composée, outre M. le Président et M. le Secrétaire des Lettres, de MM. Hellis, Chéruel, Des Michels, Thinon et Leroy.

<sup>2</sup> C'est, d'ordinaire, au mois d'août que l'Académie propose ses sujets de prix.

plus de largeur dans les conceptions, plus d'étendue et de maturité dans les idées. La correction et l'élégance suivront.

L'Académie aura donc l'espérance légitime que, si le sujet est grand, le travail y répondra.

La question d'opportunité se présente sous une autre face : les restes de C. Delavigne sont à peine refroidis !.... Cette circonstance nous préoccupera, si l'impartialité et la justice ne sont encore que le fruit lent des années. En regardant autour de soi, l'esprit se rassure.

Aux époques où la critique ne comptait que de rares organes, l'opinion générale se manifestait difficilement. Certaine partie d'un certain public pouvait trop souvent faire ou défaire les réputations, au gré de ses caprices, de ses intérêts et de ses passions.

Aujourd'hui, toutes les opinions ont leurs représentants, et Voltaire serait bien au dessous de la vérité, s'il voulait encore ne donner à la renommée que deux trompettes. Un ouvrage est-il publié ! la flatterie, la malveillance, l'indifférence et la saine critique s'en emparent. Les sources où a puisé l'auteur, les inventions qu'il a empruntées, celles qui lui sont propres, ses pensées, son style, tout est exploré, connu, révélé, applaudi ou blâmé. Le sentiment public se forme. On s'exprime encore en des façons diverses, l'esprit de l'homme le veut ainsi ; mais, au fond de tous les discours, nous rencontrons inévitablement le sentiment public. Nous avons déshérité nos petits-neveux du privilège de juger définitivement nos contemporains. Notre heureuse postérité n'aura plus d'autre soin que de nous lire et de se reposer. Comptons sur la reconnaissance de nos neveux. La mémoire de l'auteur et la justice ne seront donc en rien compromises, lorsque l'Académie convoquera, pour ainsi dire, les concurrents sur la tombe de C. Delavigne ; et même, les émotions

causées par une mort récente imprimeront aux écrits un caractère sympathique qui ne s'associera que mieux aux regrets des compatriotes du poète.

Ce que j'entreprends de justifier par des paroles, nous l'avons consacré par des actes.

Bernardin de Saint-Pierre est mort le 21 janvier 1814 ; en cette même année 1814 , l'Académie proposait son éloge.

Boïeldieu est mort à la fin de 1834 ; quelques mois seulement s'écoulèrent , et l'éloge de Boïeldieu devint le sujet d'un concours.

Ferons-nous autrement pour C. Delavigne ?

Enfants de la Neustrie , nous avons honoré de l'hymne des morts deux de nos illustres frères ; nos hommages ne manqueront pas à celui que nous venons de perdre , et dont la France entière s'enorgueillissait avec nous. L'écho de la douleur publique vibre encore ; recueillons ses accents. Soyons les premiers à les recueillir ; que l'Académie , dans son année séculaire , inscrive , au-dessous de la triple image emblème de nos travaux , le nom de C. Delavigne , précédé des noms de Bernardin de Saint-Pierre et de Boïeldieu.

Quelques mots encore :

Faire l'éloge de C. Delavigne ne se traduit pas dans notre esprit par louer toujours et partout. Sans doute , et c'est la pensée de la commission , le bien l'emportera de beaucoup ; mais l'expression de sentiments et de convictions contraires n'est pas interdite. Ce que veut la commission , c'est , sous forme d'éloge , une appréciation des œuvres de C. Delavigne ; un ouvrage qui , s'il peut servir à populariser la gloire de l'auteur , serve , en même temps , à l'instruction littéraire. Dans cette vue , nous exprimons le vœu que les pièces du concours soient écrites en prose. La poésie envisage de haut les objets ; les détails lui échappent. Certains aperçus , pour être moins nobles , n'en sont pas

moins instructifs. La prose seule se prête bien à toutes les exigences du raisonnement et de la critique. La prose aussi connaît les riches descriptions, la phrase sentencieuse et les élans de l'enthousiasme.

Après ce que je viens de dire sur l'opportunité d'un concours immédiat, et sur le sens que la commission attache au mot *éloge*, me faudra-t-il justifier le choix du sujet ? Je ne l'entreprendrai pas ; ce serait supposer, dans l'Académie, des hésitations qui ne sont nulle part. Et si je rappelle quelque chose de C. Delavigne, je voudrai moins nous fortifier dans la résolution de proposer son éloge, que nous consoler, comme on se console de l'absence des morts en parlant d'eux.

Nous étions en 1815 ; de longues années venaient de passer où le bruit des armes n'avait guère permis d'entendre la voix, un peu embarrassée, des muses de l'empire ; la paix était proclamée. La paix, mais l'invasion étrangère, une vieille dynastie, un régime nouveau, l'empire qui tombe, ses héros qui survivent, des souvenirs de gloire, des espérances de liberté ; c'est au milieu de ces circonstances que s'élève le berceau littéraire de C. Delavigne, et c'est de ce berceau que sont sorties les premières *Messéniennes*, filles aînées d'une longue et brillante famille.

Poète tragique et poète comique, Delavigne a compté des succès dans deux genres opposés ; et, chose non moins digne de remarque, C. Delavigne, grand poète, s'est montré aussi habile à écrire en prose. Génie varié, talent varié qui, au tocsin des *Vêpres siciliennes*, rêvait déjà cette spirituelle ironie en cinq actes appelée *les Comédiens* ; qui, pour se délasser des pompes de l'Orient, reflétées dans *le Paria*, tantôt préparait la savante leçon dont il a fait *l'Ecole des Vieillards*, et tantôt écrivait la mystification ingénieuse et morale par où nous égayait, il y a quinze ans, *Aurélie*, princesse trop oubliée de nos jours.

Il n'est pas loisible, même aux plus forts, de *courtiser tour-à-tour*, et avec bonheur, *Melpomène et Thalie*<sup>1</sup>, et d'aller et venir, comme l'a pratiqué C. Delavigne, de la majesté de l'ode et de la tragédie à la familiarité de la comédie et de l'épître. La nature, en le créant, produisait deux grands poètes.

Outre les empreintes historiques dont sont marquées les tragédies de C. Delavigne, on retrouve, par le choix des sujets, la direction d'esprit et les tendances de l'auteur, révélées à son début. Dans *les Vêpres siciliennes*, fatigue d'une longue tyrannie; dans *le Paria*, noble désir de venger une dégradante inégalité. *Marino Faliero*, c'est le chef, traître au pays, châtié par les représentants du pays. Assez.

L'amour du juste distinguait éminemment C. Delavigne; vous savez s'il était animé de l'amour de la patrie.

L'amour de la patrie, brûlant dans les *Messéniennes*, revêt ailleurs de douces formes, lorsque, se rapetissant, il devient simplement l'amour du sol natal.

Rouen veut élever à Corneille une statue: la Normandie a parlé, C. Delavigne partage ses instincts, et, dans son cœur normand, aussi bien que dans son admiration pour Corneille, il puise des vers dignes de son sublime maître.

Le Havre ouvre un modeste théâtre; C. Delavigne y sera; il paiera son tribut de poète dans cette fête de famille:

Il fera partager à notre ame attendrie  
Le plaisir qu'on éprouve en chantant sa patrie.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> *Courtiser, chaque soir, Melpomène et Thalie.*

— Cas. Delavigne, *Discours d'inauguration du Théâtre du Havre.*

<sup>2</sup> Cas. Delavigne, *Discours d'inauguration du Théâtre du Havre.*

Enfin, c'est au Havre qu'il place le bonheur, lorsqu'il communique au vieux Danville ses inspirations de reconnaissance et d'amour pour le pays qui l'a vu naître :

Charmante ville!

Elle fut mon berceau; doux climat, sol fertile;

Aimables habitants...un site! ah! quel tableau!

Après Constantinople il n'est rien d'aussi beau.

Pendant les trente années qu'a duré, pour Delavigne, la vie de poète, il a assisté à bien des tentatives de révolution dans les lettres.

Souvent aussi, à la première moitié de ces trente années, et après une révolution d'un autre ordre, il a senti en lui l'homme privé et le citoyen aux prises avec de puissantes séductions.

Il fut un temps, en effet, où des écrivains novateurs entreprirent de refaire le bon goût et les saines doctrines; âge soi-disant poétique, qui faisait gloire de mépriser souverainement Aristote, Horace et tous leurs disciples; bizarre dans son langage, plus bizarre dans ses conceptions.

Il fut un temps, et celui-là est encore tout près de nous, où un prince devenu roi, pouvait offrir dignités et fortune au poète *sur la maison duquel était tombé tantôt le tonnerre, et à qui il avait déjà donné un appartement dans la sienne*; <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Cas. Delavigne, *Ecole des Vieillards*, act. 1<sup>er</sup>, sc. 1<sup>re</sup>.

<sup>2</sup> Sous la restauration, C. Delavigne occupait à la chancellerie de France le poste de bibliothécaire. La place fut supprimée pour exercer une petite vengeance contre l'auteur des *Messéniennes*; un beau dédommagement l'attendait: le duc d'Orléans lui offrit la place de bibliothécaire au Palais-Royal. La lettre qui annonçait au poète cette faveur, contenait ces mots remarquables: *Le tonnerre est tombé sur votre maison, je vous offre un appartement dans la mienne.*

C. Delavigne, sans mépris pour les novateurs, témoigna toujours d'un profond respect pour les anciens et pour le grand siècle ; attentif aux manifestations les plus téméraires, mais préservé par ses souvenirs, il s'efforça, quand il voulut poser le pied dans les routes nouvelles, de réduire la bizarrerie à l'originalité et les témérités aux proportions d'une simple hardiesse.

De même, C. Delavigne, dégagé de toute ambition, ne reçut jamais du Roi que ce qu'il avait accepté du prince, fidèles et toujours fidèles, le plus grand comme le plus humble, à une amitié qui honore également le monarque et le poète.

C'est ainsi que, dans un voyage, où s'offraient, à chaque pas, les innovations séduisantes et les riches faveurs, non moins prudent qu'Ulysse, il traversa des mers périlleuses, sans se laisser gagner à la voix décevante des syrènes.

Et C. Delavigne, à la fin de sa carrière, homme de lettres, rien qu'homme de lettres, heureux de la vie de famille et content de peu, se ressouvenant des filles de la Grèce, compagnes de son entrée dans le monde, aurait pu, tranquillement assis au foyer domestique, parler fièrement de ses dernières œuvres, leurs dernières sœurs, belles de la beauté commune aux enfants d'Athènes et de Rome, et parées, sans déshonneur, de modernes ornements.

Minerve assistait toujours aux conseils de son frère Apollon ; et jamais, dans cette carrière, hélas ! trop courte, l'homme de lettres et le citoyen ne se sont démentis.

Voilà, Messieurs, dans quelles pensées je me console ; heureux si j'ai éveillé en vous des souvenirs qui fortifient, s'il est possible, votre résolution de décerner un éloge à C. Delavigne.

Ma digression est achevée. Je n'ai plus qu'à conclure.

La Commission, à l'unanimité, agréé la proposition de M. le Président.

Elle estime, en conséquence, qu'il y a lieu de proposer immédiatement, pour sujet du prix à décerner en 1845., l'éloge de C. Delavigne.

---

PRIX PROPOSÉ POUR 1845.

---

**ÉLOGE DE CASIMIR DELAVIGNE**

Et appréciation de ses Œuvres.

Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 500 francs, sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1845.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire puisse donner avis au lauréat de son succès, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir recevoir le prix en séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1<sup>er</sup> JUIN 1845, terme de rigueur, à M. C. RICHARD, Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Lettres, Conservateur des Archives municipales, rue St-Jean, 24, à Rouen.

**TABLEAU**  
**DE L'ACADÉMIE ROYALE**  
**DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS**  
**DE ROUEN,**  
**POUR L'ANNÉE 1844 — 1845.**

## SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

\* *Ordre royal de la Légion-d'Honneur.*

*O.* signifie *Officier.*

*C.* — *Commandeur.*

*G.* — *Grand-Officier.*

*G. C.* — *Grand' Croix.*

# TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1844—1845.

## OFFICIERS EN EXERCICE.

M. DEVILLE \*, *Président.*

M. CHASSAN \*, *Vice-Président.*

M. LÉVY, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. RICHARD, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. BIGNON, *Secrétaire perpétuel honoraire pour la même classe.*

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. l'abbé COCHET, *Archiviste adjoint.*

M. AVENEL, D.-M., *Trésorier.*

ANNÉES  
de  
récep-  
tion.

## ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.

ANNÉES  
d'admis-  
sion à la  
Vétéran-  
ce.

1808. LEZURIER DE LA MARTEL ( le baron Louis-Géné- 1823  
viève) O \*, ancien Maire de Rouen, Maire  
d'Hautot-sur-Seine.
1819. RIBARD (Prosper) \*, ancien Maire de Rouen, 1828  
ancien Député, etc., *rue de la Vicomté, 34.*
1805. MEAUME (Jean-Jacques-Grégoire), Docteur ès-sciences, 1830  
etc., Inspecteur honoraire de l'Université, à Nancy  
(Meurthe), *rue de la Poissonnerie, 34.*
1834. VERDIÈRE (Louis-Taurin) \*, ancien Conseiller à 1840  
la Cour royale, à Louviers (Eure).
1804. BIGNON (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire per- 1842  
pétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-  
Lettres et des Arts, au Val-de-la-Haye, près Rouen.

1803. LETELLIER (François-Germain), Docteur ès-lettres, 1843  
Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *r. de  
Sotteville, 7.*
1809. DUPUTEL (Pierre), *rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, 20.* 1843

## ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1844. Mgr BLANQUART DE BAILLEUL C ✱, archevêque de Rouen,  
*au Palais archiépiscopal.*
- LALAING D'AUDENARDE G ✱ ( le comte ), Lieutenant-  
Général, commandant la 14<sup>e</sup> division militaire, Pair de  
France, à Rouen, *rue du Moulinet.*
- DUPONT-DELPORTE (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine),  
C ✱, déc. de Léopold de Belgique, Pair de France, Préfet  
de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture.*
- BARBET (Henri) C ✱, déc. de Juillet et de Léopold de Belgique,  
Maire de Rouen, Député, etc., *boulev. Cauchoise, 51.*
1841. FRANCK-CARRÉ C ✱, Pair de France, Premier Président de  
la Cour Royale, *rue Damiette, 30.*

## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1818. BLANCHE (Antoine-Emmanuel-Pascal) ✱, D.-M., Médecin  
en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue, 2.*
1819. DESTIGNY (Pierre-Daniel), Directeur des Abattoirs, à l'éta-  
blissement, *faubourg Saint-Sever.*
1820. HELLIS (Eugène-Clément), D.-M., Médecin en chef de  
l'Hôtel-Dieu, Professeur de l'École de Médecine, etc.,  
*place de la Madeleine.*
- MARTAINVILLE (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✱,  
ancien Maire de Rouen, ancien Député, *à Sassetot-le-  
Mauconduit.*
1822. DE LA QUÉRIÈRE (Eustache), Négociant, *rue Herbière, 12.*

1822. LÉVY (Marc), Professeur de mathématiques et de mécanique, chef d'institution, etc., etc., *rue Saint-Patrice, 36.*
1824. DU BREUIL (Guillaume), Conservateur des promenades publiques, *au Jardin des Plantes, rue d'Elbeuf.*
1825. BALLIN (Amând-Gabriel), Directeur du Mont-de-Piété; *rue de la Madeleine, 6.*
1827. MORIN (Bon-Etienne), ancien Pharmacien, Professeur à l'École de médecine de Rouen, etc., *rue de la Glacière, 2.*
- DEVILLE (Achille) ✱, Receveur des contributions directes, Directeur du Musée départemental d'antiquités, Corresp. de l'Institut, etc., etc., *quai de la Bourse, hôtel Quévremont.*
1828. VINGTRINIER (Arthus-Barthélemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue des Maillots, 15.*
- PIMONT (Pierre-Prosper), Manufacturier, *place des Carmes, 31, chez M. Noury-Vallée.*
1829. FLOQUET (Pierre-Amable) fils, ancien Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant de l'Institut, etc., etc., *rue Beffroi, 32.*
- GIRARDIN (Jean-Pierre-Louis) ✱. Professeur de chimie industrielle à l'École municipale de Rouen, et de chimie agricole à l'École départem. d'agriculture; correspondant de l'Institut, etc., *rue du Duc-de-Chartres, 12.*
1830. POUCHET (Félix-Archimède) ✱, D.-M.; prof. d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine, 200.*
1831. MAGNIER (Louis-Eléonore), Docteur ès-lettres, Professeur de rhétorique au Collège royal, *boulev. Bouvreuil, 6.*
- PAUMIER (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil, 16 bis.*
1833. DE CAZE (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne, 15.*
1834. GRÉGOIRE (Henri-Charles-Martin) ✱, Architecte des bâtiments civils, *rue des Charrettes, 128.*
- BERGASSE (Alphonse) ✱, Avocat, ancien Procureur général, *rue Beffroi, 26.*

- MARTIN DE VILLERS (Henri-Louis) ✱, président de la Société philharmonique de Rouen, ancien député, etc., *rue de la Seille, 7.*
- CHÉRUEL (Pierre-Adolphe), Professeur d'histoire au Collège royal de Rouen, *boulevard Beauvoisine, 59.*
- PERSON (Charles-Cléophas), D.-M., Docteur ès-sciences, Professeur de physique au Collège royal de Rouen.
1837. DE GLANVILLE (Boistard), *rue des Murs-Saint-Ouen, 21*
- BARTHÉLEMY (Eugène), Architecte, *r. Porte-aux-Rats, 32.*
1838. AVENEL (Pierre-Auguste), D.-M., secrétaire du Conseil de salubrité, *place des Carmes, 30.*
- MAUDUIT (Victor) ✱, secrétaire général de la Mairie de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville.
- LÉVESQUE ✱, Conseiller à la Cour royale, *r. de l'Écureuil, 11.*
1839. HOMBERG (Théodore), Avocat, *r. de l'École, 21.*
- DES MICHELs ✱, Docteur-ès-sciences, Recteur de l'Académie Universitaire de Rouen, *r. des Carmélites, 16.*
- PREISSER (Frédéric-Joseph), Professeur de Chimie, *rue Royale, en face Sainte-Marie.*
1841. MORIN (Gustave), Directeur de l'École de dessin et de peinture, *rue Poussin.*
- LEROY (N.), Conseiller à la Cour royale, *r. des Carmelites, 16.*
- VERRIER, Médecin vétérinaire, *rue Saint-Laurent, 9.*
1841. DU BREUIL (Alphonse), Professeur à l'École départementale d'agriculture et à l'École Normale, professeur d'horticulture à l'École municipale de Rouen, *rue d'Elbeuf, 63.*
1842. PICARD (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé de St-Godard, à Rouen, *rue du Coquet, 7.*
- THINON (Arsène-Marcel-Irénée), Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, *rue de Socrate, 16.*
- DESCHAMPS (Frédéric), Avocat, *rue de la Poterne, 17.*

- RICHARD (Charles-Victor-Louis), Conservateur des Archives municipales, *rue Saint-Jean, 24.*
- GIFFARD, Professeur au Collège royal de Rouen, *rampe Bouvreuil, 16 A.*
- CHASSAN ✱, Avocat général près la Cour royale, *rue du Contrat-Social, 24.*
- COCHET (l'abbé), Aumônier du Collège royal de Rouen, membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc.
1843. BÉNARD (Charles), Docteur ès-Lettres, prof. de philosophie au Collège royal, *rue Royale S.-Ouen, 31.*
- BIGOURDAN, prof. de mathématiques spéciales, au Collège royal de Rouen, *rue Daliphard, 3.*
- POTTIER (André), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, à l'Hôtel-de-ville.
- BARABÉ, Archiviste du département, pour la partie historique, *rue du Renard, 52.*
- FALLUE (Léon) ✱, commis principal des Douanes, *rue des Bons-Enfants, 12.*
1844. BONDEAUX (Jean) O ✱, ancien Négociant, *rue de Fontenelle, 32.*

## ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1803. GUERSENT ✱, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon, 12.*
- MOLLEVAULT (C.-L.) ✱, membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique, 99, faubourg Saint-Germain.*
1804. DEGLAND (J.-V.), D.-M., Professeur de botanique, membre de plusieurs Académies, à Rennes (Ille-et-Villaine).
1805. BOUCHER DE CRÈVECŒUR, correspondant de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville (Somme).
1806. DELABOUISSE-ROCHEFORT (J.-P.-Jacq.-Aug.), Homme de lettres, à Castelnaudary (Aude).

1806. BOÏELDIEU ( Marie-Jacques-Amand ), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, à Paris.

1808. SERAIN, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville ( Calvados ).

LAIR \* ( Pierre-Aimé ), ex-Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture, etc., à Caen Pont-Saint-Jacques.

DELANCY \*, Administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Généviève, à Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, 33.

1809. FRANCŒUR O \*, professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie des sciences, des Soc. roy. et cent. d'Agriculture, d'Encourag., etc., Paris, r. de l'Université, 10.

DUBUISSON ( J.-B.-Remy-Jacquelin ), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, rue Hauteville, 10, faubourg Poissonnière.

DUBOIS-MAISONNEUVE, Homme de lettres, à Paris, rue des Postes, 14.

DELARUE ( Louis-Henri ), ancien Pharmacien, secrétaire honoraire de la Société libre d'agriculture de l'Eure, Juge de Paix à Breteuil-sur-Iton ( Eure ).

BALME, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon, rue de l'Enfant-qui-pisse, 8.

1811. LEPRIOL ( l'abbé ), Prêtre, Recteur émérite de l'Académie universitaire de Rouen, à Hennebon ( Morbihan ).

LE SAUVAGE \*, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen.

LAFISSE ( Alexandre-Gilbert-Clémence ), D.-M., à Paris, rue Laffite, 43.

BOULLAY ( Pierre-François-Guillaume ), O \*, Docteur ès-sciences, Membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, rue du Helder, 5.

1814. PÊCHEUX (B.), Peintre, à Paris, *rue du Faub.-St.-Honoré*, 7.  
 PERCELAT ✱, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).  
 FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Institut, et Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).
1816. LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✱, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, 8.  
 DUTROCHET (René-Joachim-Henri) ✱, D.-M., Membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de Braque*, 4.
1817. PATIN (Henri-Joseph-Guillaume) ✱, Maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, etc., à Paris, *rue de Tournon*, 7.  
 MÉRAT (François-Victor) ✱, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *rue des Saints-Pères*, 17 bis.  
 MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✱, Chef d'escadron d'État-Major, membre de l'Institut, du Conseil supérieur de santé, etc., à Paris, *rue de Grenelle-St-Germain*, 89.
1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue aux Lisses*, 15.  
 DE KERGARIOU (le comte) O ✱, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, 5.  
 DE MONTAULT (le marquis) ✱, à Paris, *rue de Lille*, 84.  
 (A Rouen, *rue d'Ecosse*, 10.)  
 DE MIRVILLE (le M<sup>is</sup> EUDES) ✱, ancien Maréchal-de-Camp, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.  
 DÉPAULIS (Alexis-Joseph) ✱, Graveur de médailles, à Paris, *rue de Furstenberg*, 8 ter.
1821. BERTHIER (P.) ✱, Inspecteur général des mines, memb. de l'Institut, etc., à Paris, *r. Crébillon*, 2.

- JAMET (l'abbé Pierre-François) ✱, Prêtre, Supérieur de la Congrégation du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).
- VÈNE ✱ chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Espagne de Charles III, Chef de bataillon du génie, membre de la Société d'Encouragement, à Paris, *rue Jacob*, 26.
1823. LABOUDERIE (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, 20.
- LEMONNIER (André-Hippolyte), membre de l'Académie romaine du Tibre, *rue d'Antin*, 25, *aux Batignolles*.
- DE MOLÉON (Jean-Gabriel-Victor) ✱, Directeur de la Société Polytechnique et de ses publications, etc., à Paris, *r. de la Paix*, 20.
- THIÉBAUT DE BERNEAUD (Arsène), Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue Cassette*, 8.
- BEUGNOT (le vicomte Arthur) ✱, Pair de France, membre de l'Institut, à Paris, *rue Ville-l'Évêque*, 16.
1824. SOLLICOFFRE (Louis-Henri-Joseph) O ✱, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, 88.
- ESTANCELIN ✱, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.
- FONTANIER (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, etc., à Moissac, près Murat (Cantal).
- MALLET (Charles-François) O ✱, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Verneuil*, 34
- JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis) ✱, D.-M.-P., membre de l'Acad. royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, 4.
- MONFALCON ✱, D.-M., à Lyon, *rue de la Liberté*, 7.
- DE LA QUESNERIE, Juge de Paix de Clères, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-André-sur-Cailly.

1825. **DESCHAMPS**, Rentier, ancien Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Autry, canton de Monthois ( Ardennes).
- SALGUES**, D.-M. P., médecin du Grand-Hôpital, membre du Conseil central sanitaire du dépt, à Dijon ( Côte-d'Or).
- BOULLENGER** ( le baron ) O ✱, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, membre du Conseil général, à *Saint-Denis-le-Thiboult* (Seine-Inférieure.)
- D'ENGLEMONT** ( Edouard ), à Paris, *r. du Faubourg-Montmartre*, 17.
- CIVIALE** (Jean) ✱, D.-M., à Paris, *r. Neuve-St-Augustin*, 23.
- FERET** aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
- PAYEN** ( Anselme ) ✱, Manufacturier, Professeur de chimie au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de l'Institut, etc., à Paris, *au Conservatoire, rue St-Martin*.
1826. **MOREAU** ( César ) ✱, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *rue de Rivoli*, 30 bis.
- MONTÉMONT** ( Albert ), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, 27.
- LADEVÈZE**, D.-M., à Bordeaux ( Gironde ).
- SAVIN** ( L. ), D.-M. P., à Montmorillon ( Vienne ).
1827. **HUGO** ( Victor ) O ✱, membre de l'Académie française, à Paris, *place Royale*, 6.
- BLOSSEVILLE** ( Ernest de ), à Amfreville, par le Neufbourg ( Eure. )
1827. **DESMAZIÈRES** ( Jean-Baptiste-Henri-Joseph ), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, 44, à Lille ( Nord ).
- MALO** ( Charles ) ✱, Fondateur-rédacteur en chef de la

France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de l'Éperon*, 6.

1828. VANSAY (le baron Charles-Achille de) C ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe.)

COURT ✱, Peintre, à Paris, *rue de l'Ancienne-Comédie*, 14, ancien atelier de Gros.

VIREY (Julien-Joseph) O ✱, D.-M. P., membre de l'Académie royale de Médecine, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Soufflot*, 1, près le Panthéon.

MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).

LAUTARD (le chevalier J.-B.), D.-M., secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône.)

SPENCER-SMITH (Jean), membre de l'Université d'Oxford, de la Société royale et de la Société des antiquaires de Londres et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen (Calvados), *rue Bretagne-Saint-Gilles*, 6.

MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✱, Membre de la Société royale et centrale d'agriculture, etc., à Paris, *r. Jean-Goujon*, 9.

MORIN (Pierre-Etienne) ✱, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Vesoul (Haute-Saône).

1829. COTTEREAU (Pierre-Louis) ✱, D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de méd. de Paris, etc., *rue St-Honoré*, 108.

FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire) ✱, Professeur de botanique à la Faculté de médecine, Directeur du Jardin de botanique, etc., à Strasbourg (Bas-Rhin).

1829. PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, 13, à Évreux (Eure).

GUTTINGUER (Ulric) ✱, Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), *r. Château-Neuf*, 5.

CAZALIS ✱, Professeur de physique au Collège royal de Bourbon, à Paris, *rue de Seine*, 50.

SCHWILGUÉ ✱, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Strasbourg (Bas-Rhin).

BÉGIN (Emile-Auguste). D.-M., membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).

BERGER DE XIVREY (Jules), membre de l'Acad. royale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, à Paris, *r. St-Germain-des-Prés*, 15.

CHAPONNIER (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue Hauteville*.

PASSY (Antoine) O ✱, ancien Préfet de l'Eure, député, à Paris, *rue Caumartin*, 5.

SOYER - VILLEMET (Hubert - Félix), Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).

1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart* 46.

BARRÉ DE JALLAIS, Sous-Préfet en retraite, Homme de lettres, à Chartres, *paré de Bonneval* (Eure-et-Loir).

HOUEL (Charles-Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien président du Tribunal civil de Louviers (Eure).

MURAT (le comte de) C ✱, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de Rivoli*, 38.

LE FILLEUL DES GUERROTS, chev<sup>r</sup> de l'Eperon d'or de Rome, correspondant de l'Institut historique, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Longueville (Dieppe.)

1831. LE TELLIER ✱ (Jean-Joseph), Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, 1.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques) ✱, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme).

1832. SINNER (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, 14.
- TANCHOU ✱, D.-Médecin, à Paris, *rue du Helder*, 11.
- FORTIN (François), D.-M.-P. à Evreux (Eure).
- DUSEVEL (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, Inspecteur des monuments historiques, membre du Comité des chartes, et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Amiens (Somme.)
- BRIERRE DE BOISMONT (A.) ✱, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, Directeur de la maison de santé, *rue Neuve-Sainte-Généviève*, 21.
- LE FLAGUAIS (Alphonse), membre de l'Académie royale de Caen, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, *rue des Jacobins*, 10 (Calvados).
- LEJEUNE (Auguste), Architecte, à Paris, *r. de Greffulhe*, 3.
- THIL ✱, Conseiller à la Cour de cassation et Député, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.
- LAURENS (Jean-Anatole), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfecture de Besançon (Doubs.)
- BOUTIGNY (Pierre-Hippolyte), correspondant de l'Académie royale de médecine, etc., ancien pharmacien, à Paris, *rue de Chabrol*, 40.
- RIGOLLOT (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).
- LADoucETTE (le baron Jean-Charles-François de) ✱, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue St-Lazare*, 5.
1832. MALLE (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

1833. GERVILLE (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).
- BOUGRON (L.-V.), Statuaire, à Paris, *rue des Magasins*, 8, *faub. St-Denis*.
- DUCHESNE (Edouard-Adolphe) ✱, D.-M.-P., à Paris, *rue d'Assas*, 1, *faub. St-Germain*.
- JULLIEN (Marc-Antoine) ✱, Homme de lettres, fondateur de la *Revue Encyclopédique*, à Paris, *rue du Rocher*, 23.
- ASSELIN (Augustin) ✱, Antiquaire, corresp. du Minist. de l'Intér. pour les Études historiques, à Cherbourg (Manche.)
- CAREY (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey*.
- BREVIÈRE (L.-H.), Graveur de l'Imprimerie royale, sur bois et en taille-douce, à Belleville, banlieue de Paris, *rue des Lilas*, 12.
1835. MAILLET-DUBOULLAY, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-Saint-Honoré*, 58.
- LE PREVOST (Auguste) ✱, Membre de la Chambre des Députés, de l'Institut et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue et hôtel Jacob*, *faubourg Saint-Germain*.
- FÔVILLE ✱, D.-M., méd. en chef de l'hospice de Charenton, à Paris, *r. de Lille*, 101.
- BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte) ✱, Peintre, conservateur du Musée de Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, 55 *ter*.
- LAMBERT (Charles-Edouard), Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux (Calvados).
- MURET (Théodore), avocat, à Paris, *rue de Ponthieu*, 27.
- PESCHE (J.-R.), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *r. du Bouloy*, 7.
1835. BARD (Joseph) ✱, Inspecteur, au ministère de l'Intérieur, des monuments historiques des départements du Rhône et

de l'Isère, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Choney, près de Beaune (Côte-d'Or).

CHESNON (Charles-Georges), Inspecteur des Écoles primaires du département de l'Eure, à Évreux.

1836. HENNEQUIN (Victor-Antoine), Avocat à la Cour royale, à Paris, *rue de Lille*, 17.

LEGLAY, D.-M., Archiviste, à Lille (Nord).

LE CADRE, D.-M., au Havre, *rue du Chillon*, 9.

GUYÉTANT ✱, D.-Ch.-P., membre de l'Acad. roy. de Méd. et de plusieurs autres Soc. sav., à Paris, *rue de Grenelle St-Germain*, 55.

SOUBEIRAN (Eugène) ✱, directeur de la Pharm. centrale des Hôpitaux de Paris, Professeur de Physique à l'École spéciale de pharmacie à Paris, *quai de la Tournelle*, 51.

REY ✱ (Jean), ex-membre du Conseil général des manufactures, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., etc., à Paris, *rue N.-D.-de-Lorette*, 31.

DU BOIS (Louis) ✱, ancien Sous-Préfet, membre de plusieurs Académies, au Mesnil-Durand, près Livarot (Calvad.)

1837. GARNIER-DUBOURGNEUF (Jacq.-Alex.) ✱, maître des requêtes, direct. des affaires civiles et du sceau, au ministère de la justice, à Paris, *rue des Trois-Frères*, 3.

DANTAN jeune, Statuaire, à Paris, *rue Saint-Lazare, cité d'Orléans*.

1838. BILLIET-RENAL (Antony-Clodius), à Lyon, *quai Monsieur*, 121.

GARNERAY (Ambroise-Louis), Peintre de marine, à Paris, *passage Saulnier*, 19.

PREVOST (Nicolas-Joseph), Horticulteur au Bois-Guillaume.

1838. VACHEROT, docteur-ès-lettres, directeur des études à l'École normale, à Paris, *rue de Grenelle St-Germain*, 126.

SALADIN, Professeur de Chimie, à Moulins (Allier).

BOULLÉE ( Aimé-Auguste ), ancien Magistrat, à Lyon, *rue St-Joseph*, 8.

MUNABET, D.-M. à Thurins, près Lyon (Rhône).

LESCÉLLIÈRE-LAFOSSE (François-Gustave), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, *place de la Préfecture*.

GIRALDÈS (Joachim-Albin), D.-M. à Paris, *rue des Beaux-Arts*, 11.

GRATELOUP ( J.-P.-Sylvestre de ), D.-M.-P., Président de la Société Linnéenne, etc., à Bordeaux, *rue Grande-Taupé*, 18.

1839. BOUTRON-CHARLARD (Antoine-François) \*, membre de l'Académie royale de médecine, et du Conseil général de la Seine, à Paris, *boulevard Bonne-Nouvelle*, 12.

CAP ( Paul-Antoine ), Pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue des Trois-Frères*, 9.

TUDOT (Edmond), Peintre, directeur de l'École de Dessin, à Moulins (Allier).

GAUDET, D.-M., à Paris, *rue Neuve-du-Luxembourg*.

NAVET ( Stanislas-Victor-Amédée ), D.-M.-P., Médecin adjoint des hôpitaux de Dieppe.

PORTRET fils (Octave), Avocat à Paris.

1840. PAILLART (Aubin-Pierre) \*, Docteur en droit, Procureur général à Nancy (Meurthe).

MALLET (Charles-Augustin), D.-ès-lettres, Prof. de philosophie au Collège royal de Versailles (Seine-et-Oise).

1840 BORGNET (Amand-Louis-Joseph), Licencié-ès-sciences, agrégé de l'Université, Proviseur du Collège royal de Tours (Indre-et-Loire).

1840. OLRV, Docteur-ès-lettres, Membre de la Société royale de Nancy (Meurthe), Professeur suppléant à la faculté des lettres de Strasbourg (Bas-Rhin).

PELOUZE ✱, Chimiste, Membre de l'Institut, Professeur à l'École polytechnique, à Paris, *Hôtel des Monnaies*.

CHEVALLIER ✱, Membre de l'Académie royale de Médecine, Professeur à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, etc., *place Saint-Michel, 25*.

1841. SCHLUMBERGER (Henri), Chimiste, Memb. de la Soc. industrielle de Mulhouse, maison Dolfus, Miegg et Cie (Haut-Rhin).

PHILIPPAR, Professeur de culture à l'Institut royal agronomique de Grignon, et à l'École normale de Versailles, Directeur du Jardin des plantes, à Versailles (Seine-et-Oise.)

CAFFE, Docteur-Médecin, Professeur de Physiologie et de Pathologie spéciales. à Paris, Membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de la Ferme-des-Mathurins, 45*.

LACABANE, premier employé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Paris, Président de la Société de l'école des Chartes.

FAYET (M<sup>gr</sup>) O ✱, évêque d'Orléans.

GUIBOURT, Professeur d'histoire naturelle à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, membre de l'Académie royale de médecine, etc., *rue Feydeau*.

ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis de la), Député du Cher, Président de la Société de la Morale chrétienne, à Paris, *rue St-Lazare, 56*.

GLEIZES (Venuste) ✱, Commissaire de la marine, Chef du service des Chiourmes, à Brest (Finistère.)

1842. BUSSY ✱, Professeur de chimie à l'École de Pharmacie de Paris, à l'École, *rue de l'Arbalète*.

DU PASQUIER, Professeur de chimie à l'École Lamartinière, à Lyon (Rhône.)

LA BUTTE (Auguste), avocat, à Honfleur (Calvados.)

DE CAISNE, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, *au Muséum*.

GASPARIN (le comte de) C ✱, Pair de France, membre de l'Institut, *rue de Lille, 79.*

HENRI (Ossian), Professeur agrégé à l'École spéciale de pharmacie de Paris, memb. de l'Acad. royale de médecine, etc.

MALLET O ✱, Ingénieur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, à Paris.

AMIOT, Licencié ès-sciences, Professeur de Mathématiques, à Paris, *rue de Sorbonne, 3.*

1843. BUSSET (F.-C.) ✱, géomètre en chef du cadastre, à Dijon (Côte-d'Or).

MANCEL (Georges), Conservateur de la bibliothèque de Caen.

DE FRÉVILLE, ancien Élève de l'école des Chartes, *rue des Francs-Bourgeois, 7, au Marais, à Paris.*

CHARMA, Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen.

ALAUZET (Isidore), avocat, sous-chef du cabinet du Ministre de la Justice, à Paris.

MARCHAND (Eugène), Pharmacien à l'hôpital civil, à Fécamp.

DUCHESNE-DUPARC, D.-M., *rue de Louvois, 10, à Paris.*

GORS (Laurent), Inspecteur de l'Université de Rennes.

1844. FAURÉ, Pharmacien, à Bordeaux.

DELAMARE, D.-M., à Paris.

GAULTIER O ✱, Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.

### CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).

GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glasgow (Ecosse).

1803. ENGELSTOFT, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire à l'Université de Copenhague (Danemarck).

1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles (Belgique).
1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).
1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).
1817. KIRCKHOFF VAN DER VARENT (le vicomte Joseph-Romain-Louis de KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).
1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).
1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).
1827. DE LUC (Jean-André), membre de la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève (Suisse), etc.
1828. BRUNEL \*, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).
1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'Écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), *rue du Prince-Royal, 40.*
- STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).
1830. CASTILHO (Antonio Feliciano de), Bacharel Formado en droit, membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne, etc. à Lisbonne (Portugal), *calçada do Duque, 58.*
1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.
1836. KERCKHOVE D'EXAERDE (le comte François de), chevalier de l'ordre de Malte, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Exaerde, près de Gand (Belgique).
- REIFENBERG (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez M. Michaud, *rue de Richelieu, 67.*

1839. WYLD (James), Géographe, à Londres.

DE SANTAREM (le vicomte), anc. Minist. de Portugal, memb. de l'Inst. de France et de plusieurs Académies franç. et étrang., à Paris, *rue Blanche*, 40.

1841. NARDO (Jean-Dominique), Médecin de l'Institut central des Enfants trouvés de Venise, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Venise.

MORBEN, Docteur ès-sciences et en Médecine, Professeur de Botanique à l'Université de Liège.

1842. ZANTEDESCHI, Professeur de physique, etc., à Venise.

1844. GUASTALLA, D-M., à Trieste.

PASQUIER (Victor), Pharmacien de première classe, à Liège.

DE LE BIDART DE THUMAIDE, Procureur du Roi, à Liège.

VAN HASSELT, Secrétaire de l'Académie d'Anvers.

BOGAERTS (Félix), d'Anvers.

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

*Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.*

*Abbeville.* Société royale d'Émulation (Somme).

*Aix.* Société académique (Bouches-du-Rhône).

*Amiens.* Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

*Angers.* Société industrielle (Maine-et-Loire).

— Société d'Agriculture.

*Angoulême.* Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

*Besançon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

*Bordeaux.* Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).

— Société royale de médecine.

*Boulogne-sur-Mer.* Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.  
(Pas-de-Calais).

*Bourg.* Société d'Emulation et d'Agriculture du départem<sup>t</sup> de l'Ain.

*Caen.* Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).

— Association Normande.

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Linnéenne.

— Société Philharmonique.

— Société vétérinaire du Calvados et de la Manche.

*Calais.* Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts  
(Pas-de-Calais).

*Cambrai.* Société d'Emulation (Nord).

*Châlons-sur-Marne.* Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et  
Arts du département de la Marne.

*Châteauroux.* Société d'Agriculture du département de l'Indre.

*Cherbourg.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

*Clermont-Ferrand.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts  
(Puy-de-Dôme).

*Dijon.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or)

— Société de Médecine.

*Douai.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du  
département du Nord.

*Draguignan.* Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

*Epreux.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du  
département de l'Eure.

*Falaise.* Société d'agriculture (Calvados).

*Havre.* Société havraise d'Études diverses.

*Lille.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du  
département du Nord.

*Limoges.* Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts  
(Haute-Vienne).

*Lens-le-Saulnier.* Société d'Émulation du Jura.

*Lyon.* Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).

— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

*Mâcon.* Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

*Mans (Le).* Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe).

*Marseille.* Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-  
Rhône)

*Melun.* Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

*Metz.* Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture  
(Moselle).

*Montauban.* Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du  
département de Tarn-et-Garonne.

*Morlaix.* Société vétérinaire du département du Finistère.

*Mulhausen.* Société industrielle (Haut-Rhin).

*Nancy.* Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).

— Société centrale d'Agriculture.

*Nantes.* Société royale académique des Sciences et des Arts du  
département de la Loire-Inférieure.

*Nîmes.* Académie royale du Gard.

*Niort.* Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du départe-  
ment des Deux-Sèvres.

*Orléans.* Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

*Paris.* Athénée royal, *rue de Valois*, 2.

— Athénée des Arts, à l'*Hôtel-de-Ville*.

— INSTITUT DE FRANCE, au *Palais des Quatre-Nations*.

— Académie royale des Sciences.

— Académie française.

— — historique de France, *rue Saint-Guillaume*, 9.

— Société Anatomique.

— Société centrale des Amis des arts et des lettres, *r. Saintonge*, 19.

- Société d'Economie domestique et indust., *r. Taranne*, 12.
  - Société de Géographie, *rue de l'Université*, 23.
  - Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, 12.
  - Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)
  - Société d'Encouragement pour le commerce national, *rue Saint-Marc*, 6.
  - Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, 42.
  - Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, 13.
  - Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, 12.
  - Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels de France, à l'*Hôtel-de-Ville*.
  - Société géologique de France, *rue du Vieux-Colombier*, 26.
  - Société internationale des Naufrages, *r. Neuve-des-Mathurins*, 17.
  - Société libre des Beaux-Arts, à l'*Hôtel-de-Ville*.
  - Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faubourg Saint-Germain.
  - Société médicale d'Emulation, à la *Faculté de Médecine*.
  - Société Philomatique, *rue d'Anjou-Dauphine*, 6.
  - Société Philotechnique, *rue de la Paix*, 11.
  - Société Phrénologique, *rue Jacob*, 54.
  - Société royale et centrale d'Agriculture, à l'*Hôtel-de-Ville*.
  - Société royale d'Horticulture, *rue Taranne*, 12.
- Perpignan.* Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.
- Poitiers.* Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).
- Société des Antiquaires de l'Ouest.
- Puy (Le).* Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire).
- Reims.* Académie (Marne).

*Rouen.* Société cent. d'Agriculture du dép. de la Seine-Inférieure.

— Société d'Horticulture.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

*Saint-Etienne.* Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire)

— Société industrielle.

*Saint-Quentin.* Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

— Société Industrielle et Commerciale.

*Strasbourg.* Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

*Toulouse.* Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

*Tours.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

*Troyes.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

*Valence.* Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.

*Versailles.* Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

*Anvers.* Société des Sciences, Lettres et Arts.

*Copenhague.* Société royale d'Écritures antiques du Nord.

*Liège.* Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

*Londres.* Société des Antiquaires de Londres.

*Munich.* Académie royale des Sciences, etc. de Bavière.

---

*Nota.* Vingt-trois exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit: A M. FRÈRE, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. R. des Lettres, p. 318.) — A M. DERACHE, Libraire à Paris, et AUX DEUX PRINCIPAUX JOURNAUX qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831. R. des L., p. 2.; et déc. du 23 déc. 1836. R. des D. p. 177.) — A la REVUE DE ROUEN et à M. H. CARNOT, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1835. R. des L., p. 133.) — A M. Eugène ARNOULT, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de Las-Cases, 18, à Paris. — A la BIBLIOTHÈQUE de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A la BIBLIOTHÈQUE du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la BIBLIOTHÈQUE de Pont-Audemer, Eure, (M. Canel, bibliothécaire.) (Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib. p. 173.) — A M. Nestor URBAIN, directeur de la *France Départementale*, rue de Monsigny, n° 4. (Déc. du 11 mars 1836. R. des L. p. 370.) — A M. TAMISSET, sous-chef au ministère des finances (par continuation de la collection de feu M. Gois fils, son beau-père), pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838.) — A M. le ministre de l'Instruction publique. (R. des lettres, 22 Fév. 1839, p. 209).

**NOTA.** Le Programme des Prix doit être envoyé, chaque année, aux principaux journaux de Paris et des départements, notamment à la Gazette spéciale de l'Instruction publique, rue des Mathurins-Saint-Jacques, à Paris.

---

## TABLE DES OUVRAGES

*Reçus pendant l'année académique 1843-1844, et classés par ordre alphabétique, soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques, et ceux des Sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art 17 du Règlement.

---

- Abbeville. *Soc. d'Emul.*— *Mémoires*, 1841, 2, 3.  
Alauzet (Isidore), *Traité général des Assurances*, 2 vol. in-8., 43.  
Albert Montémont, *V. Montémont*.  
Amans Carrier. *V. Carrier*.  
Amiens. *Académie. Mémoires*, 1843.  
Amiens. *Soc. des Antiquaires de Picardie, Bulletin*, 1843, nos 2, 3.— *Bulletins*, t. 1<sup>er</sup>, 1841, 2, 3.— 1844, no 1— *Mémoires*, t. 6, avec Atlas.  
Amiot, *Mémoire sur une nouvelle Méthode de génération et de discussion des surfaces du deuxième ordre*.  
Angers. *Soc. d'Agric. Travaux du Comice horticole de Maine et Loire*. 3<sup>e</sup> vol., no 19.  
Angers. *Société industrielle, Bulletin*, 14<sup>e</sup> année, nos 3 à 6.  
Angoulême. *Soc. d'Agric. Annales*, nos 1, 2, 3, 4, 6.  
Anvers. *Académie d'Archéologie de Belgique. Bulletin et Annales*, 1843.  
Arcet (d'). *Amélioration du régime alimentaire des hôpitaux*.  
Association Normande.— *Annuaire des cinq départemens de l'ancienne Normandie*, 1844, 10<sup>e</sup> année.  
Ballin. *Essai sur les Caisses d'Epargnes*.  
Barabé. *Notice sur les Monumens construits dans les départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure, par la*

- famille Le Roux*, notamment sur l'hôtel du Bourg-Theroulde, à Rouen. *Manuscrit.*— *Commanderie de Sainte-Vaubourg, sur Seine, au Val-de-la-Haye, près Rouen. Manuscrit.*
- Bayeux. *Soc. d'Agricult. V. Castel.*
- Bayeux. *Soc. Vétérinaire. Mémoires*, 13<sup>e</sup> année, 1841-2, n<sup>o</sup> 9. (*Son siège est maintenant à Caen.*)
- Berger de Xivrey. *Sur la polémique relative au Cœur de saint Louis.*
- Beuzeville. *Spartacus. Tragédie*, 1844.
- Bidart de Thumaide (Le chev. de le). *Des vices de la législation pénale belge. — Des Améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge.*
- Blanche (avocat général). *Discours de rentrée de la Cour Royale de Rouen*, 1843.
- Bogaerts (Félix) *Esquisse d'une histoire des arts en Belgique.*
- Borch (de). *Mémoire historique et généalogique sur la très ancienne noble maison de Kerckhove.*
- Boullée (A.). *Les Etats de Blois*, 1588-1589.
- Bourg. *Soc. royale d'Emulation de l'Ain. Journal d'Agriculture*, 1843, nos 5 à 12. 1844, nos 1, 2, 3, 5, 6.
- Boutigny. *Sur les phénomènes que présentent les corps projetés sur des surfaces chaudes. (suite.)*
- Brémont (Pierre). *L'Uraniade.*
- Busset (F.-C.). *Exposition des vrais principes mathématiques, etc. — Aperçu historique sur Pythagore et les Pythagoriciens*, 43.
- Caen. *V. Association normande.*
- Cambrai. *Soc. d'Emul. Mémoires.*— *Séance publique du 17 août 1841.*
- Cap (P.-A.). *Biographie chimique. Bernard Palissy.*
- Carrier (Amans). *Le Propagateur de l'industrie de la soie, etc. Cahiers 60 à 70 (moins 64).*

- Castel ( A. ). *Rapport sur les travaux de la Société d'Agriculture de Bayeux*, 1841-42. — *Rapport sur la première exposition des produits agricoles, etc., de l'arrond. de Bayeux*, 1841. — *La Blanche-nef*, chronique; manuscrit. — *De l'Utilité de la culture des plantes fourragères et de l'importance de ses produits.*
- Caumont ( de ). *Rapport verbal sur les antiquités de Trèves et de Mayence.* — *Lettre sur les cartes agronomiques et l'influence de la nature du sol sur les productions agricoles.*
- Cellier du Fayel. *Le génie des femmes.* Journal, nos 1, 2, 3, 5, 6, 7. — *De l'Enseignement libre et gratuit.*
- Châlons. *Soc. d'Agric. de la Marne. Séance publique*, 1843.
- Châteauroux. *Soc. d'agriculture, éphémérides*, 1843.
- Cherbourg. *Soc. roy. Académ. Mémoires*, 1843.
- Chéruel. *Histoire de Rouen pendant l'époque communale 1150-1382*, 2 vol. in-8.
- Claudé ( Modeste ). *Discours de la méthode — Cours de l'Algorithmie élémentaire.*
- Clermont-Ferrand. *Annales de l'Auvergne, janvier à août*, 1843.
- Coffinières. *Rapport sur le système cellulaire.* — *Matériaux inédits recueillis pour une histoire de la commune de Niort.*
- Corblet ( l'abbé J. ). *Notice sur le prétendu temple romain de Saint-Georges-lez-Roye.*
- Delalande ( A. ). *Histoire des guerres de religion dans la Manche.*
- Delamare ( E. ). *Traité élémentaire de Pathologie chirurgicale, par Samuel Cooper. Traduction*, 7 cahiers.
- De la Quérière ( E. ). *Description historique, archéologique et artistique de l'église de Saint Vincent de Rouen.*
- Deville. *Observations sur l'achèvement de l'église de Saint-Ouen,*
- Dijon. *Académie. Compte rendu des travaux*, 1841-42. — *Mémoires.* — *Séance publique du 21 août 1843.*

- Dijon. *Soc. médicale. Précis analytique des travaux. V. Ripault.*
- Douai. *Soc. roy. et centr. d'Agricult. Mémoires, 1841-42.*
- Du Breuil (Alph.). *Des principales améliorations à apporter dans le mode de culture et les instruments employés dans l'arrondissement de Rouen.*
- Evreux. *Soc. libre d'agricult. Recueil des travaux, 2<sup>e</sup> série, t. 3, 1842.*
- Fallue (Léon). *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp. — Mémoires sur les antiquités de la forêt de Brothonne et sur la villa de Maulévrier, 1837.*
- Fantassin (Le), *par un ancien officier.*
- Faur (A. du). *V<sup>to</sup> de Pibrac. Giadisophe, ou commentaires de M. Vergnaud-Romagnesi sur quelques inscriptions de Saint-Benoît-sur-Loire.*
- Fauré (J.). *Analyse chimique et comparée des vins du département de la Gironde, 1844.*
- Fontenelle de Vaudoré (de la). *Revue Anglo-Française, 2<sup>e</sup> série, 8<sup>e</sup> et dern. liv.*
- Fréville (E. de). *Des grandes compagnies au XIV<sup>e</sup> siècle.*
- Garnier-Dubourgneuf. *Coup-d'œil sur l'ancienne législation de la Corse.*
- Girardin. *Technologie de la garance. — Réflexions sur la nécessité d'une instruction spéciale à l'Agriculture. — Observations relatives à une mission commerciale en Chine.*
- Gleizes (Vénuste). *Mémoire sur la réforme des prisons.*
- Grandperré (Théodore). *De l'état politique de la ville de Lyon.*
- Gris (Eusèbe). *De l'action des composés ferrugineux solubles sur la végétation, etc.*
- Gruère (N.). *Précis analytique des travaux de la Société médicale de Dijon.*
- Guastalla (Angelo.). *Studi medici sull'acqua di mare.*
- Hébert. *De l'utilité d'un système général d'immatriculation, etc.*

- Hélot ( Jules ). *Théorie de la syphilis. Thèse pour le doctorat, 1844.*
- Hilaire de Néville. *Le sire Godefroy du Réaume, maire de Rouen en 1369, manuscrit. — Quelques réflexions sur l'utilité morale de certaines inhumations dans les églises. Manuscrit.*
- Homberg ( Th. ). *Guide de l'inventeur, ou commentaire de la loi du 5 juillet 1844.*
- Kerckhove ( le vicomte de ). *Statuts de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs d'Allemagne. V. Borcht.*
- Kerckhove d'Exaerde ( le comte de ). *Quelques mots sur les inondations des Flandres.*
- Lalouel ( H. ). *Sur les femmes qui se sont distinguées dans la poésie anglaise.*
- Lautard. *Histoire de l'Académie de Marseille, 3<sup>e</sup> vol.*
- Lecoq. *Annales de l'Auvergne. V. Clermont-Ferrand.*
- Lefebvre. *Notice explicative pour l'emploi de l'oléomètre à froid.*
- Liège, *Soc. d'Emul. Procès-verbal de la séance publique du 19 juillet 1842. V. Pasquier.*
- Lille. *Soc. royale des Sciences. Mémoires, Année 1841, 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> partie. Id. année 1842.*
- Limoges. *Soc. roy. d'Agricult. Bulletin, t. 21, nos 2, 3, 4, t. 22, n<sup>o</sup> 1.*
- Lons-le-Saulnier. *Soc. d'Emul. Travaux pendant les années 1841 et 1842.*
- Lyon. *Acad. royale. Compte rendu, 1843.*
- Lyon. *Soc. roy. d'Agricult. Annales, t. 6, mars, 43, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> liv.*
- Maizière. *Mémoire sur les Vents alizés, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, et Précis succinct, etc.*
- Mancel ( G. ). *Sur la tradition du moyen-âge qui attribue la fondation de Caen à Kaius, sénéchal du roi Arthur.*

- Mans (le ). *Soc. roy. d'Agricult. de la Sarthe. Bulletin* ;  
1843, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. 1844, 1<sup>er</sup> trim.
- Marseille. *Académie. Histoire par le docteur Lautard*,  
3<sup>e</sup> vol.
- Maurin (Léonce). *Rapport sur le concours ouvert, en 1843*,  
par l'Académie du Gard.
- Mérat. *Revue de la flore parisienne, etc — Destruction des  
roses naissantes par la larve d'un insecte tétraptère de l'ancien  
genre tenthrédo. — Notice sur les salix stipularis et lanceo-  
lata de Smith. — Mémoire sur la possibilité de cultiver le  
thé en pleine terre, et en grand, en France.*
- Metz. *Acad. royale. Mémoires*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> p., 2 vol. in-8,  
1843.
- Mollevaut. *Mémoire sur Anacréon. — La langue française*,  
— *Extrait d'un Mémoire sur le 6<sup>e</sup> liv. de l'Enéide. — Trois  
sonnets à MM. Tardieu, Emile Bégin et Bescherelle uiné.*  
— *Biographie et poésies (sonnets).*
- Montémont (Albert). *Voyage au pôle Sud et dans l'Océanie*,  
*etc.*
- Moreau de Jonnés. *Statistique de la France, X<sup>e</sup> partie*,  
*Administration publique. — Statistique des crimes en An-  
gleterre, en 1842. — Réponse à une réfutation de la statis-  
tique des aliénés.*
- Munich. *Académie royale de Bavière. Akademischer Al-  
manach*, 1843 — *Dix-neuf volumes in-4, dont plusieurs  
avec planches, contenant les Mémoires de la Compagnie*,  
*depuis sa réorganisation, en 1829, savoir : Mathématiques  
et Physique, 5 vol., de 1832 à 1843; Histoire, 8 vol., de  
1833 à 1843; Philosophie et Philologie; 6 vol., de 1835  
à 1843.*
- Musée de Naples.
- Nancy. *Soc. roy. des Sciences. Mémoires*, 1842.
- Neveu (Ed.). *Odes choisies d'Horace, traduites en vers  
français.*

- Nicot. *Compte rendu des travaux de l'Acad. royale du Gard*, 1843.
- Nîmes. *Acad. roy. du Gard. Compte rendu des travaux*, 1843.
- Niort. *Soc. de statistique des Deux-Sèvres. Mémoires*, 1842-43, t. 7, jusqu'à la p. 240, avec planches.— *Description géologique du départ.*, 4<sup>e</sup> liv., 1842-3. — *Rapport sur l'exposition de 1843*, 5<sup>e</sup> liv.
- Normandie agricole (la). *Journal d'agricult. pratique*, t. 1, 1<sup>re</sup> et 5<sup>e</sup> liv.
- Paillart. *Discours de rentrée de la Cour royale de Nancy*, 1843.
- Paris. *Athénée des Arts. Procès-verbaux*, 113<sup>e</sup> et 114<sup>e</sup> séance publique.
- Paris. *Institut historique. L'Inoestigateur*, 108<sup>e</sup> à 118<sup>e</sup> liv. (moins 115<sup>e</sup> et 116<sup>e</sup>).
- Paris. *Journal des savants*, 1844.
- Paris. *Le Fantassin*, par un ancien officier.
- Paris. *L'Institut. Journal*, 1844 (incomplet).
- Paris. *Soc. de géographie. Bulletin*, 1843, nos 115 à 120. — 3<sup>e</sup> Série, 1844, nos 1 à 5.
- Paris. *Soc. de la Morale Chrétienne. Journal*, t. 24, nos 1, 2, 3, 4, 6.— 3<sup>e</sup> Série, t. 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 1 à 6.— *Assemblée générale annuelle*, 1844.
- Paris. *Soc. de l'Histoire de France. Bulletin*, nos 7, 8, 9, 11, 12.— *Notice sur les travaux*.
- Paris. *Soc. française de Statistique universelle. Journal des travaux*, nos 1 à 9.
- Paris. *Soc. philomatique. Procès-verbaux de 1836 à 42*.
- Paris. *Soc. philotechnique. Annuaire*, t. 5, 1844.
- Paris. *Soc. roy. et cent. d'Agricult. Bulletin*, t. 3 nos 8, 9, 10; t. 4, nos 1, 2, 3, 7 et 11.— *Mémoires, année 1842*.
- Paris. *Soc. séricicole. Annales*, 7<sup>e</sup> vol., 1843.
- Pasquier (Victor). *Monographie du madi cultivé*. — *Note sur l'ivoire végétal*. — *Procès-verbal de la séance pu-*

- blique de la Société libre d'Emul. de Liège, 1842.— Rapport de la 5<sup>e</sup> sect., sur la falsification et le débit des bonbons et liqueurs colorés avec des substances vénéneuses. — Rapport fait au Cercle médico-chimique de Liège.— Des matières colorantes employées dans la fabrication des bonbons, etc.— Analyse de l'ouvrage du docteur de Meyer, intitulé: Origine des apothicaires de Bruges. — De l'exploitation des animaux morts ou abattus.*
- Perpignan. *Soc. agricole, 1<sup>re</sup> partie du 6<sup>e</sup> vol.*
- Philippar. *Programme des cours professés à l'Institution roy. agronomique de Grignon 1842.— A M. le docteur Desaiwe.*
- Poitiers. *Soc. des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3, 4<sup>e</sup> trim., 1843.— 4<sup>e</sup> Série, 32 pages et une planche; 2<sup>e</sup> trim. 1844.*
- Pottier (André). *Texte de l'ouvrage intitulé: Monuments français inédits, pour servir à l'Histoire des Arts, depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, par N.-X. Villemain, 1839. — Quelques réflexions à propos de l'achèvement de St-Ouen.*
- Preisser. *Excursion scientifique et industrielle dans le Tyrol et en Italie, en septembre 1841.*
- Reims. *Académie. Annales, 1<sup>er</sup> vol., 1842-43.*
- Rey (B.) *Panorama du Christianisme.*
- Richard. *Recherches historiques sur Rouen.— Fortifications.*
- Ripault. *Gazette médicale de Dijon et de la Bourgogne, nos 10, 11, 12, 13.*
- Rochefoucault-Liancourt (le marquis de la). *Examen du rapport du 5 juillet 1843, sur le projet de loi de la réforme des prisons — De la mortalité cellulaire.*
- Roosmalen (de). *La Parole, nos 7 et 11.*
- Rouen. *Soc. centrale d'Agricult. Extrait des travaux, 89<sup>e</sup>, 90<sup>e</sup> et 91<sup>e</sup> cahiers.— Rapport sur les travaux, les ressources et les vœux de la Société.*
- Rouen. *Soc. libre d'Emul. Bulletin des travaux pendant l'année 1842-3.*

Siodolkowicz *Nouvelle école d'équitation.*

Tanchou. *Recherches pratiques sur les ulcérations du col de la matrice.— Sur les tumeurs du sein.— Recherches sur le traitement médical des tumeurs cancéreuses du sein.*

Toulon. *Soc. des Sciences du Var. Bulletin trim., 11<sup>e</sup> année, nos 1, 2, 3, 4.*

Toulouse. *Acad. roy. des Sciences. Histoire et Mémoires, 43.*

Tours. *Soc. d'Agricult. Annales, t. 23, nos 1 et 3.*

Tudot (Edmond). *Eléments de dessin industriel, 2<sup>e</sup> édit., 1841, avec un atlas.*

Van Hasselt. *Histoire de P.-P. Rubens.*

Verenet (Georges). *Eloge de Casimir Delavigne.*

Versailles. *Soc. roy. d'Agricult. Mémoires, 43<sup>e</sup> année.*

Zantedeschi. *Trattato di fisica elementare. — Trattato del magnetismo e della elettricità.*

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

*Discours d'ouverture de la séance publique du 8 août 1844, présentant, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de sa fondation, un abrégé de l'histoire de l'Académie, par M. Magnier, président, p. 1*

### CLASSE DES SCIENCES.

<i>Rapport fait par M. Levy, secrétaire perpétuel,</i>	14
<i>Mémoire sur une nouvelle méthode de génération et de discussion des surfaces de second ordre, par M. Amiot,</i>	15
<i>Exposition des vrais principes mathématiques de Pythagore et des pythagoriciens, par M. Busset,</i>	16
<i>Uraniade ou Esope à la cour d'Uranie, par M. P. Brémont,</i>	16
<i>Traité élémentaire de physique, par M. Zantedeschi,</i>	ibid.
<i>Suite du mémoire sur les phénomènes que présentent les corps jetés sur des surfaces chaudes, par M. Boutigny,</i>	ibid.
<i>Mémoire sur les caractères distinctifs des vins de différents crus, par M. Fauré, de Bordeaux,</i>	17
<i>Moyens d'assainir les citernes nouvellement construites,</i>	ibid.
<i>Divers mémoires du docteur Pasquier, de Lille,</i>	18
<i>Nouvelle application du caloridore progressif de M. P. Pimont,</i>	ibid.
<i>Notes pour les délégués du commerce en Chine, par M. Girardin,</i>	19
<i>Un mot sur la Toscane, par M. Jules Méliot,</i>	ibid.
<i>Sur le développement industriel et scientifique. Discours de réception, par M. Bigourdan,</i>	20

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES.	225
<i>Traité des bains de mer , par M. le D. Guastalla ,</i>	21
<i>Traduction du Traité de pathologie chirurgicale de Samuel Cooper , par M. le D. Delamare ,</i>	ibid.
<i>Quelques observations sur la magnétologie , par M. Lévy ,</i>	22
<i>Rapport général sur les travaux du Conseil de salubrité du département de la Seine-Inférieure , par M. le D. Avenel ,</i>	ibid.
<i>Considérations sur les céréales , seconde partie , par M. Loiseleur-Deslongchamps ,</i>	ibid.
<i>Discours d'ouverture de la séance publique de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure , par M. Girardin ,</i>	25
<i>Mémoire sur les améliorations du mode et des instruments de culture dans l'arrondissement de Rouen , par M. A. Du Breuil ,</i>	ibid.
<i>Mémoire sur l'utilité de la culture fourragère , par M. Castel ,</i>	ibid.
<i>Notice sur l'action des composés ferrugineux solubles sur la végétation , par M. Gris ,</i>	ibid.
<i>Quelques mots sur les inondations , par M. le comte Kerckhove d'Exaerde ,</i>	ibid.
<i>Mémoire sur l'accroissement des arbres exogènes , par M. A. Du Breuil ,</i>	ibid.
<i>Plusieurs mémoires envoyés par M. Mérat ,</i>	25
<i>Lettre sur l'antiquité de l'usage du cidre en Normandie , adressée à M. de Gasparin , par M. Girardin ,</i>	ibid.
<i>Réflexions sur le changement de température dans notre climat , par M. l'abbé Picard ,</i>	ibid.
<i>Cas particulier de boiterie , suivie de la mort du cheval qui en a été atteint , par M. Verrier ,</i>	26
<i>Statistique , par M. Moreau de Jonnés. Rapport sur cet ouvrage , en ce qui concerne les aliénés , par M. le D. Vingtrinier ,</i>	27
<i>Statistique des crimes commis en Angleterre , par M. Moreau de Jonnés. Rapport par M. Ballin. (Cet ouvrage est spécial et ne fait pas partie du précédent) ,</i>	ibid.
<i>Notice biographique sur Bernard de Palissy , par M. Cap ,</i>	29
<i>Mort de M. d'Arcet ,</i>	ibid.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION  
EN ENTIER DANS SES ACTES.

<i>Éloge académique du D. J.-B Vigné, par M. le D. Vingtrinier,</i>	13, 29, 51
<i>Opinion sur la prédominance des causes morales ou physiques, dans la production de la folie, par M. le D. Vingtrinier,</i>	51
<i>Rapport sur l'oléomètre à froid de M. Lefebvre, d'Amiens, par M. J. Girardin,</i>	17, 78
<i>Analyse d'un liquide provenant de vésicules développées sur la peau de la région ombilicale, par M. J. Girardin,</i>	22, 97

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

<i>Rapport fait par M. Richard, secrétaire perpétuel, Philosophie allemande : l'Histoire d'un Être d'après Hegel, et appréciation des ouvrages du P. Buffier, par M. l'abbé Picard,</i>	101 ibid.
<i>Observations de M. Bénard, en réponse aux articles précédents,</i>	102
<i>Histoire du tabellionnage en France et particulièrement en Normandie, discours de réception de M. Barabé,</i>	105
<i>Proposition d'ériger une statue à Guillaume-le-Conquérant, par M. Giffard,</i>	105
<i>Histoire de Rouen pendant l'époque communale, par M. Chéruel,</i>	ibid.
<i>Sur les études archéologiques, discours de réception de M. Léon Fallue,</i>	106
<i>Suite des monographies des églises du diocèse de Rouen, (St.-Martin-d'Harfleur, Notre-Dame-de-Lillebonne, St.-Victor-l'Abbaye), par M. l'abbé Cochet,</i>	ibid.
<i>Culture de la vigne en Normandie, par le même,</i>	108
<i>Mémoire sur le château de Gaillon, par M. Deville,</i>	ibid.
<i>Enceinte romaine de Rouen, par le même,</i>	109

## DES MATIÈRES.

227

<i>Détails sur la mosaïque de la forêt de Brotonne, par le même,</i>	110
<i>Des épis qui ornaient les anciennes toitures, par M. De la Quèrière,</i>	ibid.
<i>Sur le but et l'utilité des Académies de Province, discours de réception de M. A. Pottier,</i>	111
<i>Fragment d'une traduction nouvelle de la Dissertation de Bossuet sur les psaumes de David, par M. Floquet,</i>	112
<i>Stances sur la mort du Cardinal prince de Croï, archevêque de Rouen, par M. l'abbé Picard,</i>	115
<i>Beaux-Arts, achèvement de Saint-Ouen,</i>	ibid.
<i>Discours sur la fondation et les développements de l'École de peinture de Rouen, par M. Gustave Morin,</i>	114
<i>Nouveaux membres,</i>	116
<i>Mort de M. Wains-Desfontaines,</i>	ibid.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION  
EN ENTIER DANS SES ACTES.

<i>Établissement de la juridiction consulaire à Rouen.</i>	
<i>Discours de Réception de M. J. Rondeaux,</i>	104, 118
<i>Encore un Procès, anecdote normande relative à la fondation de l'Académie de Rouen, par M. Floquet,</i>	112, 155
<i>Notes sur les obélisques de Rome, particulièrement sur ceux de la villa Torlonia, sur le Luxor et autres, et Note sur une nouvelle édition des poésies de Victoire Colonna, par M. Ballin,</i>	111, 148
<i>Du régime dotal suivant la coutume de Normandie, par M. Homberg,</i>	105, 165
<i>Fragments de Romeo et Juliette de Shakspeare, imités en vers français, par M. Deschamps,</i>	115, 174
<i>Sur le sujet de prix à décerner en 1845. — Rapport fait au nom d'une commission par M. Leroy,</i>	181
<i>Tableau des membres de l'Académie pour 1844-1845,</i>	189
<i>Table des ouvrages envoyés à la Compagnie pendant l'année académique 1845-1844,</i>	215

## ERRATA.

- Page. Ligne.
- 14 dernière, ieu, lisez *lieu*.
- 54 bas, après quatorze causes, ajoutez *physiques*.
- 55 14, contre, lisez *sur*.
- 59 18, défectueuses, ôtez le s.
- 64 14, le, lisez *la*.
- 65 10, 60 ou 80, lisez 60 à 80.
- 67 4 et 5, acquis, lisez *acquise*.
- 71 15, ce triumvir cérébral, lisez *cette trilogie cérébrale*.
- 73 19, quelle, lisez *quel*.
- 75 19 et 20 2<sup>me</sup> col., lisez *esprits torts*,  
*zoomanes*.
- 104 avant dernière, spendide, lisez *splendide*.
- 111 7, monolythes, lisez *monolithes*.
- 8, 1359, lisez 1839.
- 9, ville, lisez *villa*.

